

REVUE  
DE  
L'UNIVERSITÉ  
DE LYON

IV

LYON

AU SECRETARIAT DE LA REVUE

QUAI CLAUDE-BERNARD, 18

JUILLET

1928

Bibliothèque Maison de l'Orient



125746

## SOMMAIRE

---

- P. TERMIER, *Quelques récents progrès de la géologie.*  
J. GREUSI et J. THOVERT, *A la mémoire d'André-Marie Ampère.*  
W. THOMAS, *Venise et son prestige dans la littérature d'Outre-Manche.*  
A. PHILIP, *l'Autonomie syndicale.*  
R. DOUCET, *Quelques précisions sur la Renaissance lyonnaise.*  
A. KLEINCLAUSZ, *Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre.*  
G. MORIN, *Sainte-Beuve et la Médecine.*  
Chronique. — Jean MASCART, *Contribution à l'étude de la propriété scientifique.*  
Bibliographie. — Informations.
- 

## COMITÉ DE RÉDACTION

A. PAUPHILET, *président*; P. JOB, J. LAMBIRE, A. POLICARD, P. VILLARD,  
M. VISSÉRIAS, *secrétaire.*

---

Les manuscrits non insérés ne sont pas retournés. Ils restent à la disposition des auteurs pendant six mois.

Les manuscrits doivent être dactylographiés à double interligne et *ne varietur.*

---

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

POUR 1928

*Les Abonnements sont d'une année et partent du 1<sup>er</sup> janvier.*

France, Paris, Départements et Colonies.

Un an, 25 francs (Tarif réduit à 15 francs pour les membres de l'Enseignement, les étudiants et les membres de la Société des Amis de l'Université de Lyon).

Étranger.

Un an, 35 francs pour les pays ayant adhéré aux conventions du Congrès de Stockholm.

Un an, 40 francs pour tous les autres pays.

LE NUMÉRO 6 FRANCS

M<sup>l</sup><sup>rs</sup> VISSÉRIAS, *secrétaire.* Compte Chèques-Postaux, Lyon 332-82.

---

Pour la publicité, s'adresser à M. F. CARTIER, rue de la Martinière, 1, Lyon  
Tél., BURDEAU 61-60

# REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA REVUE

18, quai Claude-Bernard, LYON

## QUELQUES RÉCENTS PROGRÈS DE LA GÉOLOGIE<sup>1</sup>

MESDAMES,  
MESSIEURS,

Je tiens tout d'abord à vous rassurer. Je sais fort bien que mon auditoire d'aujourd'hui ne se compose pas exclusivement de géologues ; qu'il réunit des philosophes, des fervents d'autres sciences, des artistes, des lettrés, et je sais aussi que le premier devoir d'un conférencier est de ne pas ennuyer son public et de s'efforcer d'être compris par lui. Je ne parlerai donc pas en géologue, mais en « homme du monde », comme si nous causions dans un salon et que, par hasard, la conversation fût tombée sur l'histoire de la Terre.

Car voilà la définition même de la Géologie : elle est l'histoire de la Terre, l'histoire de l'astre qui jouit du singulier privilège de porter les hommes. Cet astre, auquel nous tenons par tant de liens et d'où notre corps est bien incapable de s'évader, il n'est pas possible que nous ne l'aimions pas. Et donc, tout homme cultivé est, dans une certaine mesure, un géologue ; un géologue par la curiosité de savoir, par le désir de comprendre, par la soif de prédire : *savoir* ce qui s'est passé sur notre globe depuis que, à sa surface enfin refroidie, la vie a pris naissance, par un phénomène naturel inimaginable ou par un miracle confondant ; *savoir* ce qu'il recèle dans sa profondeur, sous son enveloppe de granite ; *comprendre* pourquoi cette enveloppe est mobile, pourquoi elle se

1. Conférence prononcée le 4 décembre 1927 devant la Société des Amis de l'Université de Lyon.

déforme et se plisse, pourquoi elle est agitée d'un frémissement continu et, par instants, de brusques soubresauts ; *comprendre* le langage de ces choses quasi-vivantes, les montagnes et les mers, les continents et les îles, les glaciers et les volcans ; *prédire*, enfin, ce qui arrivera demain et quel est l'avenir des hommes et l'avenir même de la planète. Oui, par cela, par cette curiosité, ce désir, cette soif, nous sommes tous des géologues.

Il n'est donc pas possible que vous soyez indifférents aux progrès de la géologie. Comme la plupart des sciences, celle-ci a marché d'un pas très rapide depuis un demi-siècle. Parmi ses progrès les plus importants, il faut citer le développement de la *géophysique*, ou *physique du globe* : et c'est de quoi je voudrais, très brièvement, vous entretenir aujourd'hui.

Le développement de la géophysique a eu deux conséquences : d'abord, une conséquence pratique, celle de servir directement aux besoins de l'homme, en facilitant la recherche des substances minérales que la Terre recèle et qui nous sont utiles ; ensuite, une conséquence théorique, celle de nous faire connaître plus exactement la Terre elle-même et de nous faire pénétrer, oh ! pas beaucoup encore, mais déjà un peu, et comme timidement, dans ses profondeurs.

La géophysique, c'est l'étude des phénomènes physiques qui se présentent dans la Terre, soit spontanément, soit à la suite d'une intervention de l'homme. Le volcanisme, les tremblements de terre, le magnétisme terrestre, les courants telluriques, la pesanteur, sont des phénomènes géophysiques spontanés, sur lesquels nous ne pouvons pas agir ; mais l'homme peut produire lui-même quelques autres phénomènes géophysiques : par exemple des courants électriques qu'il lancera dans le sol et qui détermineront, dans toute une région large et profonde, un champ électrique et un champ magnétique ; ou encore des ondes *séismiques*, c'est-à-dire des ondes analogues à celles qui transmettent au loin, à travers le sol, et même à travers le globe entier, les vibrations résultant d'un tremblement de terre, ondes séismiques que l'homme produira par la simple explosion d'un fourneau de mine.

L'étude des phénomènes physiques ne nous mène un peu loin dans la connaissance que lorsqu'elle nous permet la mesure de quelques grandeurs. Les volcans ne nous apprennent pas grand'chose, parce qu'ils ne nous offrent rien à mesurer ; au contraire, les tremblements de terre nous appa-

raissent aujourd'hui comme une source inépuisable d'enseignements, parce qu'ils nous livrent des mouvements vibratoires dont nous pouvons mesurer la vitesse de propagation et qui, avant d'arriver jusqu'à nous, ont traversé tout ou partie des profondeurs terrestres. Les progrès de la géophysique tiennent surtout au perfectionnement des appareils de mesure qui, d'année en année, se font plus sensibles et plus précis : sensibles, c'est-à-dire capables d'être impressionnés par de très petits phénomènes ou de très petites variations dans un phénomène ; précis, c'est-à-dire capables d'amplifier les différences de lecture les plus infimes, de façon qu'elles puissent être recueillies sans hésitation par le plus modeste observateur pourvu qu'il soit attentif et consciencieux.

Voyons d'abord la géophysique pratique, celle qui tend à la découverte des substances minérales utiles, à la prise de possession par l'homme d'une zone souterraine de plusieurs centaines de mètres, voire de quelques milliers de mètres d'épaisseur. Les recherches de cet ordre sont de quatre sortes : *magnétiques, gravimétriques, électriques, séismiques.*

La méthode magnétique ou, comme on dit, la *magnétométrie*, consiste à mesurer, en un point de la surface terrestre, ce qui, dans le magnétisme naturel, est mesurable. Vous savez que, dans le domaine magnétique, les choses se passent comme si la Terre était un gros aimant pourvu de deux pôles, l'un situé près du pôle Nord de la planète, l'autre situé près du pôle Sud ; la Terre est un vaste champ magnétique. En chaque point de ce champ on peut mesurer trois grandeurs : la déclinaison, l'inclinaison, l'intensité. La déclinaison, c'est l'angle que fait l'aiguille de la boussole ordinaire avec le méridien astronomique du lieu ; l'inclinaison, c'est l'angle que fait, avec la verticale, une aiguille aimantée librement suspendue au bout d'un fil ; l'intensité, c'est la force qui sollicite le point de suspension d'une telle aiguille, force dont on peut mesurer, à volonté, au moyen de deux appareils spéciaux, de deux boussoles spéciales, la composante horizontale ou la composante verticale. On se borne, en général, à la mesure de l'une des composantes, horizontale ou verticale, de l'intensité. D'un lieu à l'autre, cet élément varie, en général lentement et régulièrement. On peut construire sur une carte géographique la courbe qui représente sa variation ; presque toujours cette courbe a une allure très régulière. Mais, dans quelques régions exceptionnelles, elle présente des *anoma-*

lies, des contours fermés, de brusques détours, dus à l'existence, en profondeur, d'un changement de terrain, d'un contact entre des roches inégalement magnétiques. On a eu l'idée de rechercher ces anomalies et d'essayer de les interpréter pour la connaissance géologique du sous-sol. Le cas où la méthode est particulièrement efficace est celui où, à une faible profondeur dans ce sous-sol, se trouvent des gisements de minerai de fer. Les anomalies sont alors relativement fortes et permettent, non seulement de prévoir qu'il y a un tel gisement, mais de le localiser avec une certaine exactitude et d'en déterminer approximativement les dimensions. En dehors de ce cas, la méthode magnétométrique paraît nettement inférieure aux autres méthodes géophysiques, parce que les différences de magnétisme, d'une roche à une autre, sont le plus souvent très petites et même inappréciables.

La méthode gravimétrique consiste à déterminer, dans une région de faible étendue autour d'un point, la forme de la *surface de niveau* qui prolongerait le miroir des mers, c'est-à-dire la forme de la surface qui est, en tous ses points, normale au fil à plomb. Cela se fait au moyen d'un appareil qu'on nomme balance de torsion et dont voici le principe. Dans une cage de verre pend un fil très fin d'un alliage de platine et d'iridium, fil dont le diamètre est seulement de quelques centièmes de millimètres et dont l'extrémité supérieure est fixe. Ce fil soutient par son milieu un tube de verre aux deux extrémités duquel sont attachés des poids égaux, chacun d'une trentaine de grammes. Le tube est parfaitement équilibré, parfaitement horizontal. Comme le fil oppose à la torsion un peu de résistance, le tube prend, spontanément, une orientation d'équilibre, c'est-à-dire qu'il se place dans un plan vertical déterminé et qu'il y revient, après quelques oscillations, si, par une force extérieure quelconque, on l'en écarte momentanément. La cage de verre est hermétiquement close et l'appareil est ainsi à l'abri des courants d'air. Par rapport à la cage, le plan vertical d'équilibre du tube est soigneusement repéré : pour cela, le tube porte un petit miroir ; l'image d'un point lumineux renvoyée par ce miroir tombe sur une échelle graduée qui est fixée à la cage et que l'on observe avec une lunette également fixée. La cage elle-même est orientée de façon invariable par rapport au méridien astronomique, au moyen d'une boussole ordinaire placée dans son bâti. Si l'on change de lieu, si l'on se déplace

**MÉDECINS - PHARMACIENS  
INGÉNIEURS - INDUSTRIELS  
AVOCATS - PHILOSOPHES  
ÉTUDIANTS - AMIS DU LIVRE**

Tél. Barre, Inter 46-99

**C. C. P. 289-28**

R. C. - Lyon A. 66059

---

**DEMANDEZ**

le livre dont vous avez besoin pour votre documentation à la

## **Librairie Médicale Scientifique et Industrielle**

*6, rue de la Charité*

Ancienne Maison **RENAUX-MALOINE**

**MAURICE CAMUGLI, SUCESSEUR**

FOURNISSEUR de l'Université, de l'École du Service de Santé Militaire, de l'École Centrale, des Ecoles Techniques de la Martinière, des Hôpitaux, des Associations des Etudiants, etc.

Grand assortiment d'ouvrages de Médecine, Médecine vétérinaire, Pharmacie, Sciences en général, Droit, Philosophie, Electricité, Chimie, Physique, P. S. F., Sciences agricoles, etc.

---

**ACHAT ET VENTE**

**D'OUVRAGES NEUFS ET D'OCCASION**

---

**La maison possède une GALERIE ouverte permettant de consulter tous les livres médicaux et scientifiques.**

**ENTRÉE LIBRE**

A 2 MINUTES DE  
P. L. M., Lyon-St-Paul à la Demi-Lune  
Tramway, Ligne N° 5  
F. O. L., Lyon St-Just à la Demi-Lune

---

## PENSION DE FAMILLE SPÉCIALEMENT POUR MESSIEURS

EAU COURANTE, SALLE DE BAINS, ÉLECTRICITÉ  
JARDIN, SALLE D'OMBRAGE, PRÉAU, CUISINE SOIGNÉE  
ENTRETIEN DU LINGE ET DES VÊTEMENTS

14, avenue de la République

● LA DEMI-LUNE ●

*Toujours à l'affût de la Mode*

## A LA GRANDE MAISON

Place de la République

R. du C. Lyon 4900

**LYON**

Téléphone, 15-62

Chèques postaux 13840

VÊTEMENTS POUR HOMMES  
FAITS D'AVANCE ET SUR MESURES

SPÉCIALITÉ POUR ENFANTS

LINGERIE - CHAPELLERIE - CHAUSSURES

Remise de 5 % aux Membres de l'Université



dans la campagne, en emportant avec soi la balance, et si, dans la nouvelle station choisie, on installe l'appareil avec la même orientation astronomique, on constate, non pas toujours, mais quelquefois, que l'orientation d'équilibre du petit tube suspendu a un peu changé, que le fil est, ici, légèrement tordu par une force extérieure permanente. C'est que l'on s'est approché d'une masse perturbatrice, visible ou invisible, dont l'attraction dévie un peu la verticale et, par conséquent, tord le fil. On peut donc, en promenant la balance dans la région considérée et mesurant, à chaque station, l'exacte déviation du tube par rapport à son orientation primitive, déceler la présence, soit au-dessus du sol, soit souterrainement, d'une masse perturbatrice qui change la direction de la verticale et modifie un peu l'intensité de la pesanteur.

La sensibilité d'un tel appareil est très grande ; elle devient prodigieuse si l'appareil est bien construit, et telle est, par exemple, la balance du physicien hongrois Eötvös. La balance d'Eötvös est impressionnée par l'approche d'un édifice, d'une église, d'un château, d'une maison, d'un simple mur ; par l'approche, aussi, d'une montagne, d'une colline, d'un rocher qui sort de la plaine ; enfin, elle est impressionnée par des choses invisibles, des choses souterraines, et c'est là que commence l'intérêt géologique. L'observateur se déplace dans une vaste plaine ; aucune construction ; le pays est désert ; la montagne est très loin ; et cependant la balance indique que, d'un certain côté, le sous-sol devient plus dense, ou moins dense ; qu'il y a, de ce côté-là, dans la terre, des matériaux trop lourds, comme des minerais métalliques, ou trop légers, comme du sel gemme. L'observateur note avec soin, sur une carte à grande échelle, cette anomalie de la gravité, cette dissymétrie de la surface de niveau, après l'avoir exactement mesurée. Il arrive ainsi à localiser, dans le sous-sol, les masses perturbatrices, à en déterminer la profondeur et les dimensions. Les seuls inconvénients de la méthode sont : le très haut prix de l'appareil — la balance d'Eötvös coûte, en ce moment, quelque chose comme 140.000 francs — ; la lenteur des opérations ; ce fait que la plupart des roches, dans un sous-sol ordinaire, ont à peu près la même densité et que leurs différences de densité ne suffisent pas à impressionner la balance ; enfin la limitation de l'emploi de la balance aux seuls pays de plaine.

La méthode électrique consiste, d'une façon générale, à lan-

ter dans le sol un courant électrique et à étudier les phénomènes que ce courant détermine. Elle se fonde sur la différence de conductibilité des roches ou, ce qui revient au même, sur la différence de la résistance qu'elles opposent à la transmission d'un courant électrique. Ici, les différences sont très grandes : d'où la sensibilité de la méthode. La conductibilité varie en effet de 1 à 1.000 dans les roches ordinaires, de 1 à 100.000 dans les minerais. Dans la plupart des cas, la roche elle-même, si elle était sèche, serait à peu près dépourvue de conductibilité ; elle ne transmet le courant que grâce à l'eau qui l'imprègne. C'est une conductibilité *électrolytique*, avec décomposition de l'eau et, comme disent aujourd'hui les chimistes, transport d'ions. Seuls, quelques minerais métalliques, tels que la pyrite, certains autres sulfures et quelques rares oxydes, conduisent le courant à la façon des métaux : c'est alors une conductibilité *métallique*, sans décomposition chimique, sans transport d'ions. Dans un cas comme dans l'autre, on peut mesurer la *résistivité*, qui est l'inverse de la *conductivité* et qui se définit ainsi qu'il suit : elle est la résistance, exprimée en ohms, d'un conducteur ayant pour base l'unité de surface et pour longueur l'unité de longueur.

Il y a plusieurs procédés opératoires. Voici celui que préconise l'un des créateurs de la méthode, M. Conrad Schlumberger. On dispose d'une source de courant continu, par exemple d'une pile, d'un câble conducteur qui transportera le courant de cette pile et de piquets de fer, aux deux extrémités du câble, piquets que l'on enfoncera dans le sol en deux lieux A, B, plus ou moins éloignés. On obtiendra ainsi un courant, qui se fermera dans le sol, et qui déterminera autour de lui, dans la terre, un champ électrique. La région ainsi électrisée peut être très grande, si les deux lieux A et B sont suffisamment éloignés et si la source d'électricité est énergique ; avec une distance AB de quelques kilomètres, et des piles sèches disposées en batterie, la région électrisée descend jusqu'à 1.000 mètres de profondeur. A quoi reconnaît-on que cette région est électrisée ? A ce fait que, si on prend deux points M et N du sol, et si, en ces deux points on enfonce des piquets de fer réunis, à la surface, par un fil conducteur, un courant passe, de M à N, qui se manifeste par un téléphone placé sur le fil. L'existence de ce courant prouve qu'aux deux points M et N, il y a, comme on dit, une différence de potentiel électrique. Laissant fixe le piquet M et promenant l'autre

piquet, on arrive à trouver un point N tel que le téléphone se taise et que le courant ne passe plus ; M et N sont alors au même potentiel. Le lieu des points ainsi définis, à la surface du sol, est une *courbe équipotentielle* ; c'est l'intersection du sol avec une *surface équipotentielle*. On déterminera de la sorte l'allure des surfaces équipotentielles dans la région souterraine considérée ; allure régulière et simple si le terrain est homogène ; allure troublée si, dans le terrain, il y a une singularité, une discontinuité quelconque. Les anomalies des courbes que la méthode permet de tracer sur la carte révèlent donc les singularités et discontinuités cachées : gisements métalliques, gisements de sel gemme, imprégnation par des eaux salées de tout un ensemble de couches, veines d'anthracite, grès pétrolifères, filons de roches volcaniques, passage d'une cassure qui rompt la continuité des assises, brusques flexures qui font changer l'inclinaison des bancs, plis *anticlinaux* tournant leur convexité vers le ciel, ou plis *synclinaux* en forme de V. Vous voyez que la méthode conduit à une foule de renseignements géologiques, dont l'importance, en matière de recherches de mines ou de recherches de pétrole, est capitale. Pour obtenir des renseignements semblables, il fallait, autrefois, des sondages nombreux. Un sondage prend beaucoup de temps, coûte très cher, souvent renseigne mal. En quelques jours et à peu de frais, la prospection électrique nous donne aujourd'hui des indications bien autrement multipliées, souvent très précises.

J'ai supposé l'emploi du courant continu. On peut opérer par courants alternatifs. Un procédé nouveau, dont on fait de grands éloges, emploie même des courants de haute fréquence.

Il y a des régions où, sans qu'il soit besoin d'y envoyer un courant, le sol est électrisé, le sol est, naturellement, un champ électrique. C'est lorsqu'il se passe, dans le terrain, au voisinage, un phénomène électrolytique. Par exemple, voici un gisement de pyrite (ou sulfure de fer), qui n'affleure pas et qui est enclavé dans des roches bien différentes, grès ou schistes. Ces roches sont imprégnées d'eau, et l'eau qui les imprègne est plus chargée d'oxygène dissous dans la partie haute, près du sol où elles affleurent, que dans la région profonde. Cette différence dans la composition de l'eau suffit pour que le gîte de pyrite devienne une pile géante, créant tout autour d'elle un champ électrique et déterminant, d'ailleurs, l'oxy-

dation lente du sulfure de fer. En étudiant ce champ électrique, on circonscrit le gîte et l'on arrive à savoir son exact emplacement et, approximativement, son volume.

On a essayé l'emploi des ondes hertziennes, les mêmes qui ont obtenu, en téléphonie sans fil, un succès si extraordinaire. Il faut deux postes : l'un, émetteur ; l'autre, récepteur. Quand le terrain est formé de roches ordinaires, non conductrices ou très peu conductrices de l'électricité, les ondes le traversent sans modification. Mais si, quelque part dans le terrain, il y a un gisement métallique conducteur, ce gisement fait écran ; les ondes s'y réfléchissent et reviennent en arrière. Il faut alors, pour les recevoir, déplacer le récepteur. On détermine ainsi, par tâtonnement, la place et la forme de l'écran souterrain, c'est-à-dire du gisement de minerai métallique.

Enfin, voici la quatrième et dernière méthode : la méthode séismique ou séismographique.

Un choc violent dans l'intérieur du sol, par exemple celui qui résulte de l'explosion d'un fourneau de mine, donne naissance à des vibrations qui se propagent par des ondes concentriques, analogues à celles que fait naître, dans une eau tranquille, la chute d'une pierre. Tout autour du lieu du choc, et même très loin, on peut ressentir et enregistrer l'arrivée de ces ondes, au moyen d'appareils nommés séismographes. Un séismographe est un pendule à masse très lourde ; l'une des extrémités du pendule est fixée au sol ; l'autre extrémité porte la masse pesante et peut osciller librement. Quand arrive une secousse, le sol vibre avant que la masse pesante se mette en mouvement ; elle s'agite elle-même à son tour et le pendule oscille, mais avec un léger retard sur le mouvement du sol. C'est ce désaccord que l'on enregistre. Voici quel était, par exemple, le type de séismographe employé par M. Maurain dans les célèbres expériences du camp de la Courtine : une lame d'acier, épaisse et large, solidement encastrée à l'une de ses extrémités, libre à l'autre, supporte, à son extrémité libre, une masse métallique pesante ; cette extrémité libre se termine par une sorte de fourche entre les deux pointes de laquelle un fil très fin est tendu ; en face de ce système qui va osciller, une fourche fixe, liée au sol, porte également un fil tendu. Quand l'appareil est au repos, les deux fils sont parallèles et presque jointifs. Un miroir est collé sur eux, adhérent aux deux fils, immobile tant que le pendule n'oscille pas. Le miroir est éclairé par une source lumineuse et renvoie

l'image de cette source sur une feuille de papier sensible, de papier photographique, qui se déplace d'un mouvement uniforme par un dispositif d'horlogerie. Tant que le miroir ne bouge pas, l'image lumineuse trace sur le papier mobile une ligne parfaitement droite. Quand une secousse arrive, dans le sol, les deux fils se mettent en mouvement, mais avec un léger désaccord ; le miroir change un peu de position et oscille ; l'image lumineuse trace sur le papier mobile une courbe en zigzag dont les oscillations vont s'atténuant peu à peu. Comme le papier est gradué, on lit, sur lui, l'heure exacte du premier zigzag, l'heure exacte de l'arrivée de l'ébranlement. On peut disposer le séismographe, à volonté, en pendule vertical ou en pendule horizontal ; et, si on l'emploie comme pendule horizontal, lui donner comme plan d'équilibre un azimut quelconque.

Cela étant, l'opération s'ordonne ainsi. En un point de la région que l'on veut étudier géologiquement, on creuse, dans la roche dure qui forme le sous-sol, une chambre de mine où l'on place une forte charge de dynamite. On a disposé, à quelques kilomètres de ce point, un séismographe. A un instant parfaitement déterminé, on fait exploser la charge ; le séismographe enregistre, à un instant parfaitement déterminé, l'arrivée de la secousse. On a donc la vitesse de propagation de l'ébranlement dans le sol, vitesse très grande, voisine de 5.500 mètres par seconde, variable suivant la nature des roches que l'ébranlement a traversées ; plus grande dans le granite que dans les terrains sédimentaires ; inégale, dans ceux-ci, suivant l'inclinaison des couches, et suivant l'angle que fait, avec la direction des couches, la direction de propagation de l'ébranlement. D'où un moyen de déterminer la nature des roches ; de déceler la brusque survenue, en profondeur, d'une roche nouvelle, inattendue, insoupçonnée ; de reconnaître les changements soudains dans l'allure ou la continuité des couches. Le seul inconvénient est la très forte dépense d'explosif.

Ces diverses méthodes de prospection géophysique sont actuellement employées sur toute la surface du globe, je veux dire sur toute la surface continentale et insulaire. Partout, dans le monde, on rencontre des équipes de géophysiciens, conduites chacune par un ingénieur qui est, à la fois, un physicien et un géologue, organisées et payées par une société puissante, compagnie de mines ou compagnie pétrolière, plus

rarement par un Service géologique d'Etat. Les résultats pratiques de telles recherches sont déjà très importants.

Un des résultats les plus curieux a été la découverte, dans beaucoup de régions, des dômes souterrains de sel gemme, des *salt domes* des Anglais et des Américains.

Imaginez une vaste plaine, au sol d'alluvions, couverte d'un manteau de terre cultivable. On ne sait rien du sous-sol. Mais voici quelques équipes de géophysiciens : ceux-ci opèrent avec la balance d'Eötvös ; ceux-là mettent en œuvre des appareils électriques ; d'autres disposent des séismographes et font exploser des mines. Leurs indications concordent. Elles nous apprennent qu'il y a, dans ce sous-sol, un amas, de forme étrange, constitué par une roche légère, non conductrice de l'électricité. C'est du sel gemme, du sel massif. L'amas a la forme d'une cheminée aux parois presque verticales, large de quelques centaines de mètres ; ou encoré la forme d'une lame de couteau, longue et mince, longue par exemple de 5 ou 6 kilomètres et large de 200 ou 300 mètres, montant verticalement de la profondeur au travers des autres roches qu'elle soulève ou qu'elle tranche, venant parfois jusque tout près du sol, parfois se courbant et se couchant dans sa partie haute ; ou encore la forme d'un vrai dôme, surbaissé, dont l'ascension a ployé, en coupole, les terrains sédimentaires qui le recouvrent. Ce sel, qui est ainsi monté de la profondeur, en raison de sa plasticité et de sa faible densité, qui peut-être n'a pas fini de monter et qui continue son ascension silencieuse, ce sel a frayé un passage aux matières liquides et gazeuses, par exemple aux hydrocarbures. Très souvent, sur les bords du dôme de sel, il y a du pétrole, ou du gaz combustible, du méthane. On cherche donc les dômes de sel ; on en dresse la carte, sans les avoir vus. Quand cette carte est faite, on sonde, sur les bords des dômes, dans l'espoir de trouver pétrole ou gaz. Cela réussit souvent.

Les méthodes de prospection géophysique conduisent à d'autres résultats. Elles permettent, dans les pays de plaines où rien n'est visible, de tracer les plis profonds, les failles profondes. Les plis important beaucoup à la recherche du pétrole, car celui-ci a coutume de se loger dans les anticlinaux et c'est sur les anticlinaux que l'on place les sondages. Elles permettent aussi, ces méthodes, de guider les recherches de mines, de déceler certains gîtes métallifères et d'en dessiner, au moins approximativement, les contours. On peut pré-



voir qu'elles sont appelées à de très grandes destinées ; qu'elles feront connaître à l'homme, sans trop de frais, dans tout le domaine continental et insulaire, la géologie d'une zone de la lithosphère descendant depuis le jour jusqu'à deux ou trois kilomètres de profondeur. Ce n'est plus de la géologie en surface, comme celle des cartes géologiques ; c'est de la géologie en volume, préparant la prise de possession effective, par l'homme, d'un immense domaine souterrain.

J'ai dit deux ou trois kilomètres de profondeur : cela n'est point chimérique. Les mines d'or du Transvaal descendent déjà à plus de 2.000 mètres ; certains sondages productifs de pétrole, près de Los Angeles, en Californie, descendent à 2.500 mètres. On ira peut-être un peu plus loin.

Oui, mais pas beaucoup plus loin ; car cette conquête effective, cette prise de possession par l'homme de la zone profonde, a une limite. Pourquoi ? Parce que la température augmente au fur et à mesure que l'on descend, et que le corps de l'homme ne peut pas supporter une très haute température. Dans une enceinte de roches chaudes dont la température dépasse 40 degrés centigrades, l'homme est incapable de travailler ; si cette température atteint 50 degrés, il ne peut plus vivre. Or, à 3.000 mètres de profondeur, on peut prévoir que la température des roches est partout comprise entre 50 et 120 degrés centigrades. Voilà donc la limite, la barrière sur laquelle courent ces mots : « Tu n'iras pas plus loin » ; défense que nul ne transgressera jamais.

Mais si le corps de l'homme est nécessairement arrêté par cette barrière, son esprit peut la franchir ; son esprit peut descendre à toute profondeur dans l'épaisseur de la Terre, de même qu'il est capable de monter à toute hauteur dans la voûte étoilée des cieux. Et voici la deuxième conséquence des progrès de la géophysique : une connaissance plus parfaite des profondeurs terrestres, en dehors de toute préoccupation pratique ; un perfectionnement de notre science de la Terre. A ce perfectionnement concourent aujourd'hui deux méthodes géophysiques : l'étude des tremblements de terre ; l'étude des anomalies de la pesanteur.

L'étude des tremblements de terre se fait au moyen des séismographes. Qu'est-ce qu'un tremblement de terre ? C'est un choc souterrain, bien autrement violent que celui que pourrait déterminer l'explosion d'un gigantesque fourneau de mine ; c'est un choc, ou une série de chocs, produit, ou

produite, semble-t-il, à une faible profondeur — quelques kilomètres, ou quelques dizaines de kilomètres — et dont le contrecoup, à la surface, peut déchaîner une effroyable catastrophe. Ce choc donne naissance à des vibrations du milieu souterrain, et celles-ci sont transmises par des ondes, les unes traversant la Terre de part en part, les autres ayant pour origine l'*épiceutre*, c'est-à-dire le point de la surface situé juste au-dessus du lieu du choc, cheminant à la surface, faisant plusieurs fois le tour de la Terre et s'éteignant peu à peu. Etudions ces ondes au moyen de séismographes très sensibles, disposés dans les observatoires séismologiques. Le nombre des observatoires semblables est déjà grand et va croissant d'année en année. Nous allons mesurer ainsi, pour chaque séisme, les vitesses de propagation des diverses ondes.

Car il y a trois sortes d'ondes : les *undæ primæ*, les plus rapides, de vitesse  $V_p$  ; les *undæ secundæ*, de vitesse  $V_s$  ; les *undæ longæ*, les plus lentes, de vitesse  $V_l$ . Ces dernières sont celles qui courent dans le sol superficiel, à la surface de la Terre. Leur vitesse de propagation,  $V_l$ , est à peu près constante et voisine de 2 k, 8 par seconde. Les autres ondes, *primæ* et *secundæ*, sont celles qui courent dans l'intérieur même de la Terre et qui la traversent de part en part. Pourquoi sont-elles de deux sortes ? Parce qu'elles transmettent deux sortes de vibrations du milieu profond, des vibrations longitudinales, des vibrations transversales. Les premières sont celles qui ont la vitesse  $V_p$  et qui marchent le plus vite.  $V_p$  est à peu près double de  $V_s$ . Ces résultats de l'expérience sont parfaitement conformes à la théorie de l'élasticité.

Chaque tremblement de terre, survenu en un point quelconque du globe, s'enregistre quelques instants après dans tous les observatoires séismologiques : il y dessine un *séismogramme*. Tous les séismogrammes se ressemblent : une première série d'oscillations correspond à l'arrivée des *undæ primæ* ; une ligne droite, à peine tremblée, marque ensuite un repos de l'instrument ; une deuxième série d'oscillations, moins fortes, en général, que les premières, correspond à l'arrivée des *undæ secundæ* ; une nouvelle ligne droite, un peu tremblée, est bientôt suivie de très grandes oscillations, qui durent longtemps et graduellement s'apaisent, et qui correspondent aux *undæ longæ*. Ce qui est important, c'est le début du phénomène, c'est l'arrivée des premières ondes. Le séismogramme donne l'instant exact de cette arrivée. Quel-



ques jours après, on sait, par le télégraphe, l'instant exact de la première secousse qui a ébranlé l'épicentre. On a donc la mesure de  $V_p$ , en admettant — ce qui n'est pas tout à fait vrai — que l'heure du premier ébranlement de l'épicentre a été l'heure même du choc profond qui a tout ébranlé.

On constate ainsi que  $V_p$  varie avec la distance réelle parcourue par l'ébranlement, c'est-à-dire avec la longueur de la ligne droite qui joint l'épicentre à l'observatoire.  $V_p$  atteint 13 kilomètres à la seconde pour une distance égale au diamètre terrestre, qui est d'à peu près 13.000 kilomètres. Ce diamètre est donc parcouru en 1.000 secondes, soit environ 16 minutes. Un tremblement de terre survenu aux antipodes s'inscrit, un quart d'heure après, dans les observatoires de Paris, de Lyon, de Strasbourg.  $V_p$  tombe à une valeur bien moindre pour les très petites distances ; elle est alors voisine de 5.500 mètres à la seconde et varie d'ailleurs suivant la nature des roches traversées. Vous vous souvenez que c'est sur cette dernière variation que se fonde la méthode de prospection séismographique. Mais revenons aux tremblements de terre et réfléchissons à cette énorme inégalité de  $V_p$ , suivant que l'onde a parcouru, dans la Terre, plus ou moins de milliers de kilomètres, c'est-à-dire a pénétré plus ou moins profondément dans l'intérieur du globe. Une conséquence de cette variation de  $V_p$  est que l'ébranlement qui arrive le tout premier à l'observatoire n'est pas celui qui a cheminé en ligne tout à fait droite. Il a suivi une ligne un peu courbe, tournant sa concavité vers la surface terrestre.

L'augmentation de  $V_p$  avec la profondeur traversée n'est pas régulière.  $V_p$  augmente très vite jusqu'à une profondeur de 1.600 kilomètres ; elle demeure à peu près constante pour des profondeurs comprises entre 1.600 et 3.000 kilomètres ; pour des profondeurs plus grandes, c'est-à-dire pour des trajets qui s'approchent du centre de la Terre à moins de la moitié du rayon,  $V_p$ , chose inattendue, semble plutôt diminuer, très lentement.

La cause de la variation de  $V_p$  ne peut être cherchée que dans le changement du milieu au sein duquel se propagent les ondes. Dans la formule de la théorie de l'élasticité qui donne la valeur de  $V_p$  figurent la densité du milieu élastique et divers coefficients, parmi lesquels les coefficients dits d'élasticité et de rigidité. La variation de  $V_p$  indique que, si nous pouvions descendre dans l'intérieur de la Terre, nous y trou-

verions, très rapidement, des corps très denses, très élastiques et très rigides. Ce qui est le plus probable, c'est que, à partir d'une profondeur de quelques centaines de kilomètres, le fer est le constituant dominant et que, vers le centre de la Terre, l'on a un noyau de fer, d'ailleurs impur. La difficulté est de savoir le volume de ce noyau métallique.

Tout récemment, les géophysiciens américains ont cru pouvoir déduire, de la loi de variation de  $V_p$  avec la profondeur et d'expériences faites par eux au laboratoire sur la comparaison des valeurs de  $V_p$  dans le fer métallique et dans diverses roches à la fois silicatées et ferrifères, ont cru, dis-je, pouvoir déduire : que le noyau de fer impur commence à la profondeur de 3.000 kilomètres, ce noyau étant surtout un mélange de fer et de nickel, de densité moyenne 10 ; que, entre les profondeurs 1.600 et 3.000 kilomètres, règne un mélange de fer métallique et d'une roche de silicium et de fer, un peu oxydée, analogue aux péridotites, mélange dont la densité moyenne serait 6 ; que les 1.600 kilomètres restants correspondent à une péridotite dont la densité, de bas en haut, varie de 4,35 à 3,3, sauf une croûte extérieure, épaisse d'environ 60 kilomètres, dont la densité moyenne est 3 et qui est formée, en haut de roches sédimentaires, ou cristallophylliennes, ou granitiques, ou granodioritiques, en bas de roches dont la composition est analogue à celle des basaltes ou des gabbros. La constance de  $V_p$  entre 1.600 et 3.000 kilomètres et sa lente diminution au delà de 3.000 kilomètres tiendraient à ce que la propagation des ondes est, toutes choses égales d'ailleurs, moins rapide dans le fer métallique que dans la péridotite. La prédominance de plus en plus marquée du fer dans le mélange qui règne au-dessous de 1.600 kilomètres contrebalancerait l'influence accélératrice de l'accroissement de pression.

Bien entendu, ces conclusions restent fortement hypothétiques. Nous ignorons tout de la physique des grandes profondeurs. Les formules de la théorie de l'élasticité ont été établies pour les solides que nous connaissons, supposés homogènes et indéfinis, et soumis à des pressions relativement faibles ; elles ne peuvent plus être invoquées quand tout change, quand la température, certainement énorme, est inévaluable, quand la pression dépasse 100.000 atmosphères, quand l'on ne sait plus ni l'état physique de la matière, ni si les corps composés peuvent encore exister, ni même si ce que nous appelons l'atome n'est pas plus ou moins désintégré.

Mais voici une constatation bien curieuse, faite par le physicien serbe Mohorovicic. L'étude des tremblements de terre peu éloignés — éloignés d'à peine quelques centaines de kilomètres de l'observatoire où l'on enregistre l'arrivée des secousses — semble montrer qu'il existe, à une profondeur faible et qui ne dépasse pas 100 kilomètres, une *surface de discontinuité*, une surface à la traversée de laquelle la variation de  $V_p$  est discontinue. En traversant cette surface, les *undæ primæ* se réfractent. Pour un observatoire donné, les ondes qui arrivent les premières ont franchi deux fois la surface en question et leur trajet souterrain est, non seulement curviligne, mais composé de trois éléments de courbe séparés par deux brisures. Qu'est au juste la discontinuité qui produit de telles brisures ? Faut-il y voir le brusque passage de l'état solide à l'état liquide ? ou simplement un brusque changement de la densité ? On ne sait pas. Retenons néanmoins le fait, afin de le comparer tout à l'heure à un autre fait, qui est peut-être le même, et que l'étude des anomalies de la pesanteur va nous révéler.

L'étude des *anomalies de la pesanteur*, la dernière partie de la géophysique dont je veuille vous entretenir, a fait de très grands progrès depuis quelques années et nous promet de fort belles découvertes.

En chaque lieu de la surface terrestre, l'intensité de la pesanteur, désignée par la lettre  $g$ , se mesure aisément au moyen du pendule ; elle est, en effet, liée par une formule très simple à la longueur du pendule qui bat exactement la seconde. Une autre formule permet de ramener cette mesure de  $g$  à ce qu'elle serait au niveau de la mer. C'est ce que l'on appelle l'intensité *mesurée*. Mais on peut calculer l'intensité, au niveau de la mer et pour la même latitude, en assimilant la Terre à un sphéroïde à l'intérieur duquel la densité augmenterait régulièrement avec la profondeur : c'est ce que l'on appelle l'intensité *calculée*. Il y a *anomalie de la pesanteur*, en un point, lorsque, pour ce point, les deux valeurs de  $g$ , l'une *mesurée*, l'autre *calculée*, ramenées toutes deux au niveau de la mer, ne sont pas égales. Cette anomalie est toujours prise dans le sens *observation moins théorie*. Elle est positive ou négative. Positive, elle indique que la pesanteur réelle est plus forte qu'elle ne serait si les masses situées audessous de la station obéissaient à la loi théorique de la répartition des densités ; elle indique donc, sous la station, la pré-

sence de masses de densité trop forte. Négative, elle indique, sous la station, la présence de masses de densité trop faible.

En général, l'anomalie est négative sur les continents, et d'autant plus grande que l'on s'éloigne davantage de la mer, d'autant plus grande aussi que la région où l'on se trouve est plus montagneuse. Elle est, le plus souvent, positive sur le littoral des continents ou des grandes îles. Elle est presque toujours positive, et souvent avec de fortes valeurs, dans les petites îles en plein océan. L'une des plus fortes anomalies positives est celle que l'on constate dans l'île Hawaï, de l'archipel des Sandwich, où s'élèvent des volcans qui sont parmi les plus hauts et les plus actifs du monde.

Deux théories ont été proposées pour rendre compte des anomalies. Airy, en 1855, a dit ceci : les continents sont des blocs immenses, entièrement solides, de densité moyenne  $d_1$ , flottant librement sur un magma liquide, de densité plus forte  $d_2$ . Sous les océans, il n'y a que ce magma de densité  $d_2$ , séparé seulement des eaux marines par une croûte très mince. L'équilibre archimédien exige que la partie immergée des blocs continentaux soit plus haute que la partie qui émerge. L'écorce terrestre est donc moins dense, mais plus épaisse, sous les continents que sous les mers : d'où anomalie négative sur les continents, positive dans les îles. C'est la théorie reprise en 1912 par Wegener : les continents sont du *sal* solide, de densité 2,8, flottant sur le *sima* liquide, de densité 2,9 ; la hauteur immergée du bloc continental est dix-neuf fois la hauteur émergée, et donc un continent dont les plus hautes cimes s'élèvent à 5 kilomètres au-dessus du niveau des mers, plonge ses racines solides jusqu'à 95 kilomètres au-dessous de cette même surface ; sous les océans, il n'y a que du *sima*, d'abord une petite pellicule de *sima* solidifié, séparant le *sima* fondu et liquide des eaux marines, puis, un peu plus bas, le magma *sima* lui-même, très fluide, tellement fluide que, malgré l'énorme profondeur à laquelle ils plongent, les continents dérivent.

La deuxième théorie est celle de Pratt, édiflée peu à peu de 1855 à 1871. Sous une chaîne de montagnes qui produit une forte anomalie négative, il doit y avoir un défaut de masse intérieure compensant l'excès de masse visible ; la densité de la croûte terrestre doit être diminuée sous les montagnes ; elle doit être, au contraire, exagérée sous le fond des mers ; diminution et exagération se compensant à l'intérieur de

cônes ayant leur sommet au centre de la Terre et pour base, sur la surface terrestre, des étendues de quelques centaines de kilomètres de rayon. Dans tous ces cônes, la somme des masses doit être constante. En 1909, la théorie de Pratt est reprise et perfectionnée par Hayford. Hayford suppose que la compensation se fait près de la surface terrestre et qu'il existe, à faible profondeur, une *surface de compensation* définie de la manière suivante : au-dessous d'elle, équilibre parfait, *hydrostatique*, par augmentation graduelle et régulière de la densité avec la profondeur ; au-dessus d'elle, équilibre *isostatique*, la répartition des densités étant irrégulière, mais compensée par la hauteur de matière accumulée. La théorie s'appelle dès lors théorie de l'*isostasie*. Dutton qui, en 1889, avait créé le mot, exprimait l'idée que l'équilibre isostatique, établi à l'origine, tend toujours à se conserver et que, lorsque l'érosion et la sédimentation déplacent des masses à la surface de la Terre, l'*isostasie* exige des transports de matière à l'intérieur.

Les deux théories, celle d'Airy où se trouve en germe l'hypothèse de Wegener, et celle de l'*isostasie* dont les protagonistes successifs sont Pratt, Dutton, Helmert, Hayford et Bowie, ont été, depuis une quinzaine d'années, soumises au contrôle des mesures géodésiques. C'est surtout aux Etats-Unis que les savants du Coast and Geodetic Survey ont multiplié à ce sujet observations et calculs. Pour un pareil contrôle, il faut naturellement préciser les hypothèses, sans quoi l'intervention des mathématiques ne serait pas possible ; mais, préciser les hypothèses, c'est toujours introduire des hypothèses nouvelles. Dans le cas de la théorie d'Airy, il faut fixer une valeur à l'épaisseur de l'écorce et une valeur à la différence de densité  $d_2 - d_1$  de la matière du magma fluide et de la matière solide des blocs continentaux, différence sur laquelle, *a priori*, nous ne savons absolument rien. Dans la théorie de l'*isostasie*, il faut fixer la profondeur de la surface de compensation, profondeur que nous ignorons ; il faut, de plus, attribuer à cette surface une forme géométrique accessible au calcul. Par exemple, on peut supposer que la surface de compensation est à une profondeur constante au-dessous de la surface des mers ; que la compensation est complète, c'est-à-dire que, sur les continents, tout excès de masse existant au-dessus du géoïde est compensé par un défaut égal existant en dessous, et que, pour les mers, le défaut de masse résultant de l'*insuffisante*

densité de l'eau est compensé par un excès égal au-dessous du fond ; enfin, que les défauts ou excès sont uniformément répartis dans tout le volume où ils doivent exister, ce volume étant assimilé à un tronc de cône à génératrices verticales ayant pour base inférieure un élément circulaire de la surface de compensation et pour base supérieure la surface extérieure de la planète, au contact de l'atmosphère. On peut alors calculer l'anomalie de la pesanteur et, en chaque point, comparer l'anomalie calculée à l'anomalie réellement observée.

Il se trouve que, pour tout le territoire des Etats-Unis, l'accord entre calcul et observation est impressionnant, en adoptant l'hypothèse de l'isostasie et plaçant à une centaine de kilomètres de profondeur la surface de compensation. D'où, depuis quelques années, chez les géophysiciens, un très grand enthousiasme en faveur de l'isostasie. Mais le géodésien finlandais Heiskanen a montré que l'accord est aussi bon, et quelquefois meilleur encore, en admettant l'hypothèse d'Airy avec une épaisseur d'écorce un peu variable d'une région à l'autre, et généralement comprise entre 35 et 50 kilomètres. Le débat va continuer. On attend de décisifs arguments d'une méthode nouvelle d'observation due à Vening Meinesz, savant hollandais, méthode qui permet d'évaluer l'intensité de la pesanteur en mer, en faisant osciller des pendules dans l'intérieur d'un sous-marin immergé, de façon à éliminer toute influence perturbatrice du mouvement du navire.

En attendant, il semble que l'on doive croire à l'existence, à une faible profondeur ne dépassant pas 100-kilomètres, d'une *surface de discontinuité* qui sépare, soit le solide du liquide, soit deux milieux, solides l'un et l'autre, mais en états d'équilibre bien différents, l'un en état d'équilibre hydrostatique, l'autre en état d'équilibre isostatique. Et l'on est conduit à se demander si cette surface de discontinuité n'est pas celle de Mohorovicic, à la traversée de laquelle il y a un brusque changement dans la vitesse de propagation des ondes séismiques.

On peut penser que les chocs souterrains auxquels sont dus les tremblements de terre se produisent non loin de cette surface de discontinuité et résultent précisément de la variation brusque, dans ces parages, des propriétés physiques du milieu. J'ai dit, il y a un instant, que l'origine des tremblements de terre semblait toujours être peu profonde. Les évaluations à ce sujet sont nécessairement imprécises ; mais elles ne dépassent jamais quelques dizaines de kilomètres. Les tremble-

ments de terre, en tout cas, doivent prendre naissance dans la zone où l'équilibre est seulement isostatique, lorsque, cet équilibre venant à se rompre pour une cause quelconque, des masses minérales se déplacent à l'intérieur de la zone. La profondeur étant faible, ces masses en mouvement ne sont pas très plastiques ; d'où les chocs, entre elles, quand leurs vitesses varient trop rapidement.

Telles sont les conséquences, les unes pratiques et utilitaires, les autres théoriques et spéculatives, des récents progrès de cette partie de la Géologie que nous appelons la géophysique. Elles valaient la peine d'être exposées devant vous, au centre de cette Université lyonnaise, où toutes les sciences sont, tour à tour, dévoilées, expliquées, exaltées, et où tant de belles découvertes ont pris naissance.

Il y a d'autres progrès de la Géologie, non moins importants, non moins intéressants. Je les résumerai en deux mots, où se résument aussi les progrès de la géophysique : audace sans cesse grandissante, aveu sans cesse plus formel d'ignorance et de faiblesse. On pourrait en dire autant pour toutes les sciences, et c'est l'une des caractéristiques de l'époque où nous vivons. L'homme ose de plus en plus ; il asservit de plus en plus les forces de la nature ; il s'attaque à des problèmes de plus en plus difficiles et parfois il les résout ; il pénètre dans des arcanes de plus en plus mystérieux, redoutés hier, aujourd'hui convoités comme une terre promise. Mais chaque problème résolu découvre d'autres problèmes, souvent insolubles ; chaque arcane exploré mène à d'autres domaines plus obscurs. Nous savons de plus en plus, de mieux en mieux, que nous ne savons rien. C'est par une déclaration très humble que doit se terminer toute conférence scientifique. Veuillez bien remarquer qu'il n'y a pas de preuve plus forte de la grandeur de l'homme, de sa quasi-divinité. « La grandeur de l'homme, disait Pascal, est grande en ce qu'il se connaît misérable ; un arbre ne se connaît pas misérable ». Laissez-moi finir sur cette parole, vaste comme le monde.

P. TERMIER,  
*de l'Académie des Sciences.*

## A LA MÉMOIRE D'ANDRÉ-MARIE AMPÈRE

Une manifestation commémorative en l'honneur de notre génial compatriote a eu lieu, le 2 juin dernier, à Poleymieux. MM. Sosthène et Hernand Behn, deux notables Américains de la Standard Téléphone Laboratory, ont eu la délicate pensée de conserver en propriété collective la maison familiale d'Ampère. Grâce à leur libéralité, la Société Française des Electriciens acquit le domaine de Poleymieux, son groupe du Sud-Est devant en assurer la gérance. C'est pour consacrer symboliquement la maison au souvenir de l'illustre savant que fut organisée la journée du 2 juin 1928.

Une centaine de personnes du monde universitaire, scientifique et industriel, venues de Paris, de Lyon ou de la région, avait répondu à l'invitation de la Société Française des Electriciens. Avec les représentants du préfet, du maire de Lyon et le Conseil municipal de Poleymieux, une nombreuse assistance se trouva rassemblée, à onze heures, devant la maison d'Ampère.

M. Viel, directeur de la Compagnie Loire et Centre, remplaçant M. Berne, administrateur de la Compagnie de « Jonage », malheureusement empêché, souhaite la bienvenue aux invités ; il dit combien le groupe du Sud-Est se trouvait honoré de la mission flatteuse de veiller à la conservation de l'immeuble des électriciens, assurant qu'il ne faillirait pas à sa tâche. En termes émus, il évoqua les qualités de l'homme au souvenir duquel était consacrée cette journée.

Le président de la Société Française des Electriciens, M. Imbs, directeur de la Compagnie Parisienne de Distribution électrique, rappela à son tour les traits essentiels de la vie familiale et scientifique d'Ampère. Après avoir regretté l'absence des frères Behn, il découvrit la nouvelle plaque d'aluminium fixée à l'entrée de la maison, sur laquelle on lit :



LE 2 JUIN 1928,  
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ÉLECTRICIENS  
S'EST RÉUNIE POUR RENDRE UN SOLENNEL HOMMAGE A  
A.-M. AMPÈRE

DANS CETTE MAISON QUI EST DEVENUE SA PROPRIÉTÉ  
GRACE A LA LIBÉRALITÉ DE  
MESSIEURS SOSTHÈNE ET HERNAND BEHN.

Le général Hellot lut ensuite un câblogramme de MM. Behn (les généreux donateurs), exprimant leur satisfaction d'avoir pu contribuer à exalter la mémoire du grand savant français.

Enfin, M. Paul Janet, au nom de l'Académie des Sciences, dit combien lui paraissait heureuse l'intention manifestée par la Société Française des Electriciens, de constituer ici un lieu de pèlerinage scientifique en installant dans cette modeste maison de campagne un musée, où se rassembleraient les documents de toutes sortes intéressant la vie et les travaux du grand homme. Il sera très intéressant d'y revoir les appareils si simples, si élémentaires, qui lui servirent à démontrer les lois de l'électromagnétisme qu'il avait découvertes et dont le développement aboutit aux gigantesques installations électriques, animatrices de tout le mécanisme de la vie moderne.

Après ces discours, on visita la maison où avaient été provisoirement placés quelques manuscrits et gravures destinés au futur musée.

Dans le jardin, sous les tilleuls séculaires, un ancien élève de l'École supérieure d'Electricité lut des fragments de lettres et de poésies écrites par le jeune Ampère, dont les sentiments reflétaient la douceur naïve et le calme reposant du paysage environnant.

M. Penet, ancien maire de Poleymieux, se félicita de voir exalter le culte d'Ampère, auquel il appliquait depuis longtemps sa persévérante action et dont l'emblème était réalisé depuis 1921, par le monument du sculpteur Vermare, devant lequel fut ensuite déposée une gerbe de fleurs, pendant que l'assistance défilait, se rendant à la mairie, où l'on devait inaugurer l'éclairage électrique de la commune.

Un banquet suivit cette inauguration ; à la fin du service, diverses allocutions furent prononcées. M. le Recteur Gheusi, à ce moment, souligna, par les éloquentes paroles qu'on lira

plus loin, la contribution de l'Université de Lyon à cette journée d'hommages rendus au plus glorieux enfant du pays.

Dans l'après-midi, l'assistance retrouva à Lyon, au Palais du Commerce, de nombreux collègues qui, n'ayant pu se rendre à la fête matinale, voulaient du moins participer à son dernier acte. A dix-sept heures, M. Paul Janet fit un exposé de la vie et des travaux d'Ampère. Aux souvenirs déjà nombreux et si riches en humanité que l'on possédait et que M. L. de Launay, de l'Institut, a rassemblés dans un beau livre, M. Janet ajouta des documents nouveaux que ses patientes recherches ont découverts dans les archives de l'Académie des Sciences. Pendant près de deux heures, l'assistance, sous le charme de sa parole, revécut avec lui ce mélange de souffrances et de joies dans l'ordre sentimental, de confiance et de satisfaction dans le travail, qui font, de la vie d'Ampère, le plus touchant récit qu'on puisse imaginer. Le tout atteste un noble caractère, un cœur généreux, prêt aux épreuves de la vie, avec un stoïcisme tranquille, dont la source se renouvelle dans la puissance de la pensée. La journée fut vraiment émouvante et fixa, d'une façon inoubliable, la gloire d'Ampère dans la mémoire des hommes.

J. THOVERT.

---

Voici l'allocution prononcée par M. Gheusi, recteur de l'Académie de Lyon, à la fin du banquet:

MESDAMES,

MESSIEURS,

*J'avais tout d'abord le dessein de limiter à ma seule présence l'hommage que je voulais rendre à la mémoire du grand Ampère : j'avais estimé que cette manière discrète suffisait pour apporter, au nom de la collectivité universitaire de Lyon, le tribut d'admiration et de gratitude que nous devons à un tel génie.*

*Mais puisque, tout à l'heure, au cours de la manifestation officielle, M. le Professeur Paul Janet a associé d'une façon directe et formelle l'Université de Paris à notre journée commémorative, j'ai pensé que nul ne comprendrait la réserve du représentant de l'Université de Lyon. Aussi, viens-je à mon tour traduire en quelques mots l'expression de notre ferveur*

émue pour celui qui mit dans sa vie laborieuse les étapes d'enseignement par lesquelles il marqua une empreinte profonde à l'École centrale de l'Ain et au Lycée de Lyon, avant de se confirmer à Paris, à l'École Polytechnique, au Collège de France. Je n'oublie pas, au surplus, que André-Marie Ampère fut inspecteur général de l'enseignement public et que c'est dans l'exercice de ces hautes fonctions qu'il contracta le mal dont il mourut, à Marseille, en 1836.

Nous avons entendu jusqu'ici glorifier le savant : des hommes autorisés, qui sont l'honneur et la parure de la pensée française agissante, nous ont dit ce que fut le grand esprit vers lequel se tournent aujourd'hui nos souvenirs reconnaissants. Ils ont analysé surtout son œuvre scientifique, qui est, en effet, dominante dans la trame d'une vie de labour épanouie largement en un parfait et harmonieux équilibre des clartés de l'esprit et des plus fines délicatesses du cœur.

C'est sur ce point que je désire arrêter mon tribut d'émotion admirative.

Ampère a réussi dans tous les genres. Il suffisait que sa curiosité fût éveillée pour qu'il pût, tout de suite, cueillir les fleurs de beauté réservées dans le domaine du savoir à ceux qui fréquentent ses avenues. Mathématiques, physique, chimie, se rencontraient avec la poésie, la philosophie, la littérature, et s'irradiaient l'une l'autre dans les vastes concepts d'une lumineuse intelligence.

Exemple qui, pour être rare, n'est pas unique et qui se rattache à la glorieuse lignée française des Descartes, Pascal, Pasteur, et, tout près de nous, Henri Poincaré ! La raison est confondue devant un tel éclectisme, alors surtout que nous vivons en un temps où les orientations et les spécialisations paraissent nécessaires pour que le chercheur puisse fournir une marque durable de son action.

Chez Ampère, tout déconcerte : il ne fréquente aucune école ; il n'a pour maître que son père qui se consacre à lui par intermittences, mais il dévore tous les livres qui tombent sous sa main ; il apprend le latin pour mieux pénétrer les sources auxquelles il demande le savoir ; il se nourrit de l'Encyclopédie ; il entre dans la vie sentimentale avec la naïveté d'un enfant qui a une foi robuste en l'avenir et croit au bonheur humain sans penser aux épreuves de l'existence.

Et, cependant, sa jeunesse fut traversée par le drame révolutionnaire et injustement accablée par la mort tragique d'un

père qu'il chérissait ! Sur ce récif initial, sa volonté ne s'est pas brisée. Elle s'est, au contraire, trempée et raffermie. C'est que, voyez-vous, les génies portent en eux le miracle ; et nous, faibles humains, qui essayons de les juger avec la commune mesure de nos raisons, nous sommes ébahis, déroutés. La grandeur de ces infinis nous effraie.

Soyons fiers, en tous cas, de ce précurseur qui a jeté dans l'univers les semences fécondes de l'électromagnétisme et de l'électrodynamisme, qui a signé du nom d'Ampère l'un des plus beaux poèmes destinés, non à bercer l'humanité en des rythmes appropriés, mais à assouplir les forces naturelles en une flexible harmonie commandée par les besoins humains.

Et si je ramène cet effort fécond aux proportions de la journée que nous vivons en cet instant, dans le cadre exquis de Poleymieux, je dirai volontiers que le génie de notre grand compatriote, non content d'illuminer le monde, irradie cette belle fête ; il y propage une onde immortelle ; il y détermine des courants alternés de fierté et de joie.

Ce modeste et charmant village en est transfiguré, lui qui, jusqu'ici, par une sorte de pudeur rurale mystique, n'avait point utilisé les commodités de l'ampoule électrique ; il a maintenant son éclatante parure, due au plus prestigieux joaillier établi sur son sol.

Je vous convie, Mesdames et Messieurs, à lever vos verres en l'honneur de la libre et généreuse Amérique, envers qui la région lyonnaise contracte une nouvelle dette de reconnaissance ; en l'honneur de la postérité de savants et de chercheurs qui, du monde entier, regardent vers ce coin de la terre française comme vers le foyer natal, source de lumière et de bonté.

J. GHEUSI,

Recteur de l'Académie de Lyon.

## VENISE ET SON PRESTIGE DANS LA LITTÉRATURE D'OUTRE-MANCHE

Pour l'étranger qui visite Venise — et surtout peut-être pour le touriste anglais —, la ville offre l'attrait de la nouveauté, grâce à sa situation unique au sein même des flots, à son originalité, à la beauté de ses monuments et à son histoire. La cathédrale de Saint-Marc, le palais des Doges, le lion ailé, la lagune et la gondole résumant en quelque sorte les caractères distinctifs de cette capitale chatoyante et merveilleuse entre toutes. Car Venise, née d'une panique qui fit refluer vers les îles du fond de l'Adriatique les paysans vénètes chassés par l'approche des Huns envahisseurs, est devenue la cité prestigieuse de l'art byzantin et gothique, la maîtresse des mers au cours du Moyen Age et le rendez-vous des plaisirs pour les désœuvrés européens, lorsque sa décadence se manifesta dans les orgies de son fameux Carnaval. A ces divers titres, elle a depuis longtemps éveillé l'attention et piqué la curiosité des voyageurs et des écrivains d'outre-Manche.

C'est l'un d'eux qui a su fixer en quelques traits définitifs l'évolution historique de cette souveraine des lagunes. Dans son ouvrage capital sur *les Pierres de Venise*, Ruskin rappelle les conditions singulières auxquelles la ville dut son existence : « Si des courants plus profonds avaient séparé ces îles, des flottes ennemies auraient maintes fois réduit en esclavage la cité grandissante. Si un ressac plus violent avait battu leurs rivages, il eût fallu échanger contre les murs et les remparts d'un port ordinaire toute la richesse et tout le raffinement de l'architecture vénitienne. S'il n'y avait pas eu de marée, comme dans d'autres parties de la Méditerranée, les étroits

canaux de la cité seraient devenus malsains et les marais, où elle fut construite, pestilentiels. Si cette marée était montée d'un pied seulement ou d'un pied et demi plus haut, l'accès par eau des portes de palais aurait été impossible ». Mais ces conditions naturelles acquises et le développement politique et artistique ainsi assuré, le déclin se produisit par suite de l'avilissement des mœurs, et le critique anglais en retrouve la trace jusque dans les ornements sculpturaux des demeures aristocratiques. « Le blason vénitien, note-t-il, ne demande pas de bêtes comme supports, mais préfère ordinairement des anges... Lorsqu'une sculpture soignée de ce genre n'est pas de mise, l'écu est simplement représenté comme suspendu par une lanière de cuir et une croix est insérée au-dessus de l'archivolte. Les architectes de la Renaissance remarquèrent ce qu'il y avait d'illogique en tout ceci. Ils éliminèrent et la croix et les anges et leur substituèrent des têtes de satyres, qui étaient les véritables divinités tutélaires de Venise à l'époque de la Renaissance ». C'est cette double expression de grandeur et de déclin que reproduit l'image de la ville telle que nous l'entrevoions chez les poètes et les prosateurs britanniques.

Il ne faut pas oublier que, dès l'époque des premiers rois normands, l'Angleterre était entrée en relations avec la puissante république maritime. Au Moyen Age, la Grande-Bretagne demandait au continent voisin mille articles de luxe que ses habitants encore inexperts ne savaient ni produire eux-mêmes ni aller chercher à l'étranger. Dépendant des Flandres pour la fabrication de la laine, d'Anvers et de Cologne pour les subsides financiers de la guerre de Cent Ans, les marchands d'outre-Manche étaient redevables aussi à Venise de la plupart des produits orientaux ou des objets manufacturés mis en vente sur le marché de Londres. C'est ainsi qu'une flotte vénitienne traversait la Méditerranée pour recueillir à Alexandrie les épices, les gemmes et les parfums apportés du fond de l'Afrique et de l'Asie par les caravanes et qu'une autre flotte les transportait avec les verroteries de Murano, les perles, les dentelles et les armures de choix dans tous les ports de l'Europe occidentale. Cette visite était, pour les Londoniens, le grand événement commercial de l'année et elle se renouvela jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Les termes encore courants de *Venetian blind* pour les persiennes, de *Venetian glass* pour le verre fin, de *Venetian chalk* pour le talc graphique, de *Venetian lace* pour le point de Venise, témoignent

jusqu'à nos jours de l'importance de ce trafic et propagèrent pendant des siècles, chez nos voisins de l'Ouest, le renom et le prestige de la reine de l'Adriatique.

L'impression de puissance ainsi produite fut entretenue par les relations de voyage des premiers touristes d'outre-Manche. Mais les fils de famille qui s'en vont visiter l'Italie ne le font guère qu'après l'époque de la Renaissance, soit au moment du déclin des mœurs dans la cité. Si Froissart, sous Charles VI, signale avec émerveillement la splendeur du *Canale Grande* et des palais qui le bordent, les jeunes Anglais qui, cent cinquante ans plus tard, pénètrent à leur tour dans la ville des lagunes, y remarquent surtout le dévergondage croissant. Bientôt même, sous l'influence de la Réforme et des nouvelles tendances puritaines, les écrivains poussent à ce sujet des cris d'alarme. Lorsque Roger Ascham, le précepteur de la reine Elisabeth, parle, dans son *Schoolmaster*, livre posthume publié en 1570, du jeune homme qui voyage à l'étranger et rappelle à ce propos le proverbe romain : « Inglese italianato è un diavolo incarnato », (l'Anglais frotté d'Italien est un diable incarné), c'est à la mauvaise influence de Venise qu'il s'en prend et lui-même déclare y avoir vu en un séjour de neuf journées « plus d'occasions de faillir qu'il n'en ouït oncques mentionner à Londres en neuf ans ». Peu après, en 1573, au lendemain de la bataille de Lépante, lorsque Philippe Sidney y passe quelques mois, il renseigne son correspondant Hubert Languet sur les us et coutumes de la ville et souhaite que les Turcs, ces ennemis de la Chrétienté, puissent venir en Italie pour achever de se corrompre. Et le même son de cloche nous est donné par le futur évêque Hall, par l'ami de Spencer, Gabriel Harvey, par les acteurs Marston et Greene. A quelques années de là, Thomas Coryate, dont le journal de voyage paraît en 1611, note avec curiosité la présence de courtisanes masquées dans les théâtres vénitiens et le fait qu'on les honore en leur accordant les meilleures places. C'est donc avant tout la mauvaise réputation morale de la république qui ressort des récits contemporains.

Etant donné tous ces faits, il n'est nullement étonnant que lorsqu'à la Renaissance la littérature anglaise emprunta bon nombre de sujets dramatiques à l'Italie, elle ait songé pour ses pièces au cadre somptueux de Venise. Lui-même fils de commerçants, Shakespeare fut tout d'abord frappé par la puissance financière et le renom de sagesse de la grande oligar-

chie<sup>1</sup>. Dans son émouvante comédie, *The Merchant of Venice* (1596), il nous rappelle — grâce sans doute aux renseignements précis de son ami John Florio, né d'immigrés italiens — la fortune commerciale des Vénitiens et la réputation d'impartiale justice de leurs magistrats. Antonio, l'heureux négociant enrichi, témoigne par son accueil courtois et sa hauteur de vues de l'affabilité et de la noble culture de ses compatriotes, tandis que le Duc et ses assesseurs, lors du procès intenté par Shylock, montrent l'esprit d'équité, même à l'égard d'étrangers méprisés, et le respect des lois qui caractérisent les maîtres de la cité.

Un peu plus tard, en 1604, Shakespeare revient à la reine de l'Adriatique pour y placer le début de son drame d'*Othello*. Mais il s'agit d'une sombre intrigue et l'atmosphère sereine qui enveloppait la comédie de 1596 a disparu. Ici, les passions sont surexcitées : orgueil blessé chez Brabantio, jalousie farouche chez le Maure, crainte et indignation chez Desdémone et Emilie. Une agitation non moins forte apparaît dans le Conseil des gouvernants. Pour le dramaturge, la grande république maritime n'est plus la puissante oligarchie fière de sa richesse et de ses succès, mais la sentinelle avancée de l'Europe menacée par les Turcs. Ceux-ci semblent à la veille de s'emparer et de Chypre et de Rhodes et, comme lors de la bataille de Lépante, encore présente à bien des mémoires, où Venise et l'Espagne durent s'unir pour arrêter les progrès des Musulmans, le Doge et ses conseillers défendent contre les mécréants la cause sainte de la foi et de la civilisation chrétiennes<sup>2</sup>.

Avec les émules et les épigones de Shakespeare, cet aspect grandiose du rôle de la puissante république s'efface. Ben Jonson, moins au courant des choses italiennes que son rival, ne voit, chez les seigneurs du Conseil des Dix et leurs pairs, que

1. Même impression chez le poète Spenser qui, dans un sonnet liminaire en tête de l'*Histoire de Venise*, de Lewkenor, dit de l'Etat vénitien comparé à l'antique Babylone et à Rome : « A leur place surgit maintenant une troisième ville, la belle Venise, fleur de délice du monde moderne, qui se rapproche d'elles par la beauté, mais les dépasse de beaucoup par sa droite politique ».

2. Le discrédit moral de la ville reparait dans cette remarque du Vénitien Iago (ac. III, sc. III, v. 201-4) : « Je connais bien les dispositions de notre pays : à Venise, elles laissent voir au Ciel les frasques qu'elles n'osent montrer à leurs maris. Toute leur conscience consiste non pas à ne pas le faire, mais à le tenir caché ».



déclin croissant et dépravation. Le Grand de Venise, ou Magnifico, qu'il choisit en 1605 comme personnage principal de sa comédie de *Volpone*, porte le nom significatif de Gros Renard et se plaît à corrompre et à exploiter les intrigants qui l'entourent et qui escomptent sa mort pour se ruer sur son héritage. Et, lorsqu'enfin, l'astucieux aristocrate est traduit en justice pour ses crimes, ce n'est plus la haute Cour du Doge que nous découvrons avec son idéal de parfaite équité et de divine pitié, mais une assemblée de légistes hargneux et avides, moins soucieux de droit strict que de beaux honoraires. Enfin, quand, en 1612, Middleton prend pour héroïne de son drame, *Que les femmes se garent des femmes*, une jeune Vénitienne, ce n'est pas la grandeur d'âme, mais la seule beauté qu'il signale chez elle, beauté qu'elle ne sait guère défendre contre la séduction et qui l'entraîne à sa perte.

Quelques années se passent et la Révolution puritaine ferme les théâtres de Londres. Lorsqu'après la Restauration des Stuarts leurs portes se sont rouvertes, un jeune dramaturge s'avise de remettre Venise sur la scène. C'est Thomas Otway qui, en 1682, fait jouer sa tragédie de *Venice Preserved*, où il expose d'après l'abbé de Saint-Réal la conjuration des Espagnols contre la république. Mais, ici, il n'est plus question, comme du temps de Shakespeare, d'un Etat florissant et intègre. La corruption publique a fait son œuvre et l'un des conspirateurs peut dire :

« *Le trésor de l'Etat est épuisé ; un Vénitien  
Nè se fie pas à un autre. Inspectez leurs approvisionnements  
Pour la sûreté générale : les entrepôts sont vides,  
La flotte en lambeaux, l'armée sans solde murmure.  
La noblesse est ruinée, le peuple aux abois,  
Le Sénat livré aux factions, étourdi, divisé.  
Voilà toute la force de Venise* ». (Acte II, sc. 3).

Et la morale privée n'est pas meilleure. Le sénateur Priuli persécute sa fille Belvidera et veut la réduire à la misère. Un autre sénateur, Antonio, hante les maisons de débauche, et c'est chez une courtisane grecque, Aquilina, que se réunissent les conjurés. Nous assistons à l'effondrement de l'antique oligarchie.

Cette même note de chute irrémédiable, que l'on perçoit dans l'œuvre de Saint-Réal et d'Otway, se retrouve à présent, quoique encore en sourdine, dans les récits de voyageurs. Les Anglais, qui visitent la grande cité des lagunes, l'admirent moins pour sa puissance passée que pour son faste et ses lieux de plaisir. Et la transformation de la sentinelle avancée de la civilisation occidentale et de la foi chrétienne en ville de folle joie se remarque jusque dans l'attitude des touristes qui s'y rendent. Voici deux cas typiques. Le jeune puritain Milton, lorsqu'il passe par l'Italie au cours de l'an 1638, n'a que faire d'un séjour à Venise. Il s'y arrête quelques semaines seulement pour se procurer des cahiers de musique et des livres et les expédier par mer en Angleterre. Ce sont le commerce et les facilités de transport, mais rien de plus, qui l'intéressent dans la ville. La gaieté factice d'une fête vénitienne reste sans attrait pour lui. Par contre, six années plus tard, lorsqu'un autre jouvenceau, le royaliste John Evelyn, voyage à son tour sur le continent, il subit le charme de la capitale ensorcelante. C'est en toute hâte qu'il quitte Rome dès le début de mai pour ne pas manquer, le jour de l'Ascension, la cérémonie des épousailles du Doge et de l'Adriatique. Il va voir le Rialto, Saint-Marc et son trésor, la Cour de Justice, le Sénat et le Palais Ducal, consacre une soirée à l'Opéra, visite l'Arsenal et les verreries de Murano. L'année suivante, ayant passé l'hiver à Padoue, il revient à Venise tout exprès pour le célèbre Carnaval. En parfait touriste, il a su, pendant son séjour, combiner le plaisir et le profit, mais sans que son récit trahisse autre chose que la vaine curiosité du badaud.

La réputation de mœurs faciles, déjà établie lorsque Philippe Sidney séjournait à Venise en 1573, s'est donc maintenue au xvii<sup>e</sup> siècle. Quand J.-J. Rousseau y demeure, en 1744, elle persistait encore. Mais, par contre, le fier gouvernement qui en imposait à Shakespeare, à Ben Jonson et même à John Evelyn, n'était plus, au dire du philosophe genevois, qu'un « vain simulacre ». C'est ce qui explique que la cité des lagunes occupe si peu de place dans la littérature du xviii<sup>e</sup> siècle. Venise à son déclin était un lieu de plaisir banal et sans importance. Tout au plus s'y intéressait-on à cause de son aspect pittoresque, mis en relief par les tableaux du Vénitien Cana-

letto, et l'on comprend ainsi pourquoi Mrs Radcliffe, faisant suivre à son héroïne, Emily Saint-Aubert, l'itinéraire décrit en 1789 par Mrs Piozzi, l'amie du D<sup>r</sup> Johnson, dans son voyage en Italie, s'est étendue complaisamment sur les charmes du site, qu'elle ne connaissait d'ailleurs que par ouï-dire, au cours de son roman célèbre, *les Mystères d'Udolpho* (1794). Lorsque ses personnages entrent en gondole dans la ville prestigieuse, ils l'aperçoivent toute pleine de palais et de blanches terrasses qui resplendissent sous un clair de lune féérique et plus semblable à quelque évocation magique qu'à une réalité matérielle et tangible. C'est l'introduction dans le cadre vénitien de cet élément de beauté et de mystère qui offre tant d'attrait pour le romantisme anglais à ses débuts.

o

Il fallait plus que cela pour ramener l'attention de l'Europe sur la république défaillante. Un grand événement politique y parvint. Quand le traité de Campo-Formio du 17 octobre 1797 céda Venise à l'Autriche en compensation de ses pertes sur la rive gauche du Rhin et en Belgique, cette convention ne souleva pas seulement la colère des Italiens, et surtout du poète Ugo Foscolo, contre Bonaparte, mais retentit douloureusement en Angleterre, où tout progrès du despotisme sur le continent européen apparaissait comme une menace pour l'avenir. Ce fut un jeune poète de génie qui fit entendre la protestation de son peuple et qui ressuscita dans ses vers l'Etat que l'on venait de rayer de la carte du monde. William Wordsworth, guéri désormais de son enthousiasme passager pour la Révolution dont un général heureux recueillait l'héritage, inséra, vers 1802, dans ses *Sonnets consacrés à la Liberté*, un quatorzain indigné sur *la Suppression de la République de Venise* :

*« Jadis, elle disposait de l'Orient somptueux,  
Elle était le boulevard de notre Occident. Le prestige  
De Venise ne le cédait pas à son origine,  
De Venise, fille aînée de la Liberté.*

*C'était une cité vierge, brillante et libre.  
Nul artifice ne la séduisait, nulle violence ne pouvait la mater.  
Et quand elle se choisissait un époux,  
C'est la mer éternelle qu'il lui fallait !*

*Qu'importe qu'elle eût vu se faner ces gloires,  
S'évanouir ces titres, s'affaiblir cette puissance.  
Nous lui devons pourtant quelque tribut de regret,  
Lorsque sa longue vieillesse arrive à son terme.  
Mortels, il nous faut pleurer, lorsque seule l'ombre  
D'une grandeur qui fut achève de disparaître ».*

Nous retrouvons ici, avec l'aveu attristé d'une décadence par trop évidente de l'Etat vénitien, le juste hommage rendu au passé glorieux du champion de la Chrétienté durant le Moyen Age.

Quand, à son tour, il pénètre dans Venise, en 1817, le jeune Byron y arrive avec le souvenir des grands écrivains qui l'ont précédé. Il rappelle expressément Shakespeare, Otway, Schiller<sup>1</sup> et Mrs Radcliffe, et c'est de celle-ci qu'il s'inspire en décrivant sa première vision de la ville incomparable :

*« Je voyais s'élever de la vague ses constructions,  
Comme au coup de baguette d'un magicien.  
Mille années déploient leurs ailes nébuleuses  
Autour de moi, une gloire expirante sourit  
Sur ces temps éloignés où mainte terre sujette  
Regardait vers les palais de marbre du Lion ailé,  
Où siégeait Venise dans sa pompe, trônant sur ses cent îles.  
Elle semble une Cybèle marine, sortie de l'océan,  
Surgissant avec sa tiare de fières tours  
Dans le lointain vapoureux, avec une allure de reine,  
Maîtresse des eaux et de leur puissance »<sup>2</sup>.*

C'est l'impression encore toute littéraire d'un génie que captivent à la fois l'histoire et le charme de la cité découverte.

Mais Byron fait mieux que de répéter en beaux vers l'éloge de l'ancienne république. Il sait renouveler le sujet et se l'approprier par des réflexions personnelles et attristées, et c'est bien lui qui a créé le renom européen de Venise en lui donnant l'auréole des martyrs. Lorsqu'il retrouve sur les lèvres des gondoliers les strophes immortelles du Tasse, la grandeur passée de la ville revit sous ses yeux :

1. Schiller, dans son roman inachevé, *Der Geisterscher* (le Visionnaire).
2. Childe Harold, chant IV, str. I-II.

« Jeune, elle était toute gloire —, une Tyr ressuscitée.  
Son surnom même naquit de ses victoires,  
Ce « Planteur du Lion » qu'à travers feu  
Et sang, elle promena sur la terre et la mer assujetties.  
Bien que faisant de nombreux esclaves, toujours libre elle-  
Rempart de l'Europe contre les Ottomans, [même,  
Témoin Candie, cette rivale de Troie. Répondez-en, vous,  
Vagues immortelles, qui vîtes la bataille de Lépante,  
Car vous êtes des noms qui ni temps ni despote ne saurait  
[effacer »<sup>1</sup>.

Revenant ensuite sur le culte que Venise avait voué au Tasse, le barde anglais rappelle la pitié des Syracusains pour les vaincus, lorsque les prisonniers athéniens leur chantaient les chœurs d'Euripide, et dans un émouvant appel, il s'adresse à la nouvelle souveraine des eaux pour lui montrer comme en raccourci sa destinée future dans celle de sa rivale déchue :

« Ainsi, Venise, si tu n'avais nul droit plus fort,  
Si tes exploits historiques étaient tous oubliés,  
Ton souvenir chanté du poète divin,  
Ton amour du Tasse, eût dû rompre le nœud  
Qui te lie à tes tyrans, et ton sort  
Est une honte pour les nations, et avant tout,  
Albion, pour toi. La reine de l'Océan ne devrait pas  
Abandonner les fils de l'Océan. Dans la chute  
De Venise, songe à la tienne, malgré ton rempart maritime ».

Par une innovation hardie, Byron entrevoit donc dans le sort de l'antique époux de l'Adriatique, comme un symbole de l'avenir réservé à la nouvelle maîtresse des mers.

Ces hautes pensées restèrent sans écho pour le moment. Quand, l'année suivante, Shelley vint rejoindre son ami à Venise et qu'à son tour, il la chanta dans *Julian and Maddalo* (1819), c'est son site merveilleux qu'il exalta et non son histoire glorieuse. Byron lui-même, dans ses drames de *Beppo* (1817), de *Marino Faliero* (1820), et des *Deux Foscari* (1821), qui se jouent dans la cité des lagunes, insiste surtout sur sa corruption effrénée et l'hypocrisie de ses gouvernants. Et Sa-

1. *Id.*, str. XIV.

muel Rogers, dont le poème sur l'*Italie* (1822-1828), rappelle souvent le *Childe Harold*, vante plutôt le charme naturel et le côté mondain de Venise, que sa grandeur disparue et ses services rendus à la Chrétienté.

○

Mais l'intérêt ainsi éveillé par lord Byron pour une ville dont il disait que « son aspect est comme un rêve et son histoire comme un roman », allait renaître, dans d'autres domaines que celui de l'art et du paysage. Ce fut l'œuvre d'un jeune israélite dont le grand-père, autrefois comme Shylock établi à Venise, était venu vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle à Londres et dont le père, Isaac Disraeli, était un des critiques littéraires les plus éclairés de son temps. Benjamin Disraeli, né en 1804, et fervent byronien pendant sa jeunesse, s'adonna tout d'abord aux lettres et l'un de ses premiers livres, au titre significatif de *Venetia* (1837), retrace même sous des noms fictifs, l'enfance orageuse de Byron et son amitié pour Shelley. Mais, plus tard, quand la politique l'eut emporté chez le député de Wycombe sur les préoccupations purement littéraires, Disraeli s'inspira de la vieille constitution vénitienne pour réformer le parti conservateur britannique d'après les principes de Venise et son roman politique de *Coningsby* (1844) prétendit faire de l'aristocratie anglaise le principal soutien du trône et le guide des classes populaires écrasées par les excès de l'industrialisme. Le souvenir de l'imposante oligarchie médiévale devint de la sorte une force régénératrice pour l'Angleterre du xix<sup>e</sup> siècle et contribua, par l'intermédiaire d'un homme d'Etat plein d'audace et d'imagination, à rapprocher en définitive de la Couronne le prolétariat moderne. En Angleterre, et sous son nouvel avatar, Shylock se fait le conseiller et le plus ferme appui d'Antonio.

Vers la même époque, et comme du temps de Canaletto, l'un des initiateurs de Mrs Piozzi et de Mrs Radcliffe au xviii<sup>e</sup> siècle, l'art du peintre s'était de nouveau emparé de Venise et l'on ne saurait oublier que James Pyne et James Holland, mais surtout le jeune Richard Bonington (1801-1828) et J. W. Turner (1775-1851), firent connaître à leurs compatriotes la richesse subtile des colorations vénitiennes. Bonington a laissé un tableau magnifique du *Grand Canal* et sa *Colonne de Saint-Marc* se trouve aujourd'hui à la Galerie Nationale de Londres. Quant à Turner, au dire de son admirateur Ruskin, il s'est

complu à voir dans l'histoire artistique de Venise « la mort qui suit la vaine poursuite de la beauté » et le critique anglais cite ses peintures du *Campo Santo* (1842) et de *l'Approche de Venise*, comme les plus belles pièces de coloris dues au pinceau du grand artiste<sup>1</sup>. Il y eut ainsi, en quelque sorte, un renouveau d'intérêt pour tout ce qui se rattachait à la ville des lagunes, grâce aux efforts de l'école des paysagistes d'outre-Manche.

C'est sans doute sous leur influence, non moins que sous celle de Byron, que John Ruskin lui-même s'attacha à fouiller les annales vénitiennes, et à étudier l'apport de la république à la civilisation occidentale. En 1849, il passa tout un hiver dans la cité des Doges pour y suivre l'évolution de son architecture nationale et le résultat de cette enquête apparut dans les trois volumes de ses *Pierres de Venise*, œuvre magistrale qu'il publia en 1851-1852. L'esprit de son travail se laisse entrevoir dès les premières lignes, qui rappellent certaines strophes citées plus haut de *Childe Harold* : « Depuis que l'empire de l'homme s'est affirmé sur l'océan, trois trônes, plus importants que tous les autres, se sont posés sur ses sables : les trônes de Tyr, de Venise et de l'Angleterre. De la première de ces superbes puissances, il ne reste que le souvenir, de la seconde que des ruines. La troisième, qui succède à leur grandeur, pourra, si elle oublie leur exemple, passer par une plus orgueilleuse exaltation, vers une destruction qui provoquera moins de pitié ».

Cette conception initiale de croissance, d'apogée et de chute, explique la triple division de l'ouvrage. Le livre de 1851 a pour titre *les Fondements*, et décrit le développement graduel de Venise qui évolue de l'art byzantin à l'art gothique, alors que la ville s'inspire d'un magnifique idéal de probité et de foi. Le livre II, qui s'intitule *Récits de Mer*, suit la jeune république dont le centre se déplace de Torcello à Murano et de Murano aux alentours de Saint-Marc et fait coïncider la grandeur de l'Etat vénitien avec le triomphe de l'architecture ogivale. Enfin, un troisième livre, *la Chute*, montre le style de la Renaissance s'insinuant avec le déclin du goût et des mœurs de l'oligarchie décrépite. Cette décadence irrémédiable, Ruskin l'observe jusque dans la transformation des

1. Plusieurs années auparavant, J. W. Turner avait superbement illustré le poème de S. Rogers sur l'Italie.

monuments funéraires. Il constate, par exemple, que la conception d'anges écartant les rideaux de la couche pour contempler le défunt, est due à l'école pisane et ajoute, en parlant de la tombe du doge Foscari : « Chez les Pisans, les rideaux sont introduits comme motifs accessoires pour les anges. Chez les sculpteurs de la Renaissance, les anges sont introduits comme motifs accessoires pour les rideaux qui deviennent de jour en jour plus énormes et plus travaillés... et dans le monument de Foscari, pour la première fois, les anges font entièrement défaut ». Dès que l'élément idéal et surnaturel est éliminé, tout croule par la base.

Ce n'est donc pas chez J. Ruskin que l'on découvrira des vues optimistes sur l'avenir de la cité des lagunes. Il ne voit en elle qu'une nécropole, et l'appendice dédaigneux qu'il ajoute au dernier livre des *Pierres de Venise* semble approuver sans réserve son asservissement à l'Autriche. Mais d'autres voyageurs anglais du XIX<sup>e</sup> siècle ont été plus généreux de sentiment et plus perspicaces. Une femme de talent, comme lui critique d'art et qui passa aux mêmes lieux quelques années avant lui, Mrs Anne Jameson (1792-1860), apprécie en ces termes les changements les plus récents survenus dans la région : « J'entends les gens parler d'un chemin de fer jeté sur la lagune comme devant dépoétiser Venise... A mon avis, ce pont immense traversant la mer ne fait qu'ajouter au merveilleux une merveille de plus... Je dois dire que je les plains. Pour moi, je vois un avenir plein d'espérance pour la ville, entretenant les souvenirs de jadis à d'autres vertus plus sublimes encore ». Telle est aussi l'opinion de Meredith, dont les romans sur l'Italie traduisent la vive sympathie pour les populations opprimées et la ferme confiance dans les compensations futures du destin. Si, dans *la Carrière de Beauchamp* (1875), il a fait de la cité des Doges surtout le rendez-vous idéal pour des amoureux, il ne la regarde nullement comme une ville morte, mais la célèbre comme un des plus beaux fleurons de la couronne italienne.

Il reste à noter, au XIX<sup>e</sup> siècle, trois poètes anglais comptant parmi les plus grands, qui ont su comprendre et chanter la fortune de Venise. C'est tout d'abord Walter S. Landor (1775-1864). Au même titre que Wordsworth, il a protesté contre la suppression de la république vénitienne qu'il flétrit à l'égal des pires calamités publiques et il a rendu justice à la sagesse de son aristocratie en disant : « Que ces



Etats furent heureux d'être gouvernés par les gentilshommes intrépides et intelligents de la cité insulaire ! Tous ceux qui ne conspiraient pas contre sa sécurité étaient en sûreté. Voyez les palais qu'ils ont bâtis. Voyez les arts qu'ils ont cultivés. Et regardez maintenant leurs murailles humides et croulantes ». Mais il ne désespère jamais de son avenir meilleur. Il n'en va pas autrement de Robert Browning, l'ardent défenseur des libertés italiennes, bien que ses vers, tels ceux intitulés « En Gondole », dans ses *Lyric Romances*, relèvent surtout l'élément passionnel dans les mœurs vénitienes. Et Algernon Charles Swinburne (1837-1909), disciple de W. S. Landor, qui célèbre le *Risorgimento* dans ses *Songs before Sunrise* (1871) et reprend à son tour le sujet tragique de *Marino Faliero* (1885), est animé de la même foi dans les destinées de Venise et se plaît à exalter et sa gloire passée et la promesse de relèvement que lui vaut son retour à la patrie commune après sa délivrance du joug étranger.

Il y a donc dans les sentiments qu'inspire aux auteurs anglais la cité des Doges depuis la Renaissance comme une lente évolution. Tandis que Shakespeare hérite à son sujet de la tradition du Moyen Age et admire avec Froissart sa prospérité commerciale, son rôle politique et sa réputation de sagesse et d'intégrité, Ben Jonson, les voyageurs britanniques et, plus tard, Thomas Otway, insistent sur le relâchement des mœurs et le déclin graduel que voile encore aux regards le prestige éclatant de la grande oligarchie. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est le côté purement esthétique qui ressort davantage, grâce sans doute aux tableaux si goûtés en Angleterre de Canaletto, et Venise sert de thème descriptif et romantique à Mrs Piozzi et à Mrs Radcliffe. Avec le traité de Campo-Formio en 1797 et la disparition de la vieille république indépendante, une réaction de pitié se produit, sensible surtout chez Wordsworth et chez Walter S. Landor. Mais Byron, le premier, rassemblant en ses mains les fils divers qui servaient à ses prédécesseurs, en forme un tout complet et montre dans Venise comme un vivant symbole de la Grande-Bretagne, à son tour maîtresse de l'Océan. Disraeli reprend le parallèle dans le domaine de la politique pour faire profiter son pays des avantages moraux et matériels de la constitution vénitienne, et Ruskin étudie les causes et les effets de sa grandeur et de sa décadence. Pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville des lagunes, comme le reste de la péninsule, profite

des sympathies anglaises qui accueillent le mouvement national du *Risorgimento*, et Meredith ainsi que Rob. Browning et Swinburne joignent à une profonde admiration pour son passé prestigieux une ferme confiance dans ses destins futurs. Mais, soit comme dominatrice des mers, soit comme champion d'avant-garde de la Chrétienté, soit comme cité de plaisir ou de beauté, Venise n'a jamais cessé d'émouvoir et de séduire les poètes et les prosateurs d'outre-Manche.

W. THOMAS.

# L'AUTONOMIE SYNDICALE

La question de l'autonomie syndicale constitue l'un des problèmes les plus intéressants et les plus actuels du droit ouvrier international. Depuis la guerre, en effet, nous voyons dans tous les pays se heurter avec plus d'âpreté que jamais deux théories opposées du droit syndical et de la situation légale des organisations ouvrières, qui se ramènent en dernière analyse à deux conceptions antagonistes de la souveraineté.

Les défenseurs de l'ancienne conception de la souveraineté indivisible entendent faire de celle-ci l'attribut de l'Etat seul ; ils n'admettent aucun intermédiaire entre le souverain et le sujet et refusent aux organisations professionnelles, sinon le droit à l'existence, du moins tout pouvoir réel, et toute autonomie. C'était là l'attitude des révolutionnaires de 1789, destructeurs des corporations, qui, par la fameuse loi Le Chapelier, interdisaient à tous « citoyens d'un même état ou profession, entrepreneurs, ouvriers et compagnons d'un art quelconque », de s'associer, « se nommer des présidents et secrétaires, tenir des registres, prendre des avis ou délibérations, de former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs ». C'est aussi aujourd'hui, quelque étonnant que cela puisse paraître au premier abord, l'attitude du fascisme italien : ses deux lois sociales fondamentales, celle du 3 avril 1926 et la Charte du Travail de 1927 semblent au premier abord consacrer la reconnaissance légale du syndicalisme ; dans chaque profession, le syndicat fasciste a le droit de « représenter légalement la catégorie d'employeurs ou de salariés pour laquelle il est constitué, d'en protéger les intérêts, de stipuler des contrats collectifs obligatoires pour tous les membres de la catégorie, de lever et d'imposer des contributions et d'exercer, en ce qui les concerne, des fonctions déléguées

d'intérêt public ». Mais ce syndicat n'est plus un syndicat libre ; c'est une institution de droit public, un organe de l'Etat ; la nomination de ses dirigeants doit être approuvée par décret et cette approbation peut être, à tout moment, retirée. Dans certains cas, le comité exécutif peut être dissous et tous les pouvoirs confiés au président du syndicat ou à un commissaire spécial désigné par le ministre. La subordination des syndicats à l'autorité gouvernementale est donc complète, et nous avons là un exemple non pas de consécration, mais bien de destruction complète du mouvement syndical ouvrier entièrement dominé et absorbé par l'Etat.

En face de ces théories de l'Etat souverain, qu'il s'agisse d'un Etat démocratique ou dictatorial, se dresse la conception pluraliste et syndicaliste de la souveraineté divisée ; l'Etat n'apparaît plus alors comme l'incarnation de l'autorité, mais bien, selon l'expression de M. Duguit, comme la « coordination des services publics, articulés les uns aux autres, et gérés par les corporations professionnelles pour les besoins de la collectivité ». Les syndicats sont des organismes autonomes, seuls compétents pour juger des intérêts professionnels, entièrement souverains dans leur sphère limitée. Loin d'être soumis au contrôle de l'Etat, ce sont eux qui prétendent empiéter sur ses prérogatives, participer chaque jour davantage à la gestion des affaires publiques, et peut-être finalement absorber et annihiler le pouvoir politique. La tentative de la Révolution russe à ses débuts de confier tout le pouvoir aux soviets, représente la forme extrême de cette tendance qui se manifeste avec plus de prudence et de modération dans la création, en Allemagne, du Conseil Economique d'Empire, et, en France, du Conseil Economique du Travail.

Le problème apparaît donc nettement ; l'Etat maintiendra-t-il sa souveraineté et interviendra-t-il dans la profession pour réglementer et limiter les attributions des syndicats ? Les syndicats parviendront-ils, au contraire, à maintenir leur indépendance et à absorber peu à peu le pouvoir politique ? Ou encore, un moyen terme pourra-t-il être trouvé, un état d'équilibre pourra-t-il être constitué, maintenant l'autorité politique du Parlement et respectant l'autonomie syndicale dans la sphère des intérêts purement professionnels ?

Il est intéressant, pour répondre à ces questions, de voir sous quelle forme ce problème se pose dans le pays où le mouvement ouvrier est le plus puissant et exerce le plus d'influence

sur l'ensemble de la vie sociale ; c'est ce qui vient d'être fait dans une récente publication de l'Institut de Droit comparé, dont nous allons présenter une rapide analyse : l'étude de M. Paul Baratier sur « l'Autonomie syndicale et ses limites devant les cours anglaises ».

o

Avant d'aborder l'étude de la jurisprudence anglaise sur ces questions controversées, rappelons d'abord brièvement l'état de la jurisprudence française et américaine à ce sujet.

En France, la conception contractuelle, qui inspire encore nos tribunaux dans leurs décisions relatives aux organisations professionnelles, réduit au minimum l'autonomie syndicale ; les statuts de tout groupement sont censés constituer un véritable contrat civil conclu entre ses membres, et l'autorité judiciaire se reconnaît compétente pour connaître de toutes contestations relatives soit à l'exécution, soit à l'interprétation des statuts. En conséquence :

1° Les Tribunaux respectent en règle générale les statuts des syndicats et en imposent au besoin le respect aux membres individuels. C'est ainsi que la Cour de Cassation, dans un arrêt du 14 novembre 1906, a validé une clause pénale insérée dans un engagement de lock-out souscrit par les membres d'un syndicat patronal ; le même jour, la Cour de Cassation a déclaré également que l'obligation prise par un ouvrier gréviste à l'égard du syndicat auquel il est affilié de ne pas reprendre le travail avant la fin de la grève est une obligation licite, susceptible d'être sanctionnée par des dommages-intérêts, constitués par la restitution des indemnités de grève qu'il a reçues du syndicat. Enfin, les tribunaux français accueillent régulièrement toute action dirigée par les organisations professionnelles contre leurs membres en vue du recouvrement des cotisations.

2° Les tribunaux interviennent également pour défendre les droits des membres individuels et imposer aux dirigeants du syndicat le respect des statuts. La question se pose surtout à propos des exclusions prononcées contre les membres ayant failli à leurs engagements ; dans ce pouvoir statutaire d'exclusion, la jurisprudence voit l'exercice d'une autorité disciplinaire permettant au comité exécutif du syndicat de prononcer des peines. Elle en déduit « d'une part que toutes les dispositions relatives aux exclusions sont de droit strict

et ne peuvent recevoir d'extension que par voie d'interprétation et d'assimilation, d'autre part que le prononcé de cette peine doit être entouré de toutes les garanties attachées au droit de défense, et que l'application doit en être contrôlée par les tribunaux »<sup>1</sup>.

*Conformité de la décision aux statuts et respect des droits de la défense*, tels sont donc les deux justifications de l'intervention judiciaire ; c'est ainsi que dans l'affaire Polignac contre Cercle des Capucines, un jugement du Tribunal de la Seine du 1<sup>er</sup> mai 1914, a déclaré que « un comité de cercle ne doit pas prononcer l'exclusion d'un de ses membres sans lui avoir fait connaître les faits particuliers qui lui sont reprochés et sans l'avoir mis en mesure de se défendre ». De même, un arrêt de Douai, du 26 mai 1923, déclare que la commission exécutive d'un syndicat professionnel ne saurait, à titre de blâme, prononcer la radiation d'un syndiqué qui a adressé sa démission, sans appeler ce syndiqué à présenter ses observations. Une décision du Tribunal civil de Perpignan, du 27 février 1923, va même jusqu'à *interpréter* les clauses d'exclusion insérées dans les statuts syndicaux, en déclarant que, lorsque les statuts prévoient l'exclusion pour « préjudice volontaire causé aux intérêts moraux du syndicat », ce préjudice peut être causé par des injures ou déclarations calomnieuses à l'adresse du président, mais nullement par des reproches, même particulièrement vifs, adressés à ce président dans les colonnes d'un journal local.

3° Enfin, les tribunaux interviennent pour refuser d'appliquer les statuts, lorsque ceux-ci leur apparaissent contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ; ainsi, un arrêt de Cassation, du 16 novembre 1924, décide qu'une manifestation de 1<sup>er</sup> mai étant un moyen de propagande politique et non économique, le syndicat qui a prononcé l'exclusion des adhérents ayant refusé de participer à cette manifestation, a commis une faute et doit être condamné à des dommages-intérêts.

La jurisprudence est à peu près semblable aux Etats-Unis ; les syndicats sont autonomes pour toutes leurs affaires intérieures, mais les tribunaux ont qualité pour apprécier la régularité de toute procédure d'exclusion, et sa conformité aux statuts de l'Union, et d'annuler par conséquent les décisions

1. LEMARCHAND, Rapport de l'Association avec ses membres.

prises à l'encontre des statuts ou des droits de la défense (v. Cour Suprême de New-Jersey, *Bremen v. United Hatters of America*. — Cour Suprême d'Illinois, 1913, *Engel v. Walsh*, etc...), pour interpréter ces statuts et vérifier s'ils ne sont pas contraires aux lois impératives ou à l'ordre public. C'est ainsi que dans l'affaire *Neal v. Hutchison*, du 7 juillet 1916, la Cour Suprême de l'Etat de New-York n'hésita pas à déclarer nuls comme contraires à l'ordre public des statuts qui prévoyaient des mesures disciplinaires de confiscation ; de même, un arrêt de la Cour Suprême de Pensylvanie, du 21 mai 1921 (*Swoyd v. Brotherhood of Railroad trainmen*), annula la décision d'une Trade Union d'employés de chemin de fer prononçant l'exclusion d'un membre pour avoir signé une pétition demandant l'abrogation d'une loi favorable aux agents des trains, la pétition, affirmant la Cour, constituant l'exercice d'un droit légal qui ne doit en aucun cas exposer un citoyen à des mesures répressives.

En résumé, comme les tribunaux français, les cours américaines contrôlent la validité des clauses d'exclusion ou d'amende au triple point de vue du respect des droits de la défense, de la conformité des décisions aux statuts et du respect de l'ordre public.

2

La situation est toute différente en Angleterre ; dans ce pays, en effet, après une période où les Trade Unions ont été poursuivies et rigoureusement réprimées pour délit de « conspiracy », une série de lois sont intervenues qui ont consacré, non seulement la légitimité des organisations ouvrières, mais le principe même de l'autonomie syndicale. Le texte fondamental est la loi du 29 juin 1871 ; celle-ci a déclaré qu'aucune poursuite criminelle ne pourrait plus être exercée contre les membres d'une Trade Union, à raison du fait que les statuts consacraient une restriction à la liberté du travail. Cependant, la section IV de la loi a apporté à cette disposition générale une importante réserve :

« Aucune disposition de la présente loi, lisons-nous, n'autorise une cour de justice à recevoir une action qui aurait pour objet soit de sanctionner *directement* les contrats ci-dessous désignés, soit d'obtenir des dommages-intérêts pour leur violation :

« Convention entre membres d'une Trade Union, relative aux conditions auxquelles il sera prescrit aux membres de l'Union de vendre leurs biens, faire des transactions, employer d'autres personnes ou être employées par elles ;

« Convention stipulant le versement, par quelque personne que ce soit, d'une cotisation ou amende à la caisse de l'Union ;

« Convention stipulant l'emploi des fonds de l'Union soit à la distribution de secours ou indemnités parmi ses membres, soit à des souscriptions en faveur de patrons ou ouvriers ne faisant pas partie de l'Union, soit au paiement d'amendes infligées par le jugement d'un tribunal à quelque personne que ce soit ;

« Convention passée entre deux Trade Unions ;

« Tout engagement ayant pour objet d'assurer l'exécution d'une des conventions ci-dessus mentionnées ».

Le législateur, en reconnaissant la légalité des conventions syndicales, mais en les privant en même temps de toute sanction judiciaire, entendait, tout en mettant les organisations ouvrières à l'abri de toute poursuite, empêcher que l'on puisse exiger des tribunaux l'exécution forcée d'accords qui étaient la négation même du principe de la liberté du travail. Mais, ce faisant, il aboutissait indirectement, et sans en avoir conscience, à consacrer, avec l'incompétence des tribunaux, la souveraineté des Unions, et à réaliser sous sa forme la plus complète l'autonomie syndicale.

En vertu, en effet, de cette section IV, le pouvoir judiciaire allait se déclarer incompétent toutes les fois que l'action présentée aurait pour objet de sanctionner directement des contrats syndicaux ou d'obtenir des dommages-intérêts pour leur violation. A la différence, par conséquent, des tribunaux américains et français, les cours anglaises devaient se refuser à intervenir. :

1° Pour assurer l'application des statuts et en imposer le respect ;

2° Pour défendre les droits des membres individuels contre le syndicat et vérifier la légitimité et la conformité aux statuts des amendes, exclusions, refus d'indemnités ou de secours prononcées par le pouvoir exécutif du syndicat ;

3° Et même pour protéger le syndiqué qui aurait été exclu pour avoir refusé d'obéir à une disposition des statuts contraire à l'ordre public. C'est ainsi que la Cour Suprême d'Ecosse, en 1921, dans une affaire identique à celle de la Cour



de Cassation française de 1924, a jugé que la Cour devait écarter les protestations d'un syndiqué puni d'une amende pour avoir refusé de chômer le 1<sup>er</sup> mai. Toutes ces décisions, en effet, constituent des interprétations et sanctions de statuts syndicaux et devraient échapper, si l'on s'en tient à une stricte interprétation de la Section IV, à la compétence judiciaire.

Mais assez rapidement, les cours anglaises devaient revenir sur leur attitude première et s'efforcer de reconquérir leur droit de contrôle traditionnel sur toutes les associations. C'est dans un arrêt de la section juridique de la Chambre des Lords, dans l'affaire *Howden v. Yorkshire Miners*, du 14 avril 1905, que cette tendance nouvelle s'affirma nettement pour la première fois. Le mineur *Howden* réclamait une injonction qui interdit au comité exécutif du syndicat des mineurs du Yorkshire de détourner les fonds sociaux de leur affectation régulière, en effectuant le versement d'indemnités de grèves en violation des statuts : La Chambre des Lords accorda l'injonction, car « l'objet de l'action n'était pas de sanctionner directement une convention (en la rendant obligatoire ou en accordant des dommages-intérêts pour leur violation), mais seulement d'obtenir du tribunal une décision faisant autorité, établissant que la mesure prise par le syndicat n'était pas autorisée par les statuts ». A la suite de cet arrêt, il fut donc admis que toutes les fois qu'une demande aurait pour but de *prévenir une affectation des fonds contraire aux statuts*, et non d'administrer ces fonds, l'action serait recevable.

Ceci aboutit à réduire notablement l'autonomie syndicale dans le domaine de l'utilisation des fonds, et à soumettre au contrôle judiciaire toute l'activité financière de l'Union. Désormais :

1° Les statuts purent être interprétés par les tribunaux et toute mesure prise à leur encontre put être interdite. C'est ainsi qu'un arrêt de 1905, *Cop v. Cromtingham*, interdit à la section locale du syndicat des employés municipaux de retirer ses fonds contrairement aux statuts ; un arrêt de 1924 (*Dood v. Amalgamated Marine Workers Union*) consacra le droit de tout syndiqué de faire vérifier la tenue des livres par un comptable professionnel ; de même, il résulte d'une décision du juge *Towler*, du 14 avril 1921, que lorsque les fonds d'un syndicat ont été versés à une autre organisation résultant d'une fusion, mais que cette fusion a été faite irrégulièrement,

gulièrement, le nouveau syndicat pourra se voir interdire de disposer de ces fonds. Enfin, un arrêt de mai 1926 a interdit à une section locale de l'Union des marins de lancer à ses membres un ordre de participation à la grève générale, alors que le syndicat national des marins s'était en majorité prononcé contre la grève.

2° La légalité des statuts eux-mêmes peut être souverainement appréciée par les Cours. C'est ainsi que, dans le fameux procès Osborne, la Chambre des Lords déclara illégaux des statuts prévoyant la perception de cotisations en vue d'établir un fonds politique, statuts qui ne furent légitimés qu'à la suite du vote d'une loi spéciale en 1913.

La même évolution s'est également manifestée au sujet des *exclusions* ; pendant longtemps, les tribunaux décidaient, en application de la section IV, que les membres d'un syndicat ne disposaient d'aucun recours en justice contre les décisions d'exclusion. C'est le deuxième arrêt Osborne de 1911, qui consacra, ici aussi, un revirement complet. Le contremaître Osborne ayant été, à la suite du premier procès, exclu de la Fédération des employés de chemins de fer, sollicita des tribunaux une injonction déclarant nulle la décision de la Fédération et lui interdisant de la mettre à exécution. La Cour d'appel accorda l'injonction, car « l'action n'avait pas pour but de sanctionner une convention, ni d'obtenir des dommages-intérêts, mais seulement d'obtenir une déclaration établissant que l'expulsion était nulle et outrepassait les pouvoirs de la Fédération... Avant l'expulsion, le demandeur était membre de l'Association avec un certain nombre de droits dépourvus de sanctions ; il ne demandait pas à faire sanctionner ces droits, mais à être rétablie dans cette situation de titulaire de droits sans sanction ». L'arrêt dégageait ainsi une notion nouvelle, celle de l'*état de membre* (*membership*), état qui doit être protégé contre toute décision contraire aux statuts. Dès lors, le contrôle des tribunaux s'est exercé également sur la politique d'exclusion des Unions. La conformité aux statuts de toute décision a été contrôlée et les Cours se sont jugées souveraines pour interpréter les statuts et apprécier leur légalité. Sur les deux questions essentielles, vitales pour les organisations ouvrières, celle des fonds syndicaux et celle des exclusions, les Cours anglaises, parties de l'autonomie syndicale la plus large, ont fini par rejoindre entièrement les jurisprudences française et américaine.

L'autonomie syndicale a été, depuis, réduite encore bien davantage par le vote du récent Trade-Union Act de 1927. Désormais :

1° Echappe aux lois de 1874 et 1906 qui consacrent la légalité des Trade Unions, tout acte accompli au cours d'une grève déclarée illégale (grève générale) ; les syndiqués exclus pour avoir refusé de participer à une telle grève pourront obtenir des tribunaux leur réintégration ou des dommages-intérêts ; et les Cours ont le droit d'interdire, par une injonction rendue à la requête de tout intéressé ou du Gouvernement, l'affectation des fonds syndicaux à une telle grève.

2° Toute intimidation, sous forme de boycottage ou de « picketing », ou plus généralement « toute appréhension raisonnable d'un préjudice causé à une personne » sont déclarées illégales.

3° Nul syndiqué ne pourra être désormais tenu par les statuts d'effectuer des contributions pour les fonds politiques des Unions, à moins d'en avoir expressément notifié sa volonté.

4° Il est interdit aux fonctionnaires d'adhérer à une organisation syndicale ne comprenant pas exclusivement des fonctionnaires.

Il est probable que cette loi répressive ne survivra pas à la prochaine consultation électorale. Une chose reste néanmoins certaine ; si l'on examine l'évolution de la jurisprudence anglaise depuis 1874, on doit constater qu'avec le temps, le contrôle administratif et judiciaire se resserre et que la souveraineté syndicale est de plus en plus menacée ; il semble bien que malgré les progrès des Trade Unions, ou peut-être à cause même de ces progrès, la tendance soit moins vers l'autonomie syndicale que vers la mainmise de l'Etat et des pouvoirs judiciaires sur la gestion des affaires professionnelles.

A. PHILIP,

*Professeur à la Faculté de Droit.*

# QUELQUES PRÉCISIONS

## SUR LA

# RENAISSANCE LYONNAISE

On ne saurait contester que Lyon ait occupé un des premiers rangs parmi les villes françaises où s'est manifestée la Renaissance, mais il serait injuste d'accepter sans contrôle des affirmations trop exclusives et d'ignorer de parti pris la prééminence que possède Paris à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup>. Alors, le travail de l'érudition parisienne, de Lefèvre d'Étaples et de Budé, l'enseignement des humanistes dans les collèges, l'activité des imprimeurs, qui multiplient les éditions et les commentaires des textes anciens, l'œuvre théologique qui s'élabore à Meaux dans l'entourage de Guillaume Briçonnet, tout cet effort d'initiation est une œuvre parisienne qui s'accomplit dans le voisinage de l'Université et de la Cour.

C'est seulement vers 1525 que les circonstances deviennent moins favorables : la Réforme a pénétré en France, et tout effort intellectuel qui tend à renouveler les idées, les méthodes d'enseignement traditionnelles, prend l'allure d'une hérésie. La Faculté de Théologie, qui a condamné Luther en 1521, devient la gardienne de l'orthodoxie. Son syndic, N. Béda, la stimule. Elle surveille, condamne les livres, les prédicateurs, importune le roi pour provoquer des mesures de rigueur, sollicite les papes, les juges, pour mettre obstacle à la diffusion de l'hérésie, de la philosophie antique et, au besoin, de toutes les idées nouvelles. Pour débiter, elle vise Lefèvre et Erasme, Briçonnet et son entourage, Louis de Berquin et d'autres encore. Quelques condamnations retentissantes révèlent les tendances qui prévaudront désormais parmi les théologiens.

Ceux-ci ont aussitôt trouvé dans le Parlement le renfort qui leur était nécessaire. Si quelques parlementaires, Fr. Deloynes, Guillaume Budé, qui, par ses fonctions de maître des requêtes, est rattaché au Parlement, semblent sympathiques aux nouveautés, la plupart des magistrats sont étroitement traditionalistes, tout disposés à collaborer avec la Faculté de Théologie, à batailler contre François I<sup>er</sup> qui, le plus souvent, incline à protéger les humanistes et les écrivains chers à Marguerite de Navarre.

C'est à partir de 1524 que l'activité de ces deux groupes, théologiens et parlementaires, se développe librement : alors, François I<sup>er</sup> est attiré vers l'Italie par ses entreprises militaires qui aboutissent à la défaite de Pavie. Le Gouvernement, la Cour, s'éloignent de Paris où ils ne reviendront que deux ans plus tard. Cependant, le parti conservateur a le champ libre : les *juges délégués*, deux conseillers du Parlement et deux docteurs en théologie, institués par le pape, font la chasse aux hérétiques. Le groupe de Meaux se disperse, Briçonnet lui-même est menacé, Berquin emprisonné. Si cette entreprise reste inachevée, c'est que François I<sup>er</sup> s'est interposé à temps pour empêcher des sanctions irrévocables et que le Parlement est parfois dépourvu d'audace. Mais dans la suite, le Parlement et la Sorbonne ne renoncent pas à leur entreprise : ils profitent de tous les incidents qui inquiètent le roi, mutilations de statues, prédications ou publications hérétiques, pour le décider à agir avec rigueur. A son insu, ils s'attaquent à ses protégés. Rien n'échappe au zèle intempérant de N. Bédac et du premier président Lizet. Et ils sont secondés par le lieutenant du prévôt de Paris, Morin, auquel incombe la surveillance des libraires et des colporteurs qui font le commerce des livres prohibés.

Seul, le roi peut tenir en échec ces puissances coalisées, mais il est souvent absent de Paris et, de plus, ses sentiments sont variables. Si ses sympathies vont aux gens de lettres, aux théologiens audacieux, s'il admire, sans toujours les comprendre, les érudits, il entend réserver à un petit nombre de lettrés les hardiesses de la pensée. Il s'effraye dès que les idées nouvelles se répandent dans les cervelles populaires. Les agitations sociales dont l'Allemagne a été le théâtre lui servent d'avertissement, et toute tentative de prosélytisme le dispose à approuver les mesures de répression violente.

D'ailleurs, les nécessités de sa politique extérieure réagissent sur ses décisions. Ses rapprochements et ses ruptures successi-

ves avec Charles-Quint, avec le pape et avec les princes allemands, l'inclinent tour à tour vers la rigueur ou vers la tolérance.

Aussi le retour du roi, en 1527, n'annonce-t-il pas une période de libre vie intellectuelle. A tout instant, l'activité du Parlement et de la Faculté de Théologie se manifeste. Qui pourrait se sentir en sécurité lorsque Berquin est exécuté ? Lorsqu'on condamne le *Miroir de l'âme pécheresse* de Marguerite de Navarre ? Et plus tard, c'est l'affaire de N. Cop, poursuivi pour le discours prononcé à la séance de rentrée de l'Université, c'est l'affaire des Placards qui met fin, pour un temps, à toute tentative de rapprochement avec les réformés allemands. Jusqu'à la fin du règne, les condamnations se succèdent contre les idées et contre les œuvres : suppression du *Cymbalum Mundi* de Bonaventure Despériers, condamnation de Ramus, procès et exécution de Dolet, censures dirigées contre la Bible de R. Estienne. Comment tout cela n'entreprendrait-il pas l'inquiétude dans le monde des lettrés assujettis à la surveillance de la Sorbonne ?

Que peuvent, contre cette surveillance qui ne se relâche jamais, les velléités du roi ? Sa politique inconsistante n'assure jamais une longue paix à ses protégés. En 1533, G. Roussel prêche publiquement à Paris, Béda est exilé, mais, en 1534, François I<sup>er</sup> approuve les exécutions qui suivent l'affaire des Placards, il interdit l'usage de l'imprimerie et ne le rétablit que sous le contrôle d'une commission composée de membres du Parlement (janvier, février 1535). Si les lecteurs royaux du Collège de France se sentent à l'abri des attaques de la Sorbonne, leur indépendance est précaire et la sagesse leur conseille de se limiter aux travaux de pure érudition.

A Lyon, la vie intellectuelle s'était développée de tout temps dans un milieu et dans des conditions très différentes. De nombreux auteurs ont signalé comme une des circonstances favorables à la Renaissance lyonnaise la présence d'une colonie italienne nombreuse et riche, les rapports avec l'Italie, qui sont incessants depuis les guerres de Charles VIII. On établit volontiers des rapprochements entre Lyon et les villes italiennes, Florence et Milan, dont l'architecture, les fêtes, la vie mondaine auraient été ainsi introduites en France.

Il semble, quand on y regarde de près, que ces affirmations imprécises ne correspondent qu'à une réalité difficile à saisir. Sans doute, on a vendu à Lyon le butin ramassé au cours d'une

expédition. Il est vrai aussi que plusieurs écrivains qui ont contribué à la gloire des lettres lyonnaises, Marot, Dolet, ont séjourné en Italie. Mais en définitive tous ces rapprochements ne constituent qu'un lien bien ténu.

Nous attribuerions plutôt de l'importance à la présence des Italiens établis dans la ville et qui ont conservé des relations avec leur pays d'origine. Ils sont nombreux sans doute, mais nous devons tenir compte de leur situation sociale et de l'influence qu'ils sont capables d'exercer. Or les plus riches, ceux qui possèdent une situation éminente, comme les Gondi, sont depuis longtemps établis en France; ils sont devenus propriétaires, officiers du roi, nobles. C'est dire qu'ils se sont assimilés à la société au milieu de laquelle ils vivent et ne peuvent guère servir d'intermédiaires entre les deux pays.

Quant aux autres, qui viennent de s'établir, hommes d'affaires, commerçants, simples facteurs des grands capitalistes de Florence, nous ne trouvons parmi eux que des personnages de médiocre importance, de fortune modeste, qui ne possèdent rien en dehors de leur stock de marchandises. En réalité, Lyon a été surtout envahi par des artisans, des gagne-petit, qui n'apportent pas avec eux la fleur de l'humanisme. Et ceux qui se mettent le plus en vue, ceux qui sont intéressés à la perception des taxes municipales ou à l'administration de la ville semblent n'avoir pas eu davantage les moyens de tenir un rang honorable dans le mouvement intellectuel.

Aussi, ne serons-nous pas surpris de ne voir citer parmi eux que bien peu de mécènes, tel ce Fornari, marchand génois, qui aurait protégé Agrippa de Nettesheim. Bien pauvre mécène d'ailleurs, dont l'action semble n'avoir été ni très durable ni très étendue si on constate la misère dans laquelle il laissait son protégé.

Et comment en aurait-il été autrement dans une ville où manquaient les princes, les cardinaux, les patriciens, tous ceux qui avaient fait la gloire des villes italiennes, ceux qui avaient à la fois le goût des arts et le moyen de les cultiver ?

Si quelques Italiens ont pu exercer sur leur temps une influence appréciable ce sont plutôt les éditeurs dont certains ont été les principaux membres de *la Compagnie des Libraires*. Jacques Giunta, Vincent de Portinariis étaient à la fois d'authentiques Italiens et de probes humanistes. D'ailleurs, la contrefaçon des éditions aldines nous montre comment les édi-

teurs italiens de Lyon savaient emprunter à leurs confrères le meilleur de leur travail.

Ajoutons enfin que le passage incessant des voyageurs et des armées amenait à Lyon des hôtes dont l'esprit était encore imprégné des idées et des choses de l'Italie. Du Bellay, qui rapproche dans son œuvre les souvenirs de Lyon des impressions romaines, suffirait pour nous empêcher d'oublier ce voisinage. Nous nous garderons seulement de nous laisser aller à des généralisations injustifiées.

Faut-il attribuer plus d'importance dans la formation de l'esprit lyonnais, à la présence des rois qui, plus d'une fois, se sont établis à Lyon pour y faire de longs séjours ? Sans doute, ces événements ont laissé des traces dans la vie locale, mais n'est-il pas exagéré de dire, comme certains historiens le font, que Lyon a été, en définitive, pendant un demi-siècle, la véritable capitale du royaume ?

Passer en revue une à une toutes les périodes pendant lesquelles Charles VIII et ses successeurs ont vécu à Lyon, nous ferait assister à la préparation des campagnes d'Italie, à la concentration des armées et des charrois qui devaient s'écouler par la voie du Rhône ou par les routes du Dauphiné. On y réunissait les fonds nécessaires pour la guerre. Depuis l'expédition de 1494, ce fut à Lyon, avec le concours des banques italiennes, qu'ont été financées toutes les entreprises. Le roi amène avec lui tout le personnel de la Cour et cette activité attire des personnages illustres, ainsi que d'autres moins recommandables. Mais, au total, ces séjours sont brefs : c'est affaire de quelques semaines, de quelques mois au plus, pendant lesquels la Cour n'a guère l'occasion de se mêler à la population, ni la possibilité de transformer ses habitudes.

Tels furent, du moins, les premiers séjours de François I<sup>er</sup> à Lyon en 1516 et en 1522. Après les entrées solennelles et les cérémonies très officielles, les choses reprenaient leur cours ordinaire. Aucun apport nouveau dans la vie intellectuelle lyonnaise, aucune œuvre d'inspiration nouvelle ne sont à remarquer dans les années suivantes.

Quand le gouvernement revint à Lyon, en 1523 et en 1524, les circonstances ne laissaient à personne le loisir de s'occuper des choses de l'esprit. En 1523, le roi arriva juste au moment où l'affaire du connétable de Bourbon fut révélée ; on vivait dans l'anxiété ; on prenait des mesures pour se protéger contre un coup de main ; on arrêtait des complices dans



l'entourage même du roi. L'année suivante, le gouvernement de Louise de Savoie s'établissait à Saint-Just, où il demeura tant que dura la captivité de François I<sup>er</sup>. Alors, princes et grands officiers du royaume, ambassadeurs et gens de guerre, des cardinaux, des délégations envoyées par le Parlement et les villes entretenaient autour de la régente une agitation inaccoutumée. Il y avait eu, au début, un moment d'activité joyeuse dans l'entourage de Marguerite d'Angoulême : même parmi les ecclésiastiques se trouvaient des esprits curieux qui inclinaient vers les idées nouvelles, le cardinal Jean de Lorraine, qui protégeait les « mal sentans de la foi » ; Antoine Papillon, Pierre Amy, un ancien franciscain, et Michel d'Arande, qui venait prêcher le « pur Evangile ». Des Lyonnais authentiques, comme le médecin André Brion, d'autres, d'origine plus lointaine, comme l'évêque de Soissons, Symphorien Bullioud, vivaient à la Cour. Ceux qui inclinaient vers la Réforme se sentaient stimulés par cette protection : Antoine du Blet manifestait son adhésion aux croyances nouvelles ; Aimé Meigret, un dominicain, prêchait hardiment l'Avent ; en 1524, Agrippa de Nettesheim, un Allemand récemment établi à Lyon, esprit brouillon et subtil, servait d'intermédiaire avec ses amis de Suisse et d'Alsace.

Toute cette agitation se fit bientôt sentir dans l'opinion publique : le fait fut constaté par le conseil de l'archevêque. Les premières manifestations de l'Eglise réformée lyonnaise datent de la venue de Marguerite d'Angoulême, dans la seconde moitié de l'année 1524.

Mais les choses prirent bientôt une autre allure. Louise de Savoie faisait arrêter Meigret qu'on livrait à la justice inquisitoriale ; Marguerite partait pour l'Espagne, où elle allait négocier la libération de son frère, et le gouvernement, craignant une invasion, soucieux de se concilier l'opinion parisienne, faisait persécuter ceux qu'on avait jusqu'alors encouragés. Lorsque la Cour quitta Lyon, en 1526, elle y laissait le souvenir de quelques illusions disparues plutôt que les traces de progrès accomplis.

En 1536, le séjour de François I<sup>er</sup> fut plus durable et le contact plus intime. Sa sœur Marguerite l'accompagnait et, sans croire, comme on nous le dit parfois, que les souverains aient fréquenté les salons bourgeois, on peut affirmer que des relations s'établirent entre les gens de Cour et les milieux les plus cultivés. Guy Breslay, conseiller au Grand Conseil,

s'intéressait aux imprimeurs, auxquels il ménageait les faveurs royales. Marguerite de Navarre avait retrouvé Bonaventure Despériers. Dolet était introduit à la Cour, où il rencontrait des protecteurs et des amis. L'influence de la reine de Navarre se marque peut-être par l'intérêt que les érudits semblent avoir porté, dans la suite, à la philosophie platonicienne. Mais ce surcroît d'activité était-il nécessaire, alors que la Renaissance lyonnaise avait déjà atteint sa période la plus brillante ? Alors, la présence des souverains était plutôt la consécration d'une gloire acquise qu'un encouragement pour réaliser de nouveaux progrès.

C'est qu'en réalité, la vie intellectuelle était favorisée par d'autres circonstances, moins faciles à discerner que la présence d'un prince, mais dont l'efficacité se démontre par des rapprochements précis.

Nous remarquons surtout la liberté dont jouissaient les écrivains, particulièrement précieuse pour ceux qui s'intéressaient à la philosophie et aux choses de la religion. A Lyon, point de Faculté de Théologie, point de *juges délégués*. Si la ville se trouvait dans le ressort du Parlement de Paris, son éloignement la protégeait contre les suites d'une surveillance indiscreète. Quant aux autorités locales, elles étaient, les unes inertes, les autres sympathiques aux lettrés.

Les archevêques, comme bons prélats de Cour, ne résidaient pas. Le cardinal de Tournon, auquel les Réformés faisaient la réputation d'un bourreau, ne venait guère à Lyon que lorsque des nécessités politiques l'y appelaient : il était lieutenant-général du roi dans les provinces du Sud-Est, et il avait affaire aux banquiers et aux chefs d'armée plus souvent qu'aux hérétiques, dont la surveillance fut, de tout temps, confiée aux chanoines et à l'official. A ceux-ci se mêlèrent parfois des inquisiteurs, tel le fameux Mathieu Orry. Ce contrôle, s'il n'était pas toujours débonnaire par indulgence, l'était plutôt par sentiment de sa faiblesse. Comment examiner tout ce qui sortait des presses lyonnaises ? Tous les livres venant de l'extérieur, et les correspondances, et les prédications, et tous ces étrangers que les foires attiraient ? De plus, les officiaux manquaient d'auxiliaires : les couvents lyonnais n'étaient ni assez nombreux ni assez réguliers pour collaborer à la répression de l'hérésie. Point de collèges peuplés de théologiens, de maîtres traditionalistes prompts à dénoncer les nouveautés. Il n'existait pas davantage, dans le clergé séculier, de ces pré-

tres vigilants et batailleurs, comme on en trouvait tant à Paris. Le clergé lyonnais était inférieur à sa tâche. Et d'ailleurs n'avait-il pas lieu de se décourager, lorsqu'il constatait l'inutilité de ses efforts ? En 1534, le tribunal épiscopal condamne Bourdichon de la Maison-Neuve : on le libère. En 1542, le premier procès de Dolet se termine par une grâce royale. Jusqu'en 1551, les victimes de l'inquisition lyonnaise furent rares et les lettrés ne se sentaient pas continuellement menacés par les censeurs et les exécutions sanglantes qui se renouvelaient à Paris chaque année.

Si les autorités ecclésiastiques étaient timorées, c'est que les fonctionnaires laïques étaient indifférents, sinon favorables aux idées nouvelles. Le consulat, préoccupé surtout de la prospérité matérielle de la cité, s'efforçait de protéger les imprimeurs et les libraires, d'empêcher qu'on inquiétât les étrangers qui fréquentaient les foires. Au surplus, l'intérêt que la ville portait au collège de la Trinité montre que ces hommes d'affaires n'étaient point hostiles aux études antiques. Nous en sommes bien assurés pour certains d'entre eux : pour Mathieu de Vauzelles, pour Claude Bellièvre, qui était archéologue, pour Antoine de Gondi, seigneur du Perron, chez qui se tinrent les premières réunions littéraires. Et les officiers du roi étaient dans les mêmes dispositions. Plusieurs des consuls que nous avons nommés étaient en même temps officiers royaux, mais il faut citer au premier rang Jean du Peyrat, lieutenant-général du sénéchal, qui s'était formé à l'école de Toulouse, et qui se montra, à Lyon, l'ami des érudits et des poètes, le protecteur de Dolet dans les mauvais jours. L'impulsion venait d'ailleurs d'en haut, des gouverneurs de Lyon, de cette dynastie des Trivulce, Jean-Jacques, Théodore et Pomponio, qui se succédèrent dans cette charge. Ce dernier surtout, qui resta en fonction de 1532 à 1539, semble avoir acclimaté en France les habitudes de tolérance de la Renaissance italienne. Il laissait imprimer des ouvrages qui eussent été interdits partout ailleurs, tels les *Orationes in Tolosam* de Dolet, qui avaient fait chasser leur auteur de Toulouse, ou le *Cymbalum Mundi*, supprimé à Paris, et réédité à Lyon en 1538. Tout cela justifiait les actions de grâces que les lettrés, qui sont parfois d'habiles courtisans, lui décernaient.

Rien n'entravait donc la libre activité des esprits que favorisaient encore le voisinage de l'Allemagne, les relations qui existaient entre Lyon et les villes de Suisse et des bords du

Rhin. La situation de Lyon, à la frontière du royaume et de l'Empire, la facilité des communications avec le Nord-Est, en avaient toujours fait une ville ouverte aux influences germaniques, et ces influences furent de bonne heure favorables à la Renaissance lyonnaise. Depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle, les imprimeurs arrivent « des Alemagnes » : Melchior et Gaspard Trechsel, Sébastien Gryphe de Reutlingen, qui est le maître le plus illustre de la grande époque. A leur suite, les compagnons, ceux qui vivent de l'industrie du livre, s'établissent à Lyon, d'où ils restent en relations avec Strasbourg, Bâle et Genève.

Les imprimeurs français se sentaient également attirés par la proximité d'un pays où l'activité intellectuelle était plus libre, où les livres les plus audacieux étaient acceptés et qui, à l'occasion, pouvait servir de refuge. C'est ce qui explique la présence de Jean Frellon, qui avait déjà fait l'expérience de Paris et de Bâle, celle de Servet, qui était employé comme correcteur chez Frellon, celle d'Antoine Vincent, son associé, celle de Dolet. Et, plus tard, lorsque Calvin fut établi à Genève, quel centre était plus favorable que Lyon pour le commerce des livres réformés ?

Les foires elles-mêmes entretenaient cette activité de la librairie lyonnaise. Le travail des presses était réglé sur le rythme de ces événements périodiques : la mise en vente des ouvrages nouveaux devait coïncider avec l'ouverture d'une foire. Les correspondances du temps signalent ces préoccupations qui ont déterminé la date des publications de Rabelais. L'édition faite dans ces conditions trouvait un écoulement facile et, au milieu de l'affluence des acheteurs étrangers, toutes les marchandises, louables ou suspectes, échappaient au contrôle des autorités.

Voilà ce qui a donné à Lyon la prééminence que Paris n'avait su conserver ; mais cette vitalité lyonnaise ne s'est pas prolongée au delà du court espace de temps où toutes les circonstances lui étaient favorables. Lyon n'a conservé qu'un instant son rôle de capitale intellectuelle. La liberté n'était appréciable que du moment où l'atmosphère théologique rendait intenable les autres villes. La prépondérance de Lyon date du développement de la Réforme française et des persécutions parisiennes. Elle devait prendre fin le jour où l'intolérance et l'agitation religieuse gagneraient à leur tour la ville qui en avait été la dernière exempte.

Dans le premier quart du xvi<sup>e</sup> siècle, malgré les guerres d'Italie et les séjours fréquents de la Cour, la vie lyonnaise est celle d'un petit groupe d'érudits locaux, dont la contribution à la grande œuvre de la Renaissance n'est pas encore sensible. En dehors de l'Académie de Fourvière, qui fait les délices de nos anciens historiens, mais qui n'a jamais existé, et des œuvres de Symphorien Champier, dont l'abondance ne doit pas non plus faire illusion, que trouvons-nous ? Quelques spécialistes, archéologues ou juristes, quelques littérateurs, comme Jean Lemaire. L'enseignement, donné dans de misérables écoles et au collège de la Bombarde, n'est pas encore organisé. Le clergé, dans ses monastères déréglés, ne songe pas à rénover les sciences ecclésiastiques.

Mais, vers 1525, voici les années fécondes. Le contraste devient frappant avec Paris où le vide se fait soudainement.

C'est sans doute en 1523 que Sébastien Gryphe s'est établi à Lyon, et, avec lui, a commencé l'âge d'or de l'imprimerie lyonnaise. Peu après sont apparus d'autres noms illustres : Melchior et Gaspard Trechsel, en 1529, Jean Frellon, avant 1536, Etienne Dolet, en 1538, Jean de Tournes, en 1540, Guillaume Rouville, depuis 1545. Les uns et les autres mirent leur activité au service des idées nouvelles : partisans de la Réforme ou inclinant vers le rationalisme, donnant leurs préférences aux éditions latines, comme Gryphe, ou aux œuvres françaises, comme Rouville ou de Tournes, érudits, commerçants et artistes à la fois, ils devaient attirer à Lyon les auteurs dont l'activité rencontrait ailleurs des obstacles.

A partir de ce moment commence la série des personnages illustres : d'Allemagne, en 1524, arrive Cornelis Agrippa de Nettesheim, qui séjournera à Lyon à deux reprises ; d'Italie, l'orientaliste Sante Pagnino, dominicain très orthodoxe, qui s'y fixe jusqu'à sa mort, en 1536. A leur suite vient Rabelais, de 1531 à 1535, Dolet, qui abandonne Toulouse en 1534, parce que le Parlement lui rendait la vie difficile, Bonaventure Despériers, en 1535, Nicolas Bourbon, en 1536. Marot, qui était déjà passé à Lyon, en 1524, y revient avec la Cour en 1536, et ce second séjour est marqué par son abjuration. Deux ans plus tard, il s'y établissait de nouveau pour publier une édition complète de ses œuvres. Calvin, en compagnie de Du Tillet, doit, lui aussi, s'être arrêté à Lyon en 1536. Mais la liste serait trop longue des écrivains et des savants, français

et étrangers, qui y sont venus pendant ces dix années et dont les éditions lyonnaises rappellent la présence.

Recevant tous ces apports extérieurs, les milieux lyonnais s'animent à leur tour : Maurice Scève, après avoir voyagé pendant plusieurs années, revient en 1534 et publie, l'année suivante, son premier ouvrage, *la déplorable fin de Flameta*. Du roman, il ne tarde pas à passer à la poésie latine et française, qui lui fournit son principal titre de gloire. La vie mondaine semble apparaître sous le patronage des femmes de lettres, de Jeanne Gaillardé à Louise Labé.

La création du collège de la Trinité, en 1527, n'est pas non plus un événement négligeable. Ce n'est pas que cet établissement, pauvrement doté, mal pourvu de régents besogneux, toujours en peine de leur salaire, dût provoquer une renaissance immédiate des études. Mais le progrès était sensible, à côté des lamentables pédagogues dont on s'était jusqu'alors contenté. Et il y eut, au surplus, parmi les professeurs de la Trinité, des hommes de science, comme Guillaume Durand, Jean Canappe, Raynier, Ch. de Sainte-Marthe, et, depuis 1533, le plus fameux, sinon le plus érudit, Barthélemy Aneau. Tous, aux côtés de Dolet, composaient, éditaient, traduisaient des ouvrages de toutes sortes. Ces années, qui s'écoulaient entre 1535 et 1540, furent les plus fécondes, celles pendant lesquelles le collège apporta à la Renaissance lyonnaise, qui, sans cela, eût été trop exclusivement littéraire, la contribution de ses érudits. Et c'est aussi à ce moment que Sébastien Castellion vint y étudier.

Tout avait donc hâté, depuis 1525, l'avènement de cette Renaissance et, dans les quinze années qui suivent, se pressent tous les événements qui en marquent l'épanouissement : la publication des premiers livres de Rabelais, les *Commentaires* de Dolet, le *Cymbalum Mundi*, la grande édition de Marot.

Mais, après une maturation hâtive, le déclin fut prompt. La grève des imprimeurs, en 1539, annonçait, pour l'imprimerie, une période difficile : plusieurs ateliers furent fermés, des maîtres et des ouvriers émigrèrent. Mais, ce qui changeait surtout, c'était le caractère de la Renaissance lyonnaise : les œuvres qui sortaient des presses étaient plus agressives ; après la *Farce des Théologastres*, qui était une satire impudente des théologiens (1541), paraissaient les *Paradossi*, d'Ortensio Landi (1543), qu'on jugeait impies et scandaleux. La Réforme empiétait sur le domaine de l'humanisme : le Parlement

s'était ému, à Paris, de voir l'hérésie alimentée dans tout le royaume par les livres édités à Lyon. C'était, en effet, un véritable relai, entre Genève, où Calvin s'était établi, et les églises réformées de France. Nous y rencontrons, en 1547 et 1548, François Hotman et Guillaume Guérout, le premier qui émigre à Genève et le second qui en revient, tous deux également attachés à la nouvelle foi. Les érudits lyonnais eux-mêmes semblent se laisser entraîner : Barthélemy Aneau est soupçonné de favoriser la Réforme, bien qu'il n'y adhère pas franchement. Au même moment, les premiers essais sont tentés pour ériger une église lyonnaise : en 1546, Pierre Fournelet, et Pierre Fabri, l'année suivante, organisent le nouveau culte. Tentatives peu heureuses, si on en juge par le petit nombre des fidèles et par leur échec presque immédiat, mais qui tiennent en éveil les autorités. Elles sévissent contre Dolet, dont on ne tolère plus les imprudences : en 1542, commence la série des procès qui se termina tragiquement quatre ans plus tard. Ce sont les libraires qui l'ont fait poursuivre. Il y a bien quelque chose de changé dans les habitudes de tolérance, et on ne tarde pas à s'en apercevoir dès les premières années du règne de Henri II. En 1550, Du Peyrat est mort; dès 1551, les exécutions d'hérétiques se multiplient et un édit soumet les imprimeurs lyonnais à la surveillance d'une commission ecclésiastique.

Sans doute, il y a encore de l'activité dans certains ateliers lyonnais, chez Rouville, qui travaille surtout pour les érudits ; il y a encore des lettrés amateurs autour de Maurice Scève et un cercle d'admirateurs autour de Louise Labé, mais c'en est fini de la production joyeuse et abondante du règne précédent. Le ciel s'obscurcit avant la grande tempête de 1562.

Si ce brusque déclin s'explique en partie par des circonstances politiques, qui arrêtent l'essor de la Renaissance française, il tient aussi à une sorte de fragilité de la Renaissance lyonnaise, qui vécut toujours moins sur son fonds propre que des apports de l'extérieur. Les grands noms de cette période sont ceux d'écrivains venus chercher ici un moment de repos, un éditeur capable de publier leurs œuvres. Lyon a pratiqué surtout l'industrie et le commerce du livre. Joachim Du Bellay, qui s'étonne « d'y voir tant de banquiers, d'imprimeurs, d'armuriers », est surtout frappé de cette activité commerciale et ne distingue guère entre ses différentes formes. Bien d'autres ont fait de même, qui se sont arrêtés dans

une ville riche en hôtes illustres, mais où les gens d'affaires étaient plus nombreux que les Mécènes. Lyon ne retenait pas les hommes de science, comme Bâle avait fait pour Erasme, ou Genève pour Calvin, mais tous, du moins, y sont passés et, même après les quinze années de sa plus grande gloire, la ville n'était pas si déchue qu'elle ne pût tenir un rang honorable parmi les plus favorisées.

R. DOUCET,

*Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres.*



# MARGUERITE DE VALOIS

## REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE

(*La Reine Margot*)

Une reine de Navarre et de France, « fille de Henri II et de Catherine de Médicis, petite-fille de François I<sup>er</sup> par son père et descendante par sa mère de Laurent le Magnifique », dont la double origine et « l'ardent xvi<sup>e</sup> siècle ont contribué, comme les hasards de son histoire, à former la personnalité et à faire une Valois-Médicis de belle marque » : quel thème splendide pour notre époque, cette époque qui se plaît à entendre conter la vie des grands hommes et des grandes dames du temps présent et du temps passé !

Nul n'était mieux qualifié pour le développer que l'auteur de *Catherine de Médicis* et des beaux volumes consacrés au xvi<sup>e</sup> siècle, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, et c'est avec une passion grandissante que l'on suit le récit vivant, coloré, spirituel, où M. Mariéjol a retracé la vie de son héroïne, « toute sa vie »<sup>1</sup>.

Après un magnifique tableau de la cour de Henri II au moment de la naissance de Marguerite, en 1553, « moment le plus glorieux du règne et de la dynastie », nous voyons sa jeunesse s'écouler parmi les horreurs des guerres civiles et les plaisirs de fêtes raffinées, et sa mère élaborer pour elle, dès l'âge de huit ans, des projets de mariage qui serviront ses vues politiques : mariage avec l'infant d'Espagne, avec un archiduc d'Autriche, avec le roi de Portugal, pour aboutir, en 1572, à cette union avec le prince de Navarre, que ni lui ni elle ne souhaitait.

1. Jean H. MARIEJOL, *la Vie de Marguerite de Valois, Reine de Navarre et de France (1553-1615)*, 1 vol. in-8° de 385 pages, Paris, Hachette, 1928.

Mais les princesses de ce temps n'avaient pas l'habitude de disposer d'elles-mêmes ; leur main était le plus souvent le prix d'un arrangement familial ou d'un accord politique. L'ambition, comme c'était ici le cas, les aidait aux renoncements de l'obéissance.

Ni la parfaite éducation de Marguerite, dirigée par sa mère, « cette Médicis française, qui réunissait en elle la culture de deux pays et de deux civilisations », ni sa merveilleuse beauté, rehaussée par l'élégance de ses costumes et l'habile emploi du fard, ne triomphèrent de l'incompatibilité d'humeur qui se manifesta dès l'abord entre les deux époux et que la différence de religion aggrava singulièrement.

La plupart des historiens racontent à plaisir les galanteries de Marguerite et ne disent rien ou presque rien de sa ferveur religieuse. C'est ne la comprendre qu'à moitié. Dès son plus jeune âge, elle s'affirma constante en son orthodoxie. Assurément, l'hérésie de son mari était pour un peu, sinon pour beaucoup, dans la médiocre inclination qu'elle eut toujours pour lui.

De tout cela, il ne résulta d'ailleurs aucun éclat. « L'union des cœurs, si elle exista jamais, tourna vite en camaraderie », et très doucement fut organisé ce que M. Mariéjol définit, de façon charmante, « un régime d'infidélité mutuelle ».

Il faut convenir que, bien qu'elle eût affaire à un rude partenaire, Marguerite joua sa partie magistralement. Appréciant la beauté comme un mérite rare, elle eut quantité d'amants : La Molle, « beau et bien fait, le meilleur danseur de la Cour depuis la mort du comte de Brissac » ; Charles Balzac d'Entragues, « le bel Entraguet » ; Bussy ; le vicomte de Turenne, « célèbre comme duelliste » ; enfin, Champvallon, « plus beau que Bussy, brave comme lui..., cultivé, poète même à ses heures, bien qu'en sa jeunesse les qualités de l'esprit se perdissent dans l'éblouissement du corps ». M. Mariéjol se sent porté à l'indulgence pour cette amoureuse intrépide et tendre, « qui cachait soigneusement les défauts de ceux qu'elle avait aimés » et il plaide les circonstances atténuantes avec des arguments délicieux.

Elle n'a jamais aimé, semble-t-il, deux hommes à la fois, mais il est vrai que s'il n'y avait dans son cœur qu'une place, elle ne restait pas longtemps vacante. Brantôme pense sans aucun doute à elle dans une page des « Dames », où il est question du cheval Seian (ou de Seius) passé en proverbe dans l'antiquité pour être funeste à tous ses cavaliers.

Et puis elle était si belle ! Un portrait du Cabinet des Estampes, pierre noire et sanguine, qui la montre dans l'épanouis-

sement de ses vingt-cinq ans et auquel Brantôme a apporté le meilleur des commentaires, en témoigne.

Soit qu'elle veuille montrer sa douceur ou sa gravité, il (son beau visage) sert d'embraser tout un monde, tant ses traits sont beaux, ses linéaments tant bien tirés et ses yeux si transparents et agréables, qu'il ne s'y peut rien trouver à dire : et qui plus est, ce beau visage est fondé sur un corps de la plus belle, superbe et riche taille qui se puisse voir, accompagné d'un port et d'une si brave majesté qu'on la prendra toujours pour une déesse du ciel plus que pour une princesse de la terre ». Elle était si sûre de sa beauté éclairée par de grands yeux noirs que, contrairement à l'usage, elle ne portait pas le plus souvent de masque. Ses cheveux aussi étaient noirs, et le blond étant alors à la mode, elle mettait comme les brunes une perruque, mais ne se défendait pas, à l'occasion, d'étaler ses cheveux naturels, mais frisés, éventés, relevés et crépés, tout pénétrés et traversés d'air et de lumière, et non aplatis sur les tempes, en bandeaux, à la manière des Espagnoles.

Des perfections cachées de son corps, Brantôme ne veut rien dire par « verecundie », lui d'ordinaire si indiscret, mais il glorifie sa gorge, qu'elle découvrait hardiment, comme un tel chef-d'œuvre de forme et de blancheur que les plus privées de ses dames « avec sa licence » la baisaient « par un grand ravissement ».

Cependant, Marguerite ne figure pas seulement parmi les dames galantes de ce xvi<sup>e</sup> siècle, qui en a tant compté. Si sa beauté servie par les dons de l'esprit fut une arme puissante qui lui permit de conquérir les cœurs des beaux jeunes hommes qui l'approchaient, elle fut mise à contribution par sa mère et les rois de France ses frères pour favoriser leurs desseins, et la jeune femme se prêta complaisamment à leurs volontés. « Il était facile de l'abuser en l'amusant. Elle pratiquait la diplomatie comme un exercice de cour ». Et nous voici introduits dans cette grande histoire du xvi<sup>e</sup> siècle que M. Mariéjol connaît si bien. C'est le voyage de Marguerite aux Pays-Bas en 1577, pour sauver le roi et la dynastie « d'une coalition des huguenots et des catholiques unis sous le commandement d'un fils de France », et c'est surtout, l'année d'après le voyage au sud de la Loire « pour s'assurer que le Midi ne bougerait pas », à la suite duquel Marguerite ayant retrouvé son mari, « heureuse d'être reine de Navarre pour de bon », tint cette célèbre cour de Nérac où elle exerça, pendant quatre ans, à défaut d'une souveraineté réelle, la souveraineté sur les cœurs, y compris ceux du vieux chancelier Pibrac et de Sully.

Nérac ne disputait pas à Paris le titre de « petite Genève ». Si la vie

qu'on y menait inspira jusqu'à Shakespeare, c'est qu'elle ne ressemblait pas à celle des autres capitales. Des poètes, des académies et des associations de plaisirs, il s'en trouvait en France et ailleurs, mais quelle Cour pouvait prétendre à la pratique d'une pastorale !

La jouissance de plaisirs inconnus ou retrouvés, la compagnie de femmes dont beaucoup étaient jeunes et belles, et de celle surtout qui les effaçait toutes..., tant de sujets d'admiration et le charme ressenti en passant, au hasard des rencontres, maintenant offert et savouré tous les jours, achevaient d'amollir les capitaines et les gentilshommes du roi de Navarre. Ils se montraient « aussi honnestes gens que les plus galants » que la reine eût vus à la cour de France, « et n'y avoit, continue-t-elle, rien à regretter à eux, sinon qu'ils estoient huguenots ». Les passions qui avaient déchiré le pays avaient fait place à d'autres... A la cour de Nérac, il ne se parlait que d'amour.

Aventure charmante, encore que par d'autres côtés amère, que Marguerite chercha vainement à renouveler en 1584, et qui finit aussi mal qu'il est possible quand, prise entre l'hostilité de son mari et celle de son frère Henri III, elle dut se retirer en Auvergne et commencer, en errant de Carlat à Usson, cette « vie d'aventure, étrange, passionnelle, douloureuse », dont le résultat fut « la perte de deux couronnes, celle qu'elle portait et celle qu'elle pouvait attendre, comme femme de l'héritier présomptif à la mort du roi régnant ».

Nul n'ignore les péripéties de son divorce avec Henri de Navarre devenu Henri IV et son retour à Paris pour y mourir dix ans après, le 17 mars 1615; mais, avant M. Mariéjol, personne n'avait raconté, avec une telle précision et avec une émotion aussi communicative, cette période de sa vie où l'éternelle amoureuse put oublier avec ses « valets de cœur » sa dignité de princesse de sang royal, mais la retrouva dans sa fidélité de sujette envers cet ancien mari auprès duquel elle s'excusait humblement « de ne pas s'en être rendue plus digne » et dans son goût de la lecture et de la conversation.

Les passions de la reine lui coûtaient cher. Elle connaissait d'autres plaisirs, ceux-là innocents, nobles, délicats. C'est une intellectuelle... Elle possédait à fond l'italien et l'espagnol, ainsi qu'on en peut juger par l'inventaire de sa bibliothèque (dressé en 1608), et quelques citations de sa correspondance. Elle comprenait le latin...

Sa meilleure école fut la vie de cour. Là, dans les rapports quotidiens avec sa mère, avec ses frères, avec l'entourage de grandes dames, de gentilshommes, de prélats, de poètes, de savants et de lettrés, elle apprit le monde et la langue qu'on y parle. La conversation, c'est la moitié, et même un peu plus, de l'éducation de la plupart des femmes. Comme Henri III, elle excellait à dire ce qu'elle voulait. Vive et moqueuse, elle rencontrait de « bons et plaisans mots » et brocardait « si gentiment »

que sa compagnie était la plus agréable du monde, sauf probablement pour ceux qu'elle piquait au vif.

La retraite d'Usson ajouta aux dons naturels, à l'expérience de la vie et de la politique, les connaissances acquises par le commerce des livres. « Elle est, dit Brantôme, en racontant la visite qu'elle lui fit, fort curieuse de recouvrer tous les beaux livres nouveaux qui se composent tant en lettres saintes qu'humaines ; et quand elle a entrepris à lire un livre, tout grand et long soit-il, elle ne laisse ny s'arrête jamais jusqu'à ce qu'elle en ayt veu la fin et bien souvent en pert le manger et le dormir ».

Malgré ce goût pour les joies spirituelles, Marguerite a laissé avant tout la renommée d'une grande amoureuse, et c'est justice. Sa vie « est pleine d'épisodes passionnels, et c'est à vrai dire toute sa vie : amour qu'elle ressent, amour qu'elle inspire, jalousies, inquiétudes et conflits d'amour ». Son histoire était pour cette raison parfois difficile à raconter ; il a fallu, pour s'en tirer honnêtement, le talent si sûr, si nuancé, si subtil, de M. Mariéjol, et cet art inimitable qu'il possède de dire, sans choquer personne, les choses les plus délicates. Les traits piquants, les jugements exquisement formulés, dont je n'ai pu qu'enchâsser quelques-uns, chemin faisant, abondent d'autre part dans cet ouvrage, qui est d'un écrivain autant que d'un historien. De celui-ci, l'éloge n'est plus à faire et je n'apprendrai rien au lecteur, en lui disant que, sous ce texte si agréable à lire, se cache une immense et sûre érudition.

Faut-il regretter que la misère des temps n'ait pas permis de la faire apparaître davantage, qu'elle ait été réduite à des bibliographies sommaires placées en tête de chaque chapitre et à quelques références mises au bas des pages ? Ce que je déplore surtout, c'est que dans un livre qui prêtait à une si riche illustration, l'illustration ait fait totalement défaut. Eh quoi ! pas un seul portrait de cette beauté fameuse ! C'est bien de la parcimonie chez un grand éditeur et, en un temps où les livres à images sont particulièrement recherchés, c'est peut-être aussi une maladie. Dans tous les cas, elle ne nous empêche pas d'admirer la verve, l'entrain, la jeunesse du Maître qui a si longtemps honoré l'Université de Lyon et qui n'a pas encore dit son dernier mot.

A. KLEINCLAUSZ.

## SAINTE BEUVE ET LA MÉDECINE

Sainte-Beuve est un « évadé » de la médecine : pendant quatre ans, il hanta les amphithéâtres de dissection et les hôpitaux de Paris. Une formation scientifique aussi avancée n'a-t-elle point participé à la formation de l'homme, à la genèse de l'œuvre ? Sur la personnalité encore malléable de l'étudiant, les études médicales marquent un sceau profond ; elles supposent plus qu'un enseignement ; elles impliquent une véritable éducation, une discipline intellectuelle et morale, dont il est difficile, ensuite de se départir. Quelle fut, en quelques mots, l'éducation médicale que reçut Sainte-Beuve dans sa jeunesse ? Et surtout cette éducation explique-t-elle, chez lui, certaines tendances morales, intellectuelles, littéraires ?

Pour ne citer que les faits essentiels, bien qu'il n'ait jamais été docteur en Médecine, Sainte-Beuve poussa néanmoins fort avant ses études scientifiques : il ne prit pas moins de quinze inscriptions entre le mois de novembre 1823 et le mois de décembre 1827. Il eut, en outre, la bonne fortune de compléter l'enseignement théorique qu'il reçut de ses maîtres universitaires, par un stage prolongé et par plusieurs mois d'externat à l'Hôpital Saint-Louis et à l'Hôtel-Dieu. En décembre 1825, il avait été nommé au concours externe des Hôpitaux de Paris.

Nous n'insisterons pas sur les faits et gestes de l'étudiant : ils intéressent trop exclusivement le médecin<sup>1</sup>. Qu'il nous suffise d'affirmer que quatre ans de Faculté et plusieurs mois de vie hospitalière suffirent amplement à l'esprit supérieur

1. Voir, pour plus amples détails, Georges MORIN, *Sainte-Beuve et la Médecine* ; Baillièrè, 1928.

qu'était Sainte-Beuve non seulement pour amasser un important bagage scientifique, mais encore et surtout pour se pénétrer des méthodes anatomiques, physiologiques et cliniques.

Au contraire, il est indispensable de se représenter très exactement le point précis qu'avait atteint le développement moral et intellectuel du jeune homme au moment même où il choisit la carrière médicale. Toute la suite des déductions que l'on tirera de cette étude n'a de valeur que si ce point particulier est parfaitement élucidé.

Rappelons que le jeune Charles-Augustin, jusqu'à l'âge de quatorze ans, avait été élevé dans l'atmosphère confinée de la petite ville de Boulogne-sur-Mer ; on l'avait confié aux soins d'un ancien révolutionnaire, Louis Blériot, qui dirigeait alors une sorte de collège secondaire. Mais, en dépit de son passé de Conventionnel, Blériot était un éducateur d'ancien régime : suivant l'expression de Hamy, l'un de ses élèves, il était resté immuable, aussi bien dans ses pratiques que dans son costume. L'histoire, la littérature étaient enseignées d'après d'anciennes méthodes surannées ; de sciences physiques, chimiques ou naturelles, il n'était jamais question ; jamais l'ombre d'une expérience, ni même de leçons de choses.

Sainte-Beuve, qui portait héréditairement en lui une curiosité immense, eût sans doute pallié lui-même à l'étroitesse de cette instruction, si le foyer familial s'y était prêté ; mais, orphelin de père, il fut élevé par deux femmes en deuil, économes et pauvres, sa mère et sa tante. On ne recevait pas, on lisait peu, et la conversation était celle de deux veuves âgées, tristes, parcimonieuses, hermétiquement fermées à toute idée nouvelle.

Ainsi cet esprit en ébullition, avide de tout savoir et de tout comprendre, se développait, si l'on peut dire, en vase clos ; et, lorsque, en 1818, l'enfant prodige obtient de sa mère d'aller parfaire ses études à Paris, il y apporte une culture affinée mais purement littéraire, un esprit déjà délicat et puissant, mais surtout un désir immense d'appliquer partout ses facultés intellectuelles jusque-là tenues en lisière.

Telles sont ses dispositions morales, lorsque, sans transition, il passe sous la direction du farouche révolutionnaire Michel Chasles, matérialiste impénitent ; puis de « M. Landry », esprit libre, qui lui laisse la bride sur le cou et le traite en « petit homme » ; lorsqu'enfin il se lie d'amitié avec son compatriote Daunou, représentant éclairé de la philosophie avancée du

xviii<sup>e</sup> siècle. Sur les conseils de ces ardents initiateurs, il lit, il découvre, émerveillé, les ouvrages de d'Holbach, d'Helvétius, et surtout de Condillac, de Cabanis. Par surcroît, les circonstances veulent qu'il soit présenté à Destutt de Tracy, l'un des derniers représentants de la Société d'Auteuil, ce Tracy qui se flatte d'avoir fait de l'idéologie une partie de la physiologie. L'enthousiasme de Sainte-Beuve est tel que Daunou et Destutt de Tracy, voyant en lui un disciple, l'engagent à aller écouter les cours publics de l'Athénée, où une brillante phalange de savants s'efforce de répandre parmi l'élite cultivée les connaissances scientifiques les plus récentes. Ce sont des naturalistes ou des chimistes comme Fourcroy, Robiquet et Blainville ; des anatomistes comme Parizet ; des physiologistes comme Magendie. Dès 1822, Sainte-Beuve est assidu à leurs leçons ; il est dès ce moment conquis aux idées scientifiques ; sa conversion est pleinement accomplie, et, jusqu'à son inscription à la Faculté de Médecine, ses tendances matérialistes, son orientation physiologique ne feront que se développer et se confirmer.

Aussi retiendrons-nous cette notion essentielle : Sainte-Beuve entreprit d'enthousiasme l'étude de la médecine ; son esprit subit, de 1818 à 1823, une sorte de maturation, de préparation ; ses études positives en furent le couronnement naturel.

Mais alors surgit un nouveau problème. En 1823, le jeune étudiant est enthousiaste ; en 1825, il est déjà déçu ; en 1827, il est désespéré et le voilà qui va mendier à son ancien maître Dubois une place de rédacteur littéraire dans le journal *le Globe*. Comment s'expliquer cette seconde conversion, cette conversion en sens inverse ?

D'abord (et il serait impardonnable au médecin de l'oublier), le jeune carabin avait toujours conservé le goût des lettres ; et, en dépit de ses occupations, il n'avait jamais complètement renoncé à la poésie. La fondation du *Globe*, par Dubois, son ancien professeur de rhétorique, le voisinage enivrant et l'amitié juvénile de Hugo, éveillant le poète endormi, n'ont certainement pas été étrangers à cette volte-face imprévue.

Mais, médecin, nous envisagerons surtout la question sous l'angle médical. Non seulement il déserta l'hôpital parce qu'il entrevit la possibilité d'une carrière littéraire glorieuse, mais aussi parce que ses études médicales, et principalement ses



études pratiques ne lui donnèrent pas toutes les satisfactions qu'il en attendait. Nous avons eu la chance de pouvoir saisir le reflet intime de la pensée de Sainte-Beuve carabin dans des lettres inédites que lui envoyèrent plusieurs de ses camarades entre 1823 et 1828<sup>1</sup>. Nous avons suivi ainsi pas à pas, au jour le jour, les différentes phases de son évolution psychique, depuis l'enthousiasme des premiers mois jusqu'au désespoir de l'automne 1827. Or, dans nos lectures, un fait nous a frappé : Jusqu'à la fin de l'année 1825, Sainte-Beuve parle sans cesse de ses travaux de dissection, d'anatomie, de physiologie et vante très haut les mérites de la médecine, à en juger par les réponses de ses correspondants. A partir de cette date le ton de ses lettres change, ses amis lui reprochent de ne plus dire un mot de ses études, de ses malades ; il se plaint de l'uniformité de ses travaux ; bref, c'est à cette date assez précise qu'il faut situer le début de ses désillusions, date coïncidant, à quelques semaines près, avec la réception de Sainte-Beuve à l'externat, avec le début de sa vie hospitalière. La coïncidence est-elle fortuite ? Ou, au contraire, fut-il rebuté par cette existence dure, pénible, démoralisante, qui, trop souvent, montre l'impuissance de l'homme de l'art contre d'innombrables maladies, comme le prétendait Jules Janin lorsqu'il écrivait : « L'aspect de ces affligés, la mère au chevet de son fils, le vieillard mourant abandonné !... Le jeune étudiant y perdit bientôt tout son courage. Il avait apporté de sa ville natale une tranquillité, un enjouement qui ne pouvait guère s'accommoder avec ces arrêts quotidiens de souffrance et de mort... ».

En réalité ces paroles ne renferment qu'un énorme contresens ; son enjouement n'eût certes pas été un obstacle à l'exercice de sa profession : « Je l'ai toujours connu, disait l'un de ses contemporains, foncièrement triste, souriant rarement,

1. Il s'agit d'un lot important de lettres autographes, acquis lors d'une vente Jules Troubat, par le Professeur Lacassagne, et que le Docteur Jean Lacassagne nous communiqua fort aimablement. Ces lettres n'émanent pas du critique ; mais elles lui furent envoyées entre 1823 et 1828, au moment même de ses études médicales. Les plus nombreuses et les plus intéressantes portent la signature de deux jeunes étudiants anglais, les frères Neate, que Sainte-Beuve avait eus pour condisciples à Boulogne. Le ton de cette correspondance trahit une intimité étroite. Aussi ces documents permettent-ils de reconstituer indirectement mais fidèlement les différents états d'esprit de Sainte-Beuve étudiant en médecine.

fermé à la plaisanterie gauloise et au franc-rire ». D'autre part il ne fut jamais, en propre, un affectif. Son aversion pour la médecine pratique ne vint pas d'une déception morale, mais d'une déception dans l'ordre intellectuel : il avait un peu la mentalité de l'homme de laboratoire, épris surtout de précision ; or il faut convenir que la médecine clinique, qui n'est pas encore une science véritable, en était à ses premiers balbutiements ; l'esprit de système n'en était pas complètement banni. Dans une mêlée confuse, les théories les plus diverses se disputaient les faveurs des cliniciens, depuis la physiologie de Broussais, champion de la gastrite et de l'inflammation, jusqu'à l'homéopathie de Hahneman ou au vitalisme de Bichat. Malgré les efforts d'un Laënnec, véritable précurseur de la médecine moderne, l'esprit de doctrine dominait encore ; et, pour un Laënnec, il y avait beaucoup de Broussais... Il y avait une sorte d'incompatibilité entre les propres tendances intellectuelles de Sainte-Beuve et celles de la médecine clinique de son temps.



A la lumière des considérations précédentes, nous apprécions plus sagement l'influence qu'exercèrent sur l'homme ces études médicales inachevées et volontairement incomplètes.

Comme il n'avait jamais exercé la médecine, comme il répugnait même à l'exercice de cette profession, il n'eut ni le temps, ni la possibilité de prendre l'orientation professionnelle du praticien, qui, non content de poser son diagnostic, de déduire les indications thérapeutiques, s'efforce de consoler son malade, compatit à ses souffrances. Impossible de déceler chez lui, ni dans ses actes, ni dans ses œuvres, ces bouffées réchauffantes de tendre humanitarisme, qui se dégagent si abondamment des livres d'un Georges Duhamel ou d'un Léon Daudet, par exemple. Derrière l'auteur de *Civilisation*, s'estompent les traits tristes et miséricordieux, non seulement du chirurgien penché sur la table d'opération, mais aussi du praticien penché sur l'immensité des misères humaines. A travers l'auteur de *Port-Royal*, transparait l'anatomiste qui disèque, le physiologiste qui explique, l'observateur qui précise les conditions expérimentales d'un événement historique,

social ou littéraire, mais qui ne s'apitoie jamais ; chez lui, le praticien ne montre jamais le bout de l'oreille.

On a dit de la critique beuvienne, à l'égard de Chateaubriand, de Rousseau, de certains Jansénistes et de beaucoup d'autres, qu'elle avait été cruelle. Ceci n'est pas tout à fait juste. Sainte-Beuve, en ces occurrences, ne voulut pas être méchant ; mais il ne consentit pas davantage à être tendre : cela eût été impossible au physiologiste qu'il voulait être, et qu'il était. Un homme de laboratoire doit-il se soucier d'être cruel ou tendre ? Il ne se soucia que d'être vrai, et, toute sa vie durant, d'éviter les erreurs qu'engendraient volontiers les sentiments. « Plus je vais, plus je deviens indifférent », écrivait-il. Et il ajoutait ailleurs : « Je suis passé à l'état de pure intelligence critique, et, assistant avec un œil contristé à la mort de mon cœur, je me juge et je reste calme, froid, indifférent ; je suis mort et je me regarde mort sans que cela m'émeuve ou me trouble autrement... L'intelligence luit sur ce cimetière comme une lune morte... ».

Il se faisait une obligation de ne pas avoir trop d'amis : « Un critique ne doit pas avoir trop d'amis, de relations du monde, de ces obligations commandées par les convenances. Sans être précisément des corsaires, comme on l'a dit, nous avons besoin de courir nos bordées au large, il nous faut nos coudées franches... ».

Il lui arriva quelquefois d'écrire sur ses amis ; il l'évitait le plus possible, et son amitié ne l'empêchait jamais de dire sa pensée et toute sa pensée. Il n'aimait pas non plus parler de ses ennemis et, bon expérimentateur, se défiait de lui-même. Il refusa toujours de consacrer un article à Victor Hugo, et donnait de son refus l'explication suivante :

« ... Je n'ai pas à écrire sur lui depuis ce temps-là<sup>1</sup> et je ne saurais le faire comme il convient à un critique indépendant, sans paraître ou violer une ancienne amitié, ou sans avoir l'air d'y vouloir remonter ou de m'y reprendre. Si on veut le louer, sans doute on peut le faire... Pour moi, je ne le ferai pas, parce que ma louange serait accompagnée de trop de restrictions qui paraîtraient des offenses à un homme de grand talent dans le malheur, ou parce que, en supprimant toutes les critiques sérieuses, je serais réduit à faire ce que vous semblez désirer : un acte de générosité... ».

1. Depuis l'époque de sa brouille avec Hugo.

Ce passage, qu'il nous plaît de relever à l'honneur de l'auteur des *Poisons*, illustre parfaitement son attitude qui est bien celle d'un analyste, d'un physiologiste constitutionnellement et volontairement impassible.

Cette même attitude, il s'y résolut à la longue en matière religieuse. L'un des traits dominants de son psychisme complexe est son scepticisme. Or le scepticisme de l'adulte se rattache indirectement au matérialisme de l'étudiant en médecine : l'enfant avait été catholique, le carabin matérialiste ; l'adulte ayant touché du doigt la faillite de l'un et de l'autre système devint sceptique. L'impassibilité affective, qu'il avait érigée en règle de conduite, l'y amena naturellement. Ce scepticisme est louable ; il est loin d'être méprisant. Au contraire, Sainte-Beuve aimait beaucoup étudier le sentiment religieux ; on sait combien il s'attacha à creuser l'histoire du Jansénisme ; mais, au cours de ces recherches, il se comportait toujours en curieux. Rien n'est plus significatif à cet égard que la conclusion de *Port-Royal* :

« Cette religion, dit-il, il m'a été impossible d'y entrer autrement que pour la comprendre ou pour l'exposer. J'ai plaidé pour elle devant les incrédules et les railleurs, j'ai plaidé la grâce, j'ai plaidé la pénitence ; j'en ai dit le côté élevé austèrement vénérable ou même tendrement aimable ; j'ai cherché à en mesurer les degrés : Là s'est borné mon rôle, là mon fruit.

« ... Vous tous, hommes de bien et de vérité, quelque respect que je vous ai voué, je n'ai pu me ranger à être des vôtres... J'ai été votre biographe, je n'ose dire votre peintre, je ne suis point à vous.

« Ce que je voudrais avoir fait au moins, c'est d'amener les autres à votre égard au point où je suis moi-même : concevoir l'idée de vos vertus et de vos mérites, en même temps que de vos singularités, sentir vos grandeurs et vos misères, le côté sain et le côté malade, car vous aussi vous êtes malades.

« J'ai eu beau faire, je n'ai été et je ne suis qu'un investigateur, un observateur sincère, attentif et scrupuleux... ».

Par conséquent le scepticisme de Sainte-Beuve est tolérant ; il n'est pas stérile, tant s'en faut : le sceptique n'est pas celui qui doute de tout, mais qui examine tout et n'est disposé à trancher sur rien. Il sait que d'autres ont participé avant lui à ses découvertes, que d'autres y retoucheront demain, qu'il n'est « qu'un anneau de la chaîne », « qu'un atome de plus

dans une série immense, innombrable, qui a eu son heure, son jour d'écllosion brillante, son printemps sacré, après quoi viendra le déclin, l'ombre et la nuit ». Et cependant après avoir purgé son esprit des vaines illusions de la gloire, il s'efforcera de contribuer à l'avancement de l'espèce, des sciences, en attirant l'attention autant sur les lacunes qu'il laisse, que sur les points par lui élucidés. Sainte-Beuve a exprimé ses idées philosophiques dans une admirable page ; elle donne une idée exacte de sa position intellectuelle :

« ... L'intérieur de la pensée et de l'esprit de mon savant me paraît fort ressembler à l'intérieur de sa chambre. Cette chambre est mal meublée. Pour la décrire, je voudrais posséder le burin d'un Albert Dürer, et rendre l'allégorie sensible aux yeux. A côté d'un fourneau à demi éteint où une expérience s'est faite et a réussi, un autre brûle inutilement, et l'expérience, qui a manqué vingt fois, manquera toujours. Un pauvre animal écorché atteste une curiosité physiologique qu'on a satisfaite ; des taches de sang souillent encore le plancher. Des livres, des sphères sont entassés pêle-mêle, non loin d'un télescope braqué sur un espace de ciel assez vaste qui brille d'un froid d'hiver au-dessus des cheminées et des toits. Un manuscrit arabe ou sanscrit, ouvert sur une table, annonce d'érudites recherches inachevées. C'est presque le cabinet d'un docteur Faust, s'il n'y avait plus de méthode dans l'esprit du maître, sans trace de diablerie. Mais ce qui frappe au premier coup d'œil et ce dont ce laboratoire est l'emblème, c'est qu'à côté d'une chose sue, il en est une autre ignorée encore et indéchiffrée, c'est le manque de complet, un effort multiple, incessant, une lutte sans trêve et sans terme et où la vie se consumera. Le lit est d'un Spartiate ; l'oreiller n'est pas du tout ce doux oreiller du doute sur lequel Montaigne berçait son « Que sais-je ? ». Il est au moins à moitié rembourré d'épines. Nous avons affaire à un de ces esprits qui dorment peu, et qui, dans leurs veilles comme dans leurs songes, se passent d'être amusés et consolés ».

o

Influant sur l'homme, l'éducation médicale devait fatalement influencer sur l'œuvre. La médecine, matériellement, est en effet présente dans *les Lundis*, dans *les Nouveaux Lundis* et dans *Port-Royal* : de nombreuses remarques médicales, déno-

tant une culture scientifique assez avancée, prouvent que l'auteur avait conservé le goût du détail anatomique, physiologique et pathologique.

Mais surtout il transporta en critique littéraire, il y déploya largement des qualités éminentes qu'il devait, partiellement au moins, à ses premières études. Ne fut-il pas avant tout un observateur génial dont la perspicacité sera rarement égale ? Relisant l'admirable description qu'il nous a laissée du cas pathologique de Rousseau, qui, comme on le sait, était atteint de la folie de la persécution, nous avons été surpris de constater que Sainte-Beuve, en 1860, avait posé le même diagnostic que nos grands psychiatres contemporains. Non seulement ce diagnostic est contenu implicitement dans les nombreuses pages consacrées à Rousseau, mais encore il y est exprimé en toutes lettres. Il y a plus : Sainte-Beuve a donné de la folie de Rousseau l'interprétation la plus moderne, confirmée par les travaux les plus récents.

Cet exemple est choisi parmi beaucoup d'autres, et nous en avons réuni un très grand nombre. Flaubert a appelé Sainte-Beuve « le plus grand prosecteur de l'amphithéâtre littéraire », et ce mot est parfaitement justifié.

Sans doute, serait-il puéril de soutenir que, ces qualités extraordinaires d'observateur, il les tenait uniquement de ses maîtres médicaux d'antan. N'eût-il pas été des nôtres, qu'il eût encore été excellent observateur. Mais la fréquentation des amphithéâtres et des salles d'hôpital lui avait certainement appris à mieux utiliser ses qualités natives. Elle développa notamment chez lui le sens critique. Lorsqu'un médecin interroge un malade, il n'attribue pas la même valeur, la même signification, à toutes les réponses qui lui sont faites ; il sait faire le départ du bon grain et de l'ivraie. Sainte-Beuve, interrogeant ses personnages par l'intermédiaire de leurs productions littéraires, s'astreignait lui aussi à la discrimination la plus sévère. Il savait choisir ses documents. Il appréciait peu, pour juger un talent, les livres destinés au public : « Ce regard au public gâte tout, disait avec raison Guizot ». Il préférait s'adresser aux documents privés, à la correspondance intime, par exemple. Il ne se contentait pas de lire un ouvrage ; il recherchait soigneusement les circonstances dans lesquelles le dit ouvrage avait été écrit ; en un mot, il établissait une sorte de coefficient de sincérité et il s'était ainsi forgé une véritable technique d'information. Ce souci impérieux de la qualité

et de la vraisemblance du document est l'indice sûr d'une tournure d'esprit essentiellement scientifique.

Il savait donc puiser aux bonnes sources ; il savait aussi conduire avec une grande rigueur son interrogatoire. Avant de formuler un jugement littéraire sur l'écrivain, il faisait subir à l'homme un questionnaire immuable qu'il s'était composé. Derrière le désordre apparent de ses feuillets, on retrouve toujours, au fond, la même trame. Il précise d'abord l'hérédité de son personnage ; il l'étudie dans sa race, dans ses parents, dans ses frères, dans ses sœurs, dans ses enfants ; il le place dans son pays natal, dans son siècle, dans son premier milieu ; en bon disciple de Cabanis, il définit sa constitution physique : « Une mauvaise santé explique bien des choses », dit-il. Puis, enfin, il s'arrête très longuement sur la constitution psychique, et ce n'est qu'après cette minutieuse enquête qu'il ose juger l'œuvre elle-même. Cette tentative nouvelle et hardie d'objectivation, poussant l'analyse jusqu'à son dernier terme, est un essai d'extension des méthodes biologiques à la critique littéraire.

Il voulut aller plus loin : le savant analyse, observe, puis il classe, et l'on a dit qu'il n'y avait pas de science sans classification. Il entrevit en songe une classification naturelle des familles d'esprits, telle que, l'un des chefs d'une famille étant donné, on pût en déduire tous les membres. Il crut même avoir trouvé le principe de la classification. Il distingua des groupes et des sous-groupes. Le groupe se définit par la « qualité maîtresse » des esprits ; il est relativement facile de se représenter cette qualité : l'individu, au contact des événements, réagit selon ses tendances héréditaires, il agit de concert avec ses contemporains, en harmonie avec son ambiance sociale ou professionnelle. Cependant, dans ses actions et dans ses réactions, un observateur pénétrant discernera toujours un ressort caché, une « monade inexprimable », que les penchants héréditaires, que l'éducation, que l'ambiance n'expliquent pas ; ce ressort caché n'est autre chose que la « qualité maîtresse » de Sainte-Beuve ; Taine l'appellera plus tard « la note dominante ». Elle est l'apanage des groupes.

Le sous-groupe est déterminé par le concours des « qualités secondes » qui s'adossent, en proportion variable, à la qualité maîtresse. Dans le type supérieur de la hiérarchie spirituelle, les qualités secondes sont très éminentes ; au contraire, au pôle inférieur de la série, ces qualités sont absentes

ou à peine ébauchées. Par dégradation, on imagine toute une gamme d'intermédiaires, allant de l'homme de génie au maniaque ou à l'automate.

Maine de Biran, par exemple, est le type le mieux et le plus heureusement différencié « des métaphysiciens et des méditatifs intérieurs » ; Goethe, Flaubert, Renan sont les incarnations suprêmes de la grande famille des « naturalistes » ; Béranger « a gardé la rondeur bourgeoise, l'accent familier, la tournure d'idées ouvertes et plébésiennes, par où encore il semble descendre en droite ligne de cette forte lignée à tempérament républicain, qu'on suit, sans hésiter, dans les trois derniers siècles, et de laquelle étaient Etienne de la Boétie, les auteurs de la Ménippée, Gassendi, Alceste un peu, et beaucoup d'autres ». Voilà pour les groupes.

Chaque groupe encadre des sous-groupes. Voici par exemple une grande famille caractérisée par la tendance sarcastique, malicieuse, dont Guy Patin, Swift, Courier, Benjamin Constant, Rivarol, Chamfort sont les principaux chefs de file. Duclos personnifiera un sous-groupe inférieur de cette famille ; on retrouve chez lui la tendance commune « à la verveur et au coup de dent ». Mais il est pauvre en « qualités secondes ».

En réalité cet essai de classification n'était guère viable ; Sainte-Beuve lui-même s'en aperçut. Souvent surgissent entre les diverses familles des parentés gênantes, et, inversement de grosses différences opposent fréquemment les éléments d'une même série. On admet difficilement l'incorporation sous la même bannière de Goethe et d'Eckermann ; le même principe classificateur ne s'impose pas, et il nous semble que la tentative de Sainte-Beuve a avorté.

En un mot, l'éducation médicale avait considérablement développé chez lui le génie de l'analyse, de l'observation critique, aux dépens peut-être de l'imagination systématisatrice. Il avait, comme il le disait lui-même, « une excroissance de la faculté compréhensive », du sens critique, qui l'empêchait de généraliser. A ce point de vue, il était bien le digne élève du physiologiste Magendie dont il avait, autrefois, suivi les cours d'Athénée. Devons-nous le regretter ? Nous ne le croyons pas.

S'il fallait opposer à Sainte-Beuve, champion de l'analyse critique, un critique littéraire, représentant l'esprit de synthèse et de généralisation, le nom de Taine s'imposerait natu-



rellement. Or Taine, chronologiquement, est plus près de nous que Sainte-Beuve ; et cependant Sainte-Beuve nous semble moins vieux. Mieux que ceux de Taine, ses personnages vivent à nos yeux leur vraie vie ; nous les voyons agir, nous sentons leurs émotions. Nous pénétrons à fond leur personnalité. Ils ont été vus par l'auteur tels qu'ils étaient ; Taine, au contraire, pour les faire entrer dans des cadres limités, ne les a-t-il point quelque peu « forcés » ?

Si, évidemment, tout Sainte-Beuve n'est pas explicable par ses origines médicales, une partie importante de son psychisme, certaines de ses tendances intellectuelles et surtout l'orientation de sa méthode critique ont leurs racines profondes dans ses années d'études positives. Lui-même, sur ses vieux jours, aimait à répéter que le peu de vérité, le peu de bonne méthode qui s'était glissé dans ses écrits, il le devait à la Faculté de Médecine. C'est beaucoup plus que nous n'en avons voulu démontrer, et, en guise de conclusion, nous reproduirons textuellement l'opinion autorisée du Comte d'Haussonville, qui écrit au sujet des études médicales de Sainte-Beuve :

« Ce n'est pas seulement l'éveil de la réflexion philosophique qu'il est intéressant de saisir chez Sainte-Beuve pendant sa période d'études médicales, c'est peut-être aussi le germe et la conception première de sa méthode de critique littéraire. Personne, dans ses jugements, n'a étudié avec une sagacité plus attentive l'influence des phénomènes matériels sur les phénomènes intérieurs. Personne ne s'est attaché avec tant de soin à faire ressortir l'action du tempérament sur l'esprit, de la nature physique sur la nature morale. Nul doute que vers cette époque, penché sur la table de dissection, il n'ait cherché à surprendre dans leurs secrets les rapports de l'âme et du corps, et que sa pensée aventureuse n'ait erré sur les limites indécises qui séparent le monde invisible du monde visible. Peu à peu, il formule des jugements littéraires de plus en plus hardis, de plus en plus nets ; il se met à étudier les milieux et à y placer l'auteur dont il doit parler. Et d'ailleurs, la critique, telle qu'à la fin de sa vie il l'avait comprise, n'a-t-elle pas été définie par lui, « un véritable cours de phy-

siologie morale » ? N'a-t-il pas disséqué les morts et même les vivants ? Sans doute, à cette date, les procédés de sa méthode future germaient confusément dans son esprit que la curiosité littéraire avait envahi déjà. Souvent ainsi, le génie furtif grandit en se fortifiant à l'insu de celui qu'il habite, et l'homme fait s'étonner un jour de moissonner les fruits qu'a semés pour lui sa jeunesse inconsciente ».

Georges MORIN,  
*Assistant au Laboratoire d'Histologie  
de la Faculté de Médecine.*

# CHRONIQUE

## CONTRIBUTION A L'ETUDE DE LA PROPRIETE SCIENTIFIQUE

(suite)

Le travail dans un observatoire diffère tellement des rêveries contemplatives que l'on s'est plus à répandre, qu'il peut être utile, ici aussi, de fournir quelques détails explicatifs.

La situation d'un observatoire est très particulière : depuis le garçon qui fait le ménage, depuis le jardinier qui nettoie, élague pour dégager les mires ou les instruments, jusqu'au Directeur, tout le monde collabore au travail scientifique ; il y a une gradation continue dans tous les travaux, et nul ne peut dire avec raison : ceci est de la besogne purement matérielle, cela constitue œuvre de recherche, travail scientifique à proprement parler.

Voilà une affirmation qui paraît stupéfiante et l'un des censeurs de cette étude me dit aussitôt : j'ai peine à croire que M. X... fait du travail scientifique en préparant ou entretenant les feux et, si l'on donne un telle extension aux mots, il faut en dire autant de celui qui fauche les pelouses. La réponse est trop aisée. Ce M. X... s'acquittait très mal du service dont il était chargé ; le feu s'éteignait souvent et, pour aller au plus pressé, l'astronome dégarnissait son poêle, allait chercher le nécessaire et allumait son feu : éternement, et perte de temps préjudiciable au travail scientifique. X... nuit donc au travail scientifique en faisant mal son service ; il le favorise en étant plus consciencieux, donc, dans l'ensemble, il peut coopérer, collaborer au travail scientifique dans le sens d'un bon rendement de l'établissement.

Ainsi, mon affirmation paraissait étrange, mais elle ne semble telle, précisément, qu'à ceux qui ne connaissent rien aux nécessités de notre existence ; et il suffirait d'avoir réfléchi à quelques-unes des questions que je vais poser pour s'en rendre compte et en apprécier les conséquences.

Le garçon fait le ménage, soit : mais, du moins en province, l'astronome est souvent contraint d'en faire autant. Puis le ménage peut être bien fait ou mal fait : si l'on se contente de faire voltiger, de temps en temps, un nuage de poussières, ce sera au détriment des diverses pièces délicates, vis, mouvements d'entraînement, chronographe, que l'astronome devra nettoyer ultérieurement. L'astronome le plus éminent de province qui nettoie ses microscopes ou ses cer-

cles, règle un niveau, essuye ses verres, refait ses divisions de tambours, argente ses miroirs, nettoye et revise, resserre les commandes de l'instrument ou de la coupole, graisse les roulements des trappes ou change les cordes, remet des fils au micromètre, procède à une réfection du réseau électrique ou développe des plaques, à quel moment, je vous prie, fait-il un travail scientifique ?...

Ici, il faut déterminer les coordonnées des astres. Un professionnel rirait aux larmes en entendant dire que l'une d'elles est plus importante que l'autre : et, cependant, on appelle observateur celui qui détermine l'ascension droite, et assistant seulement celui qui mesure la déclinaison ; or je viens de dire que, à l'Observatoire de Paris, les garçons avaient donné de bons résultats dans le métier d'assistant. Et, quand on mesure un cliché de la carte du ciel, les opérations sont-elles faites pour deux personnes ? un astronome pour l'ascension droite et un assistant seulement pour les déclinaisons ! Et dans les clichés à longue pose de l'Astronomie moderne, la qualité du cliché ne dépend-elle pas du soin avec lequel on a suivi ? (1). Or, pour guider l'instrument, il faut de l'attention et du dévouement, de la bonne volonté, mais il est permis de ne savoir ni lire ni écrire.

C'est un « Astronome » celui qui, à Paris, compare les pendules et chronomètres, remonte les chronomètres, assiste à l'envoi de l'heure à la Tour Eiffel —, et il s'agit pourtant bien de tâches de métier courant. Et dans les bureaux de calculs, ceux qui œuvrent d'une façon obscure pour les fastidieuses besognes des Catalogues et de leurs comparaisons, on ne les appelle pas même des assistants et l'on se borne à les qualifier d'employés : et, en agissant ainsi, on se montre ingrat vis-à-vis d'eux car, là aussi, combien de besognes lassantes ! et indispensables, dont l'exécution impeccable est nécessaire pour économiser le temps de tous en évitant la très longue et difficile recherche des erreurs — le stérile recommencement de calculs déjà faits.

Le public ignore tout cela, et pousse des hurrah ! c'est un grand savant, il a trouvé une petite planète, il a découvert une comète ! ! confondant cette découverte avec celle de Neptune et croyant seulement que la découverte de cette dernière est plus importante parce que la planète est plus grosse. Or il s'agit là de travail courant : il faut de la patience pour obtenir une petite planète sur un cliché, il en faut encore plus pour rechercher des comètes ; il en faut aussi quand on se borne à rechercher les corrections d'éphémérides d'astres connus — rien n'est plus ou moins glorieux, *tout est utile*, et ce qui est *glorieux* et méritant, c'est de bien faire le service dont on est chargé.

Ainsi l'incompréhension totale provient de ce que l'on ignore, que

1. On désigne ainsi l'opération qui consiste à regarder constamment, au besoin pendant de longues heures, l'image d'une même étoile pour la maintenir sous une croisée de fils fins à l'aide de manettes que l'on tourne très légèrement, afin de corriger les petits écarts possibles de l'instrument : cette opération, qui ne paraît pas scientifique, exige une patience inlassable, une attention continue, et constitue la partie la plus difficile pour obtenir les finesses des détails dans un cliché à longue pose.

l'on oublie ou que l'on ne veut pas reconnaître que, dans un Observatoire, le travail est nécessairement encombré d'une quantité considérable de besognes matérielles; leur répétition est inévitable, leur bonne exécution est capitale. Si, du traitement (1) final de tant de travaux divers, il résulte quelque acquisition scientifique, utile, c'est au Directeur de l'établissement, chargé de coordonner les études, à en prendre la responsabilité et à juger de l'opportunité des publications.

Je le sais : ma dernière affirmation va encore faire bondir d'indignation quelques personnes mal informées ou de mauvaise foi. Comment ! le Directeur devra contrôler ma production scientifique, censurer mes idées, le produit de mon cerveau, mes travaux personnels ? A cela, allant plus loin encore dans la discussion rappelée ci-dessus (p. 4), je réponds que, dans un observatoire, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de travaux personnels au sens strict du mot : tout dépend du service auquel vous êtes affecté, des ressources, du matériel de toutes sortes, instruments ou livres, qui est mis à votre disposition par la communauté ; et c'est pourquoi, précisément, le représentant désigné de cette communauté (le Directeur) a son petit mot à dire.

Car c'est bien intentionnellement que j'ai parlé de l'opportunité de certaines publications : suivant les démarches en cours, les tractations souvent difficiles, les efforts faits pour obtenir des concours locaux, l'orientation générale désirable, en un mot selon toutes les combinaisons échaffaudées par le Directeur dans l'intérêt de son établissement, il peut être opportun, ou non, à tel moment, de publier telle ou telle information.

Puis-je me permettre d'appeler l'attention de mes contradicteurs sur d'étranges conséquences de la liberté absolue, telle qu'ils veulent l'entendre ?

Voilà un fonctionnaire payé par l'Etat, avec divers petits avantages reconnus de toute le monde, parfois logé, avec un petit jardin : on met à sa disposition des ressources diverses, des instruments, des livres et, avec cela, il travaillera quand il voudra, le sujet qu'il aura choisi, et publiera où et comme il lui conviendra, ce qu'il appellera, lui-même, ses travaux personnels. Je suis désolé d'avoir à répondre que l'on commet ainsi une grave confusion entre la liberté et le désordre, et, bien mieux, je mets au défi que l'on définisse avec précision ce qu'il faut entendre par travail personnel.

Arrivé à ce point, l'un de mes critiques m'arrêta scandalisé : vous voulez rire, dit-il, car il est bien aisé de définir le travail personnel, c'est celui qui est effectué en dehors du service régulier, en plus, en quelque sorte, du travail obligatoire. Et, croyant apporter une définition irréfutable, il me fournit uniquement la preuve qu'il n'entendait goutte au régime d'un Observatoire.

Pour définir ce qui est en dehors du service régulier, il faut d'abord définir le service régulier. Là, nous sommes à peu près d'accord, il

1. On résume sous ce nom, techniquement, l'ensemble des très nombreuses opérations qu'il faut effectuer pour tirer parti des observations : vérifications, collationnements, calculs divers, comparaisons, calculs variés appelés réductions, etc., etc..

est possible d'affecter un fonctionnaire à un service régulier ou, comme on le dit communément, de donner un service régulier à un fonctionnaire ; mais, s'il oppose la force d'inertie, il est matériellement impossible de lui faire faire convenablement ce service. Et l'on m'accordera bien que donner un service n'a aucune importance et que sa bonne exécution, seule, importe à la gestion correcte de l'établissement.

La réalité, on le voit, est plus complexe et difficile que la théorie. Tel fonctionnaire, en tirant constamment sur la longe, parvient à faire réduire progressivement son service régulier, pour aboutir à moins d'une demi-heure par jour : rendement déplorable et fort onéreux pour l'Etat. Mais la question n'est pas là, et revenons étroitement à notre sujet : en vertu de la liberté et des droits que l'on revendiquait tout à l'heure, voilà un homme qui, ne faisant rien, on peut le dire, pour la communauté, travaillera exclusivement pour lui. Contraste étrange, et bien propre à décourager les pauvres calculateurs penchés six heures par jour sur leur tâche ardue et utile, mais impersonnelle, et que l'on traite par-dessus le marché non sans quelque hauteur distante d'employés...

Il me paraît utile de le dire bien haut : dans les conditions actuelles, il est impossible de donner un service régulier à un fonctionnaire et de le faire travailler s'il n'en a pas la volonté —, la bonne volonté de Le Verrier. Quand on ne les connaît pas, il faudrait venir voir les conditions du travail, pour bien juger cette impossibilité : aujourd'hui, il déposera les armes en disant que le chronographe suit mal (il est facile de le faire mal suivre) ; demain, il est impossible d'observer le nadir ; le jour suivant, l'éclairage des mires ne fonctionne pas ; une autre fois, c'est l'éclairage des microscopes, un fil détendu au micromètre, la buée qui se dépose sur l'objectif, le ciel qui est latiteux et fait manquer des étoiles, l'atmosphère n'est pas assez calme et les pointés sont trop discordants, etc... Que l'on veuille bien me dispenser de citer vingt, trente raisons analogues, et familières à tous les professionnels.

Les histoires les plus invraisemblables abondent. Prenons-en une.

Un jour, dans une lunette méridienne hermétiquement close, on trouve une quantité de petits grains de charbon — pas de la poussière, je dis bien des grains — répandus dans le corps de l'instrument, sur tous les rouages délicats et dans le micromètre. Personne ne les y mit : c'eût été du sabotage. Ils y sont venus tout seuls : telle est la vérité administrative à laquelle je me garderai de contredire. Mais l'instrument eût pu se trouver immobilisé pendant de très longs mois...

Ailleurs, un objectif reçut toute une série de petits coups de marteau, systématiques et habilement répartis... : on crut devoir conclure que c'était l'objectif qui s'était jeté d'une façon aventureuse et intempestive contre le marteau. Peut-être est-ce vrai, après tout...

Vous n'avez donc aucune autorité sur votre personnel ? dira-t-on cette fois, à la lumière un peu crue des faits. Non, aucune : on n'a d'autorité que sur les gens qui veulent travailler, et l'autorité n'existe que là où elle est précisément inutile.

Pour les autres, en fin d'année, le rapport montre bien un rendement douteux, mais qu'y faire ? Des sanctions ? De grâce, restons

sérieux : sachant tous les ennuis qu'il en résulterait, jamais aucun Directeur n'a demandé la moindre action disciplinaire. Monsieur A... doit partir en vacances le jour B et revenir le jour C : il part le jour B—1, B—2... et revient le jour C+1, C+2, C+3... que voulez-vous qu'y fasse un Directeur impuissant ?

Crise d'autorité, assurément, et j'espère que personne ne voudra le contester en constatant les résultats détestables. Pour ma part, je veux soigneusement me garder de parler du *principe d'autorité*, car j'aurais l'air d'un infâme réactionnaire ; mais je puis dire, du moins, que dans une Assemblée soucieuse des intérêts de l'Astronomie, deux astronomes éminents n'ont pas craint de parler du principe d'autorité et de montrer que les atteintes récentes qui lui étaient portées étaient grandement préjudiciable aux intérêts généraux de la Science, Grands Dieux ! faut-il donc que le Directeur soit le bon tyran ?

Non, ne déplaçons pas les questions et revenons à celle des publications pour la serrer d'un peu plus près.

Voici un simple stagiaire dans un Observatoire, qui n'est pas encore bachelier : son Directeur le charge de certaines mesures et, au bout de quelque temps, lui demande ses nombres pour estimer la voie dans laquelle la recherche peut être poursuivie ; son examen lui révèle une singularité qu'il signale au stagiaire ; celui-ci répond que ce n'est pas une façon logique d'utiliser ses mesures, etc... En un mot, il n'a déjà plus besoin de conseils. C'est parfait : cela promet-il d'être fécond ? Car, à tout prendre, la méthode de travail connue et utilisée par les Directeurs n'est déjà pas si mauvaise, puisqu'elle leur permet de se distinguer un peu : est-ce aux stagiaires à tout jeter bas avant de savoir reconstruire ? Renvoyez-le, diront les augures, et prenez-en un autre : bien volontiers, Messieurs, mais fournissez-le moi, car je n'en trouve pas et c'est vous-mêmes, par vos déclarations hautesaines (voir numéro de mai, p. 282), qui avez compliqué la crise de recrutement.

Et, ce stagiaire, qui n'accepte déjà pas les conseils, jugez-vous opportun qu'il publie librement ? Qu'il se fasse interviewer par des journalistes pour des découvertes sensationnelles ?

Là, nous touchons à une des parties les plus délicates de la Direction. Sans doute, il faut s'efforcer d'encourager et de favoriser toutes les bonnes volontés : il vaut mieux essayer de pousser quelqu'un qui restera en panne un peu plus loin sur la route, que de ralentir et risquer de décourager une bonne volonté. Ici, tout le monde est d'accord.

Mais un critique autorisé me dit : je ne vois pas d'inconvénients à ce que les découvertes plus ou moins merveilleuses de M. X... soient publiées sous le nom de M. X... car le Conseil des Observatoires a la mission d'apprécier à leur juste valeur les dites découvertes et de maintenir le dit M. X... à sa vraie place. J'avoue que je ne partage pas cette excessive tolérance : d'abord, parce que tout ce bruit de tréteaux est souvent préjudiciable aux intérêts généraux de la Science et augmente encore les erreurs du public ; puis, tout ce bluff est fort énervant pour les travailleurs sérieux ; enfin, hélas ! j'estime tout à fait insuffisant le frein que pourrait apporter, en effet, que devrait

apporter le Conseil des Observatoires, car on constate trop d'erreurs fâcheuses, dues à l'ignorance du public comme à celle des corps savants.

Les cas possibles sont innombrables.

Croyez-vous utile que tel autre fonctionnaire fournisse des renseignements sur la Météorologie, la nouvelle comète, l'éclipse, les étoiles variables, les comparaisons de pendule ou l'avancement de la carte du ciel ? Croyez-en l'usage : pour le cas le plus simple, celui des renseignements météorologiques, on peut être conduit aux pires ennuis, parce que les données seront utilisées en matière de procès et de la façon la plus fantaisiste.

Il y a donc une question d'opportunité à préciser qui, récemment encore, n'échappait pas à l'Académie des Sciences. Dans le projet de décret élaboré du 25 mai au 17 juillet 1920, par sa Commission des Observatoires, on lit, à l'art. 5 :

« ... Les observations, et généralement toutes les études constituant « le travail régulier de l'Observatoire, ne peuvent être publiées, brutes « ou réduites, ni communiquées, soit à des particuliers, soit à des « corps savants, que sur l'autorisation du Directeur.

« Ne sont pas soumises à cette autorisation les publications des « fonctionnaires de l'Observatoire concernant leurs travaux person- « nels étrangers au service régulier ».

J'applaudirai des deux mains et je ne ferai pas la plus petite objection à la réserve finale le jour où l'on me définira exactement travail de service et travail personnel, le jour où je ne pourrai plus citer un seul astronome parvenu au sommet de la hiérarchie sans avoir (ou à peu près) jamais fait un seul jour de service régulier.

Question d'opportunité et question d'espèce — parfaitement, et les Directeurs n'ont jamais failli à les traiter dans le sens libéral : leur devoir fondamental, c'est trop évident, est de faciliter les travaux et aussi leur publication, en s'efforçant de réserver à chacun de ceux qui y prennent part une juste citation, et le droit de signer ce qu'ils estiment réellement être du travail personnel. Certes, ce traitement ne me fut guère appliqué au début, mais j'aimerais que l'on me citât des abus commis actuellement.

Au fur et à mesure que l'on voit se développer l'activité d'un travailleur, on cause avec lui de ses efforts et de ses espoirs, mais on contrôle et on censure de moins en moins ses écrits et l'on fait confiance à son jugement : il me serait aisé de citer des astronomes éminents à qui il restait encore cette délicatesse d'apporter leurs écrits, soit pour vérification, soit pour transmission, sachant fort bien que l'autorisation était acquise par avance et qu'il ne s'agissait que d'une simple formalité ; il ne s'agit pas de déférence, mais de civilité, de courtoisie, de règles de bonne compagnie. Et, ici encore, j'abonde dans le sens de Le Verrier disant, à propos de Delaunay :

« Quand un auteur assez connu imprime un travail dans *les Anna-*  
« *les de l'Observatoire*, chacun comprend que le Directeur donne  
« administrativement le bon à tirer sans lire les détails des épreu-  
« ves, surtout quand le travail renferme de grandes longueurs (1) ».

1. LE VERRIER, C. R., 1868, I, p. 53.



Pour bien comprendre que la publication peut être une chose délicate, qu'il est opportun de la contrôler et que nul n'est mieux placé que le Directeur pour en estimer l'utilité ou les inconvénients, revenons un peu sur la vie intérieure de l'établissement.

L'Observatoire est ouvert : on y entre, on y circule librement, le jour et la nuit. En gagnant ma chambre, j'avais à passer sur le bord d'un laboratoire où les expériences les plus délicates étaient montées : un quart de tour à une vis pour dérégler une fente, et il m'eût été facile de satisfaire un mouvement d'animosité ou de vengeance — je n'en éprouvais nulle envie, mais ne s'est-on pas plaint, à diverses reprises, de dérèglages d'appareils ? Il était d'usage, si l'on faisait visiter l'Observatoire, de ne toucher à rien ailleurs que dans son service, sous prétexte de montrer le maniement d'un instrument : a-t-on toujours eu, partout, la même réserve ? demande-t-on l'autorisation ? J'entends dire que, ici, on arrive en automobile, on gare sa voiture sous un hangar, sans rien demander à personne et, d'un ton autorisé, on se contente de dire : je vais chez M. Un Tel —, je m'arrête, car il faudrait un volume pour conter tous les manques de tact dont j'ai entendu parler.

Dans certains établissements, tout est ouvert : j'ai besoin d'une donnée météorologique, je vais la prendre ; j'ai besoin d'une correction de pendule, je vais voir le registre ; je désire voir les corrections des fondamentales qui ont servi à la dernière détermination de l'heure, personne ne m'empêche d'aller les regarder. Jusque-là, tout va bien et la liberté triomphe.

Mais j'étudie la marche du nadir avec la température et j'ai besoin, non seulement de la température au moment de l'observation, que je puis déterminer, mais des éléments météorologiques avant ou après : puis-je les prendre au service météorologique, les utiliser, les publier ? Certainement non. Celui qui recueille les documents météorologiques ne fait rien de glorieux : il fait un travail utile, tout aussi méritant que tel autre, plus méritant s'il est fait avec plus de zèle et plus d'assiduité. Peut-on aller prendre de la sorte une observation méridienne, même non réduite, ou une constante ? une position photographique de petite planète sur un cliché ? consulter un spectre ? puiser les résultats de dessins solaires, ou d'enregistrement magnétique ou sismologique, même s'ils sont transcrits sur des registres bien en vue de tous ? Non, mille fois non : il est tout à fait irrégulier d'emprunter des documents patiemment élaborés par les astronomes intéressés, même, bien entendu, si l'on entendait poursuivre d'autres conclusions que celles qui sont recherchées par l'observateur qui a effectué les mesures, car cette réserve ressortit à la casuistique pure.

Et la Météorologie, de ce point de vue, n'est pas un parent pauvre : l'on ne saurait appliquer à des observations météorologiques, même partiellement publiées, ce que l'on ne peut appliquer aux observations astronomiques. Une telle thèse est insoutenable : d'abord parce que, pour des buts météorologiques, on baptiserait d'un caractère météorologique les observations que l'on entendrait emprunter ; insoutenable, et de plus injuste, car il n'est pas de branche autant que la Météo-

rologie pour exiger un effort continu, une présence presque constante, une application méticuleuse, en un mot du zèle et de l'assiduité. Cela paraîtra tellement enfantin à certains lecteurs qu'il peut sembler oïseux d'énoncer de tels principes ; il n'en est rien, et des exemples pourraient illustrer des abus regrettables.

Je ne citerai pas les faits récents, pour ne pas courir au devant des récriminations et préfère revenir au passé afin d'examiner si une telle communication de documents, même produite par un savant éminent, est toujours sans inconvénients.

Yvon Villarceau s'était fait communiquer certaines observations effectuées à Paris : il voulut en faire état pour établir que l'instrument de Gambey était incapable de permettre la détermination de la latitude de l'Observatoire, d'où un argument de plus en faveur d'un déplacement de cet établissement. Au cours d'une discussion très documentée, Le Verrier réfuta cette argumentation, disant notamment :

« ...Il y a là plus d'une erreur.

« Le relevé dont il s'agit a été fait lorsqu'on a calculé la latitude « résultant des observations de six années, et sur une demande adressée par le département de la Marine. Je voulais savoir si la saison « exerçait une influence sur la valeur déterminée pour la latitude. Un « examen préliminaire, incomplet, suffit pour montrer que la saison « n'avait aucune influence sérieuse, et il fut dès lors mis de côté,

« C'est cette pièce qui, plusieurs années après, a été communiquée « à l'auteur de l'objection sur sa demande, pièce bonne pour le but « que nous nous étions proposé, mais insuffisante pour toute autre « conclusion. Nous ne l'avons pas publiée (1), et nous devons regretter « qu'on en ait fait cet usage sans notre assentiment, puisqu'on nous « a été ainsi l'occasion de prévenir que cette étude aurait besoin d'être « complétée avant d'être présentée à l'Académie (2) ».

J'en reviens une fois de plus à cette thèse que, seul, le Directeur d'un établissement peut juger de l'opportunité de telle ou telle publication, de la forme dans laquelle doit être publié tel document : si vous voulez qu'il coordonne utilement, donnez-lui le contrôle, et non pas un contrôle de pure forme, mais un contrôle réel et efficace. Et je soutiendrai cette idée jusqu'au bout, car j'entends l'étendre aux recherches mêmes qui sont effectuées dans la Bibliothèque : admettez-vous que l'on y vienne cueillir des citations, des chiffres destinés à critiquer àprement l'organisation même qui vous entretient ? Il y faudrait quelque doigté, pour le moins.

1. Il semble y avoir là une erreur matérielle qui fut aussitôt relevée par Yvon Villarceau, *C. R. Ac. Sc.*, 6 janvier 1868, p. 18, mais Le Verrier montra sa bonne foi (p. 58), et comment, en réalité, cette publication à son insu n'est pas un tribut de grande prudence et d'extrême délicatesse à la gloire d'Yvon Villarceau. Le compte rendu de cette séance du 6 janvier, dans le *Cosmos* du 11 janvier, est extrêmement détaillée, certainement sténographiée, et d'une lecture vraiment passionnante.

2. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 30 déc. 1867, p. 1107. L'abbé Moigno donne pp. 23 et suiv. une relation très détaillée de la question des latitudes.

« On conviendra d'ailleurs que, quand un fonctionnaire de l'Observatoire imprime que cet établissement est de 2<sup>e</sup> et même du 3<sup>e</sup> ordre, le moins serait qu'il pût prouver la vérité de cette allégation par un « examen scrupuleux et des chiffres (1) ».

Personne ne contestera qu'il est dans les attributions du Directeur de coordonner les travaux de l'établissement, mais quand je dis qu'il ne peut assumer utilement cette tâche si vous lui refusez un droit de contrôle très étendu, je sais bien que de nombreux lecteurs vont encore se révolter pour trouver cette opinion scandaleuse et considérer que je raisonne fort mal parce que je suppose, à l'origine, que tout Directeur d'Observatoire est parfait.

Non, certes, je n'ai ni cette naïveté, ni cette outrecuidance. Mais, d'abord, au point de vue psychologique, je vous dirai que si vous le supposiez à priori presque parfait, vous pourriez ainsi mettre de l'huile dans les rouages et tendre à surexciter ses bons sentiments pour qu'il se considère un peu comme un père vis-à-vis de son entourage ; que si, au contraire, il se sent accueilli pas des gens sur la défensive, méfiants, soupçonneux, l'atmosphère ne va pas être très favorable à l'aménité des relations. Qui donc est le premier coupable si, au milieu de jalousies variées, la vie de famille fut impossible dans les observatoires ?

Mais, enfin, le fait est là, vous l'accusez d'être trop éloigné de la perfection. Je réponds que, accusé, il est présumé innocent tant que vous ne pourrez pas démontrer son imperfection professionnelle : citez-moi un jeune homme qui, n'ayant pu vivre et travailler à côté de Le Verrier, soit devenu un grand astronome ? citez-m'en un qui, plus tard, incompris et martyrisé par un Directeur de province, ait produit cependant ailleurs quelque travail remarquable ? Devant votre silence, je suis bien en droit d'affirmer que leur âme n'est pas si noire : et j'apporte la preuve que leur âme n'est pas si noire en disant que tous, et en vain, ont toujours réclamé d'être inspectés d'une façon compétente.

Ce sont des hommes et, par là, ils ne sont pas parfaits. Alors que personne ne me le demandait, je n'ai pas hésité à dire que l'un d'eux avait une âme d'adjudant (numéro de mai, p. 280), expression à laquelle je donnais assurément un sens péjoratif ; et, par là aussi, ils ont des faiblesses humaines et l'on pourrait citer quelques traitements de faveur de leur part.

Mais la vraie question n'est pas là, c'est la suivante : ont-ils méconnu, vraiment, quelque talent, et brimé un fonctionnaire ardent au travail ?

Là, je suis sur un terrain solide : j'attends des preuves et, tant que l'on ne m'en fournira pas, je suis disposé à maintenir qu'un Directeur d'Observatoire, administrativement parlant, est presque parfait,

1. Cette idée revient, développée deux fois par Le Verrier à la séance de l'Académie du 6 janvier 1868 ; voir les indications du *Cosmos*, aux pages 21 et 23 de son compte rendu. Pour la question du déplacement de l'Observatoire, on doit reconnaître que les adversaires de Le Verrier étaient dans la vraie voie du progrès : mais c'est là un tout autre problème, très vaste, auquel il est inutile de s'attacher ici.

dans ce sens qu'il eût très généralement une haute conception de son devoir, un souci étroit du rôle de son établissement et une préoccupation constante de le développer et de l'améliorer. Lorsque le Directeur du Bureau Central Météorologique publiait de gros volumes d'observations sous son nom, me dira-t-on sans rire, que c'était pour soigner sa gloire personnelle, et pour faire croire que c'est lui qui avait fait tant et tant de lectures ? Non : démontrez-moi qu'il ne sut pas reconnaître le mérite de ses collaborateurs les plus zélés, qu'il ne sut ni les soutenir ni les défendre à l'occasion et je vous accorderai que, au point de vue auquel nous sommes placés, il n'était pas parfait.

Et le travail du Directeur, qu'est-ce ? du travail de service régulier ou du travail personnel ? Celui-ci s'efforce, par un rapport difficile, de maintenir une part suffisante à la France dans les Conseils Internationaux ; celui-là écrit un mémoire détaillé au Ministre sur l'état des bâtiments ; tel s'efforcera d'intéresser une Chambre de Commerce à la distribution de l'heure ; tel autre servira de conseil et d'arbitre pour aider au développement de l'industrie horlogère ; son voisin conviera ses relations personnelles à l'aider pécuniairement, ou obtiendra des subventions d'organisations locales, etc... Le travail est varié, parfois décevant : c'est du travail scientifique, puisqu'il coopère, lui aussi, au développement scientifique.

Un Directeur, comme tout autre, peut s'être trompé, avoir commis quelque faute, quelque erreur de méthode, de tactique ou de jugement. Là n'est pas la question : ce qui importe, c'est qu'il ait agi *avec bonne foi* et sincérité, persuadé qu'il soutenait au mieux ainsi les intérêts de ses collaborateurs et de leur travail scientifique. Car pourquoi les fonctionnaires, eux aussi, ne se tromperaient-ils pas dans leur jugement ? Et, ici, je continue à bien suivre ma discipline en apportant deux contributions personnelles propres à témoigner de l'indépendance et de la loyauté d'un Directeur d'Observatoire :

J'ai cru, à une époque, avoir plusieurs raisons très sérieuses pour penser que l'un d'eux s'efforçait de retarder mon avancement : j'étais dans l'erreur car, à une autre occasion, je n'ai pas trouvé un appui plus sincère que le sien.

J'ai, à maintes reprises, et avec la plus grande camaraderie, causé de questions de personnes avec des Directeurs, réunis ou isolément : j'affirme, et aucun d'eux n'en sera surpris, que pas une seule fois ne perça un argument ou une allusion prouvant une animosité personnelle contre un fonctionnaire.

Après avoir montré comment, soit pour un fonctionnaire, soit pour un Directeur, il est impossible de définir avec précision le travail fait dans le service ou le travail personnel, nous voulons recourir encore aux documents historiques pour examiner une autre face de l'action utile possible d'un Directeur.

Après une discussion assez passionnée soulevée par H. Sainte-Claire-Deville et relative aux titres de Foucault, Delaunay, qui préside la séance du 9 mars 1868, s'empresse de saisir la balle au bond pour une nouvelle pointe :

« M. DELAUNAY annonce à l'Académie que la petite planète 96, objet  
« de la Note de M. Le Verrier insérée au dernier *Compte Rendu*, a  
« été découverte à l'Observatoire de Marseille, par M. COGGIA. Cet  
« observateur n'en est pas à ses débuts, bien que son nom n'ait pas  
« encore été prononcé devant l'Académie. C'est à lui, en effet, qu'est  
« due la découverte d'une comète, dans la nuit du 23 au 24 janvier  
« 1867, découverte qui a été annoncée à l'Académie dans sa séance  
« du 28 du même mois, sans que le nom de son auteur fut cité  
« (*Comptes rendus*, t. LXIV, p. 151).

« Une discussion s'engage sur ce sujet, à laquelle prennent part  
« MM. Liouville, Pasteur, Delaunay et Le Verrier; mais, aux termes  
« de l'article 1<sup>er</sup> du Règlement, elle ne peut être reproduite dans le  
« présent numéro des *Comptes Rendus* (1) ».

Mais, pour le compte rendu de la séance du 9 mars, le *Cosmos*,  
pp. 24 et 25, est heureusement un peu plus explicite et ne se retranche  
pas derrière l'article 1<sup>er</sup> du Règlement.

M. Delaunay, qui préside, fonce comme d'habitude :

« M. DELAUNAY. — J'ai l'honneur d'informer l'Académie que le jeune  
« homme à qui est due la découverte de la 96<sup>e</sup> petite planète est M.  
« Coggia.

« M. LE VERRIER. — Je n'avais pas répondu à la dernière Note de  
« M. Delaunay pour ne pas embrouiller toutes les questions; mais  
« puisqu'il m'en renouvelle l'occasion, je lui dirai que ses récrimina-  
« tions ne peuvent avoir qu'un résultat: jeter le désordre dans l'Obser-  
« vatoire de Marseille.

« Comme je l'ai déjà dit, les jeunes gens qui découvrent des pla-  
« nètes à Marseille ne méritent pas d'être cités. Ils accomplissent un  
« travail purement matériel qui ne suppose aucune connaissance  
« astronomique.

« M. LAUGIER. — Ils font ce qu'a fait M. Goldschmith.

« M. LE VERRIER. — Non, M. Goldschmith était un astronome qui  
« construisait lui-même ses cartes et calculait les astres qu'il trouvait.

« M. LIOUVILLE. — Lalande, qui était un astronome de quelque  
« mérite, a fondé un prix que nous décernons régulièrement pour  
« récompenser les découvertes astronomiques, telles que les petites  
« planètes qui sortent du travail courant des Observatoires.

« M. LE VERRIER. — Mais justement nous avons fait rentrer ces  
« découvertes dans notre travail courant; et les jeunes gens qui font  
« ces découvertes sont très contents de leur sort; ils reçoivent pour  
« chacune une augmentation de 250 fr. et une médaille d'or (*Pro-  
« testation générale dans toute la salle*).

« M. LIOUVILLE. — M. Delaunay a rempli son devoir comme acadé-  
« micien en venant nous dire le nom de ces jeunes gens, que dans  
« si peu de temps nous allons avoir à récompenser; car, si l'on  
« en croyait ce que dit M. Le Verrier, il faudrait modifier la rédaction  
« du programme du Prix Lalande.

« M. PASTEUR. — Je vais éclairer l'Académie sur cette question. Il  
« y a deux ans que M. Stéphan est à Marseille. Avant cette époque, on  
« n'y avait jamais découvert de planètes. Depuis deux ans, on y a

« trouvé trois planètes et une comète. Il faut bien croire que le Directeur y est pour quelque chose, et si l'on décerne des prix, il doit en avoir sa part.

« M. LE PRÉSIDENT. — L'Académie se forme en comité secret.

« M. LE VERRIER. — Vous mettez le désordre à l'Observatoire de Marseille, mais vous ne pourrez pas m'en rendre responsable.

« M. PINGARD. — Veuillez sortir Messieurs, s'il vous plaît.

« La discussion continue... ».

Oui, mais elle continue dans le fameux comité secret et nous n'en saurons pas davantage pour aujourd'hui : c'est dommage, car la question était vraiment à l'ordre du jour... et l'est encore aujourd'hui.

Les adversaires reposent en paix depuis longtemps ; les feux des camps sont éteints et toutes les ambitions, légitimes ou non, ne sont plus que poussière cachée sous les fleurs desséchées des discours académiques ; les besoins, sur l'écran de l'actualité, ont fait disparaître le souvenir même de tant de discordes et de haines tenaces. Que reste-t-il de tant d'indignation ? pas grand'chose, comme nous pouvons en juger avec le calme et l'adoucissement des temps, si l'on entend s'en tenir aux faits eux-mêmes.

Y avait-il tant d'inconvénients à citer les noms de Borrelly et de Coggia lors des découvertes de petites planètes à Marseille ? — Probablement pas tant que ne le pense l'intransigeance de Le Verrier, car il est bien naturel que chacun grossisse un peu l'importance de ses arguments pour pouvoir enfler la voix dans la discussion. La discrimination entre leurs observations et celles de Goldschmith est réelle, certes, mais nous paraît un peu trop subtile à l'heure actuelle.

Mais il subsiste un fait indéniable. Ces deux astronomes ont parcouru de très belles et très utiles carrières, soit ; mais ils n'avaient aucune culture scientifique. Je puis parler en toute franchise d'hommes que j'ai connus, respectés, devant lesquels je m'incline et dont je puis même envier les brillants succès : mais le public ne doit pas connaître ces choses-là et, ici, l'argumentation de Le Verrier garde une valeur très profonde. Car le public, déjà incompetent, déjà mal informé, est trompé : il se figure qu'on peut faire utilement de l'Astronomie sans aucune culture, hélas ! quelques savants le disent aujourd'hui encore... tandis que de telles carrières deviennent de plus en plus improbables, de plus en plus impossibles. Il est mauvais en général, dangereux pour le recrutement, de laisser ramper de telles rumeurs alors que, évoluant vers l'Astro-Physique, l'Astronomie exige des connaissances de plus en plus complexes et étendues.

Si les hommes passent, les faits, eux aussi, s'estompent dans le lointain en perdant un peu de l'importance et, si l'on veut tirer tous les enseignements des querelles, c'est plutôt vers la portée morale des arguments qu'il faut nous tourner pour y voir la partie « humaine » qui peut comporter d'utiles instructions. Or le présent débat s'y prête à merveille.

On peut répandre autour de soi une quantité d'anecdotes, vraies, arrangées et polies par le temps et la répétition, ou fausses ; on est bien voisin, alors, de l'habile calomnie qui rampe insinuante. On peut aussi, comme le faisait Delaunay, présenter des observations

en demandant qu'elles ne figurent pas au Compte Rendu, ce qui n'est pas loin du procédé précédent ; je préfère, selon la réponse cinglante de Le Verrier, « taire ce qu'on ne veut pas publier » et, comme il le dit aussi dans les *Comptes Rendus*, assurer « la sincérité « de la discussion en la fixant par écrit ».

Pourquoi se boucher les yeux volontairement ? L'homme de science est un grand enfant, souvent naïf, toujours vaniteux : il ne cherche pas le profit, mais la gloire. C'est à la Société à savoir stimuler son zèle par des petites satisfactions d'orgueil ou d'amour-propre (ce n'est pas à moi de dire comment), surtout en lui évitant des comparaisons peu flatteuses — et la chose est facile.

Que l'on cherche à protéger un air de jazz-band : nous serons tous d'accord. Mais Galilée ne veut pas l'aumône de celui qui parlera des satellites de Jupiter ; Huyghens laisse causer sans taxe sur l'anneau de Saturne ; Le Verrier ne tend pas l'escarcelle devant ceux qui prononcent le mot de Neptune ; Lister et Pasteur font de bon cœur cadeau à l'Humanité de leurs découvertes.

Si vous voulez des Directeurs d'Observatoires, nommez-en, mais ne commencez pas par exiger d'eux la notoriété de Bradley, Struve ou Arago : sachez vous contenter de leur sincère bonne volonté et de leurs efforts pour travailler et pour exciter l'enthousiasme autour d'eux. N'oubliez pas ce que vient de dire Pasteur : jugez-les au rendement de leur établissement ; changez-les s'il y a lieu, sans hésitation, car beaucoup d'entre eux y verraient avec plaisir un soulagement bien mérité. Mais ce n'est peut-être pas dans un milieu fermé comme l'Académie, dans un Comité secret, que l'on se formera sur eux l'opinion la plus exacte ; je pense très nettement que dans les bureaux du Ministère on se fait une idée plus précise et plus autorisée de leurs efforts, de leurs difficultés et de leurs mérites. Et, si vous estimez que l'Astronomie aurait besoin d'être stimulée, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes, à vos règlements, à l'incursion constante et désordonnée des non-professionnels dans les questions techniques : aujourd'hui, de ce fait, un Directeur est totalement impuissant devant un fonctionnaire lent ou paresseux, et presque autant lorsqu'il s'agit de récompenser son collègue ardent et courageux.

Crise d'autorité : oui, et plus grave qu'on ne veut la voir. Le devoir moral du fonctionnaire (numéro de janvier, p. 76) ? Chimère.

Parti-pris ? Non, je proteste énergiquement. Je veux bien reconnaître mes erreurs d'il y a un tiers de siècle, et les confesser en quelque sorte ; établir que, au travers des épreuves de la vie, mes opinions ont évolué ; mais pourquoi, sans but, sans ambition, sans désir autre que le progrès de la Science, aurais-je un parti-pris ?

« A quoi servirait donc d'étudier, de travailler, si l'on devait ne « tenir compte de rien, ni de l'expérience, ni des progrès accomplis, « et s'il fallait se laisser aller à des partis-pris ? (1) ».

« J'affirme — s'écrie Delaunay —, qu'on ne trouverait pas dans le « monde entier un seul Directeur d'Observatoire qui consentit à se « compromettre au point de lui (Le Verrier) donner son appro- « bation ».

1. LE VERRIER, *C. R. Ac. Sc.*, 1868, I, p. 62.

Je suis heureux de me compromettre et de dire bien haut que j'approuve entièrement les opinions émises par Le Verrier et Pasteur.

Dans le domaine spécial de l'Astronomie, si l'on entend se laisser prendre au mirage qui consiste à obtenir une vague statut, conformément à l'agitation actuelle, on aboutira d'une façon inéluçable au désordre et à un rendement désastreux ; il faudrait avoir le courage de proclamer une bonne fois, et avec la possibilité de sanctions rapides :

*Tout ce qui résulte des travaux effectués avec un matériel, instruments ou livres, appartenant en tout ou en partie seulement à un Observatoire, est la propriété de l'établissement ; nul n'en peut disposer sans l'autorisation du Directeur.*

## CONCLUSIONS

Au cours de cette étude, je me suis efforcé de montrer comment la politique et l'idée syndicale avaient réagi sur les mœurs, comment la protection de la Société des Auteurs et le droit de réponse pouvaient conduire à des excès. Et, cependant, la pensée gouvernementale est encore de développer ces fameuses garanties, sans craindre le mirage du profit et des conséquences, sans attacher d'importance aux conflits constants entre la gloire et l'argent, sans redouter la contradiction absolue qui peut exister entre l'idée de lucre et la conception de la Science pure. Bien mieux : à l'heure actuelle, devant la Société des Nations, un parlementaire (M. Plaisant) rapporte un « Statut des Savants ». Et avec qui a-t-on discuté au préalable ce « Statut » ? Avec des industriels !! Voilà bien l'idée qui s'oppose diamétralement à ma thèse, et qui vicie dès l'origine à mes yeux les conclusions possibles puisque l'on discute de la Science avec l'arrière-pensée d'applications immédiates.

De plus, il est facile de mettre en évidence l'extrême confusion des usages et, sans nier les droits de la pensée créatrice, la nécessité de définir soigneusement la qualité du chercheur : est-il entièrement libre ? et d'où tire-t-il les ressources pour son travail ? Questions d'espèce qu'il est indispensable de préciser tout d'abord si l'on ne veut pas raisonner comme dans un rêve, se laisser prendre à de purs mirages et confondre à plaisir le « travail personnel » et la « propriété personnelle ».

Personne n'oserait soutenir que, travaillant dans un laboratoire industriel, un chimiste travaille à son profit mais, quand il s'agit de la communauté, les consciences se font généralement plus souples et plus tolérantes. Il y a cependant d'intolérables cas d'abus des ressources de l'Etat, et un fâcheux défaut de sanctions pour remédier aux excès : et l'Etat, fournisseur de ressources, n'aurait-il donc pas de droits à faire respecter ? Il nous a paru qu'il fallait répondre affirmativement à cette question et, en envisageant les concepts d'Egalité et de Liberté, nous nous sommes efforcés de montrer que l'on ne pouvait exercer ses droits que dans le cadre de ses devoirs : par conséquent, la première tâche consisterait à définir les devoirs



des fonctionnaires et employés de tous ordres et non, à rebours, de chercher à en accroître constamment les droits sans en connaître les obligations.

Certes, ainsi envisagé, le problème nécessiterait une enquête générale et de grande envergure, pour pouvoir délimiter avec précision les questions de propriété.

Nous avons cherché, du moins, à déclencher cette enquête et, fuyant les généralités brillantes, nous avons cru plus utile d'apporter une contribution précise dans notre petite sphère : là, nous pouvions indiquer toute une série de faits rigoureux ; quelques-uns seulement ont été très légèrement transposés, démarqués, pour ne pas être assaillis par les réclamations des intéressés ; pour d'autres encore, il était impossible d'en parler autrement que par une allusion très générale. Et, ainsi, avec une argumentation expérimentale presque toujours vraie, vraisemblable quand elle n'est pas rigoureuse, nous pouvions affirmer dans le domaine astronomique : il y a défaut de sanctions, crise regrettable de ce que l'on appelle le "principe de l'autorité, méconnaissance formelle des droits de l'Etat.

Puis n'est-il pas bon de compléter son expérience locale ? de multiplier les points de comparaison en regardant ce qui se fait à l'étranger ? Voyons ce qui se passe aux États-Unis, où l'on fait, tout le monde le reconnaît, de l'excellente Astronomie : on voit des fonctionnaires des Universités, dont le Directeur fait renouveler les contrats d'année en année. N'est-ce pas là un précieux stimulant ?

Sans doute, je soulève là un problème fort complexe : nature du contrat liant l'Etat et le fonctionnaire ; suppression éventuelle des retraites pour voir se développer les assurances personnelles, si simples et si variées, qui rendent outre-mer d'immenses services. Une transformation aussi profonde n'est pas compatible avec notre régime actuel : d'accord. Mais faut-il en repousser l'examen ? Telle n'est pas mon opinion : celui qui ne craint pas le progrès doit prendre partout les résultats d'expériences heureuses et ne doit pas reculer devant la rupture avec des usages ou préjugés ancestraux, si respectables qu'ils soient.

Enfin, de grâce ! que l'on y veuille bien songer : l'idée de profit se présente en contradiction criante avec celle de la pensée créatrice, de la Science pure. Cessez vos plaintes et lamentations sur la jeunesse trop utilitaire et trop ardente pour la jouissance immédiate puisque, de vos mains, vous voulez tarir le recrutement des chercheurs désintéressés en les orientant vers les applications pratiques et profitables.

La Science, comme la concevaient Hipparque, Archimède, Galilée, Newton, Descartes, Gauss ou Pasteur, ne veut pas être protégée..

Jean MASCART,  
Directeur de l'Observatoire  
de Saint-Genis-Laval.

## BIBLIOGRAPHIE

M<sup>lle</sup> M.-J. Pinet présentait, à la Faculté des Lettres, à titre de thèse complémentaire, une *Etude de deux traités français de Gerson sur la prière : la Montaigne de Contemplacion et la Mendicité spirituelle*. L'avant-propos indique l'importance de ces deux traités au point de vue de la vulgarisation en langue française des enseignements mystiques. Après une bibliographie un peu succincte et des notes biographiques un peu brèves, l'auteur explique, dans un premier chapitre, le dessein de Gerson ; elle analyse les deux traités et s'efforce de démêler les inspirateurs auxquels se rattache cette doctrine. Dans un deuxième chapitre elle se propose de caractériser celle-ci selon ses traits essentiels : d'abord le profit et l'excellence de la vie de prière, puis la solitude et le silence, ensuite le rapport de la prière au désir, la prière d'intercession, la coopération de la grâce et de la volonté humaine, enfin la contemplation et l'union mystique. La conclusion fait ressortir le bon sens des instructions gersoniennes, en l'opposant à l'exaltation de la mystique rhénane. N'oublions pas une discussion critique relative aux manuscrits et aux éditions des deux traités, ainsi qu'une reproduction de leurs « rubriques ».

Ce court travail n'est pas dépourvu d'intérêt. On a pu toutefois, à la soutenance, lui adresser un certain nombre de critiques trop bien fondées. Les spécialistes de l'histoire et de la littérature médiévales ont dénoncé le caractère arbitraire de la consultation des manuscrits. Par ailleurs, on a fait ressortir ce qu'il y a d'abstrait et d'inexact à détacher les deux traités de Gerson de sa vie et de l'ensemble de son activité mystique. En ce qui regarde l'origine des paraboles, comme celle de la « Montaigne », on a relevé un grand nombre d'à peu près. En ce qui concerne les sources de la doctrine, on a dû noter de graves inexactitudes au sujet du Pseudo-Aréopagite. C'est mal caractériser, par exemple, l'esprit de cette « sagesse » néo-platonicienne que de la réduire à « une connaissance mystérieuse obtenue » seulement « par la prière et l'amour ». D'autre part, pourquoi rapporter presque uniquement à une influence augustinienne ce qui suffirait à expliquer la pratique des Evangiles et celle de l'Apocalypse ? Pourquoi donner l'impression que la philosophie de Thomas d'Aquin est étrangère au platonisme, alors que les meilleurs travaux sur ce Docteur (comme celui du P. Rousselot) ont dégagé l'influence platonicienne très sensible chez lui, et même à certains égards prépondérante ? Il a bien fallu insister également sur l'artifice d'une opposition absolue entre la mystique gersonienne et la mystique rhénane et sur l'ignorance trop évidente des textes essentiels de Suso. Et, s'il n'était pas nécessaire de parler du quiétisme, encore convenait-il de le caractériser de façon moins superficielle et de ne pas méconnaître entièrement, faute d'avoir lu les auteurs, l'activité que cette doctrine suppose.

Tels sont, en y joignant le regret si heureusement exprimé par l'un des juges que l'aspect littéraire de cette mystique ait été à ce point négligé, les griefs essentiels que l'on a fait valoir. Ils ne doivent pas, sans doute, nous masquer les mérites de cet essai qui constitue, dans une certaine mesure, une mise au point claire et utile de quelques travaux antérieurs.

J. SEGOND.

---

## INFORMATIONS

*Conférence du Professeur V. Christiensen.* — Le Professeur V. Christiensen, de Copenhague, professeur de neurologie à l'Université, a fait, en français, à la Faculté de Médecine, une conférence sur le traitement chirurgical des tumeurs cérébrales. La renommée mondiale du neurologue danois avait attiré, en dehors des étudiants, de nombreux médecins et chirurgiens.

Au cours de sa dernière séance, le Conseil de l'Université a voté l'impression, dans les *Annales*, du travail de M. Viret, professeur au Lycée Ampère, sur la *Faune des mammifères néolithiques de la Limagne bourbonnaise*.

La Société des Amis de l'Université annonce pour la saison prochaine d'intéressantes conférences. M. Bellessort parlera de l'œuvre de François de Curel ; le comte de Ganay, des Jardins de France ; M. Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, des Volcans du Japon ; M. Fouché, professeur à la Sorbonne, évoquera le souvenir des trois années qu'il a passées en Afghanistan. La Société s'est assuré, enfin, des conférences de M. Paul Hazard, professeur au Collège de France, et de M. le Docteur Guiart, professeur à la Faculté de Médecine de Lyon.

Le gérant, PAUPHLET.

---

Imp. M. AUDIN, 3, rue Davout, Lyon.

